



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 12 DECEMBRE 2014

PROCES-VERBAL

Séance du 12 décembre 2014 (matin)

Etaient présents : M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Mme BANDECCHI – M. BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – CALZA – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Mme ESTROSI-SASSONE – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – GOURDON – MM. GUEGUEN – GUMIEL – KANDEL – LEROY – LISNARD – LORENZI – MANFREDI – MARY – MASCARELLI – Mme MIGLIORE – Dr MORANI – MM. MOTTARD – PAUGET – Dr REVEL – Mme REVEST – Dr ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – TABAROT – TAMBAY – THAON – TUJAGUE – VELAY – VEROLA – VIAUD – VICTOR.

Etaient absents ou représentés : Me BALARELLO – MM. BLANCHI (pouvoir à Mme MIGLIORE) – ICART – VINCIGUERRA (pouvoir à Me CONCAS).

Suspension de séance de 13 H 17 à 15 H 00.

Séance du 12 décembre 2014 (après-midi)

Etaient absents ou représentés : Me BALARELLO – Mme BANDECCHI – MM. BETTATI – BLANCHI (pouvoir à Mme MIGLIORE) – CALZA – CESARI – GINESY (pouvoir à M. CIOTTI) – Mme GIUDICELLI – MM. ICART – KANDEL – LISNARD – MARY – MASCARELLI – Dr MORANI – MM. SPINELLI – TABAROT – TAMBAY – VELAY – VIAUD – VINCIGUERRA (pouvoir à Me CONCAS).

L'an deux mille quatorze le 12 décembre, le Conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 h 44 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil général. Je demande à Caroline MIGLIORE d'accepter d'être secrétaire de séance et, conformément à l'article 17 de notre règlement, de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du Conseil général.

Mme MIGLIORE.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Avant de procéder à l'examen de notre budget primitif, je voudrais rendre hommage à notre ancien collègue, conseiller général du canton de Vence, Pierre FOUQUES, disparu il y a quelques jours. Le dimanche 30 novembre dernier, après une mauvaise chute à son domicile, Pierre FOUQUES a été conduit à l'hôpital Saint-Roch de Nice où il devait décéder le 3 décembre. La brutalité de son départ a laissé sa famille, ses proches et ses amis dans un profond désarroi et une immense tristesse. C'est vers son épouse Patricia, ses enfants Florian et Olivia qui travaille au Conseil général et que je salue avec beaucoup d'amitié, et Clélia, ses petits-enfants, Mélisande, Héloïse et Timothée que se tournent tout d'abord mes pensées. Au nom de l'assemblée départementale, en votre nom, je veux leur adresser nos plus sincères condoléances et les assurer de notre affection et de notre soutien.

Diplômé de la Faculté de droit de Nice, Pierre FOUQUES était devenu avocat en 1973. Ses compétences, sa disponibilité en firent un avocat reconnu, respecté. Il avait transmis à son fils Florian sa passion du Barreau, son attachement au droit, à la justice, à la défense des citoyens. Il était attentif à chacun et tous louaient sa gentillesse, son élégance, sa droiture. Avec un humour discret mais permanent, Pierre FOUQUES savait apaiser les situations les plus difficiles. Il détestait par-dessus tous les conflits et les divisions qui trop souvent hélas dénaturent la vie publique au détriment de l'intérêt général.

Cet intérêt général avait guidé son engagement politique, comme citoyen actif et comme représentant du canton de Vence. Parce qu'il souhaitait que soit préservé le Plan des Noves, Pierre FOUQUES avait d'abord milité au sein d'associations de défense de l'environnement, avant d'être élu au sein de notre Assemblée en 1994, et réélu en 2001. Il avait choisi de ne pas se représenter en 2008, date à laquelle lui succéda notre collègue Anne SATTONNET.

Au Conseil général, Pierre FOUQUES s'impliqua tout particulièrement dans les questions de sécurité routière qui lui tenaient à cœur. Il était attentif aussi à ce que soit menée une politique culturelle et sportive de belle dimension puisque pour lui, les deux allaient de pair. Je garderai le souvenir d'un homme sincère, loyal, cultivé, qui savait se placer au-dessus

de la mêlée sans rien renier de ses valeurs. Il était l'incarnation de l'honnête homme. Pour ses engagements professionnels, politiques et associatifs, la République lui avait rendu hommage en 2004 en lui attribuant les insignes de chevalier de l'ordre national du Mérite.

Nous garderons à l'esprit le visage convivial, amical, chaleureux, et la gentillesse de Pierre FOUQUES qui, dans cette assemblée, représenta avec honneur, dignité, efficacité ce canton de Vence. Je vous demande, mes chers collègues, d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Pierre FOUQUES.

Je vous remercie.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'examen et le vote de notre budget primitif pour l'exercice 2015. C'est naturellement un rendez-vous traditionnel, fixé par le Code général des collectivités territoriales. C'est le rendez-vous politique important de l'année pour notre assemblée. C'est le moment où nous décidons des choix appelés à animer, diriger, impulser les politiques publiques de notre collectivité.

Ce moment important se déroule dans un contexte particulièrement complexe où inquiétudes et préoccupations se conjuguent pour dessiner un tableau politique, budgétaire, institutionnel particulièrement sombre. Jamais nous n'avons eu à voter un budget dans un contexte national aussi difficile. Ce budget sera aussi le dernier de notre mandature. Je veux aujourd'hui, au moment où nous abordons ce débat, exprimer ma reconnaissance à tous les membres de notre assemblée pour le travail qui a été accompli au cours de cette mandature qui s'achèvera à la fin du mois de mars prochain. Les nouvelles élections, dans leur nouvelle configuration, se dérouleront en effet les 22 et 29 mars.

Je pense que nous pouvons être fiers collectivement du travail accompli dans cette assemblée, dans un esprit qui, dans la plupart des cas, a dépassé les clivages traditionnels et qui a conduit à ce que plus de 95 % de nos délibérations soient adoptées à l'unanimité.

Je sais néanmoins que le contenu de ce budget sera approuvé tout au long de l'exercice par l'opposition, comme cela a été systématiquement fait depuis 2008. Ce sont de bonnes politiques, animées par le souci de servir tous les habitants de notre département. En disant cela, je n'ignore pas que le budget primitif que je vais vous présenter ne recueillera vraisemblablement pas l'assentiment de l'opposition, à moins que je ne parvienne à la convaincre au terme de ce propos. Néanmoins, je sais que le contenu de ce budget sera quant à lui approuvé tout au long de l'exercice par l'opposition, comme cela a été fait systématiquement depuis 2008.

Il y a donc la posture où l'on s'oppose au budget, et la réalité qui conduit très généralement à soutenir les politiques que nous mettons en place. Vous avez au demeurant raison de le faire. Ce sont de bonnes politiques qui sont animées par le souci de servir tous les habitants de notre département, et par celui de servir dans l'équité et la justice notre territoire,

avec toutes ses facettes riches et diverses, cette diversité étant incarnée par nos 163 communes des Alpes-Maritimes.

Le contexte national est épouvantable, marqué par l'échec économique majeur, aux conséquences sociales terribles, de ce Gouvernement. Le chômage s'établit aujourd'hui à un niveau record : 3,4 millions demandeurs d'emploi en catégorie A, 5,1 millions de Français demandeurs d'emploi si nous additionnons toutes les catégories. Une hausse continue de nos déficits publics malgré les discours. Nous aurons le triste record de voir en 2015 les déficits publics être portés à un niveau plus élevé qu'en 2014, comme nous avons eu en 2014 un niveau plus élevé qu'en 2013. Les dépenses publiques sont de plus en plus élevées. Pour financer ces déficits, qui se nourrissent des décisions complètement inappropriées et particulièrement inadaptées, voire totalement incongrues, prises par ce Gouvernement, il y a la nécessité, pour ceux qui nous dirigent, ou qui du moins sont censés diriger le pays avec l'incompétence qui les caractérise, d'une fuite en avant fiscale. Nous pourrions, si cela avait existé, leur attribuer le prix Nobel de la fiscalité pour leur inventivité fiscale qui ne se heurte à aucune limite. Hélas, seule réponse de ce Gouvernement pour faire face à cette situation : la fuite en avant fiscale.

Nous constatons aujourd'hui l'incapacité de ceux qui sont à la tête de l'État français à apporter de vraies réponses. Nous avons de faux-semblants : le recrutement de 60 000 enseignants ; le recours massif aux contrats aidés, qui sont un placebo sur une jambe de bois, avec 500 000 emplois aidés supplémentaires l'année prochaine. En même temps, la France s'affaiblit, perd des parts de marché à l'international, voit sa compétitivité s'éroder et le chômage toujours augmenter.

Margaret THATCHER disait : « *Le socialisme ne dure que jusqu'à ce que se termine l'argent des autres.* » C'est bien ce qui est en cause aujourd'hui, avec ce prélèvement ininterrompu, toujours de plus en plus appuyé. L'argent des autres est bientôt épuisé, avec 50 milliards d'euros d'impôts de plus depuis le printemps 2012 qui devait « ré-enchanter le rêve français » selon l'expression du Président de la République actuel qui était alors candidat. Le rêve s'est transformé en cauchemar, et nous en sommes les victimes.

Nous assistons à une véritable débâcle dans la mise en œuvre des politiques publiques. Politique économique : nul n'est besoin d'en rajouter. Politique migratoire : nous sommes en première ligne sur ce terrain avec ce qui se passe à la frontière franco-italienne, à Menton avec l'interpellation depuis le mois de mars de 24 000 étrangers en situation irrégulière à la frontière italienne. Débâcle de la politique du logement : la loi DUFLOT, détricotée à peine après avoir été votée, a eu des conséquences terribles sur le marché de l'immobilier, et nous en payons le prix fort dans notre département. Débâcle sur la politique de sécurité, sur la politique de santé, sur la politique fiscale.

Bref, depuis deux ans et demi, vous le savez tous, même sur les bancs de gauche, la barque de l'État est menée à la godille. Il n'y a ni ligne claire, ni cap politique. Il n'y a plus aucune espérance. On attend simplement la fin. Nous sommes dans la fin de vie du pouvoir

socialiste. Il faudrait que la loi LEONETTI s'applique, mais hélas, elle ne peut pas s'appliquer en la matière. C'est en tous cas la France qui en paie le prix fort.

Dans ce contexte, les citoyens ne font plus confiance à ceux qui nous gouvernent. Ils ont d'ailleurs atteint des niveaux de confiance inédits sous la Cinquième République. Un de mes collègues socialistes, dont je ne trahirai pas le nom mais qui occupe des responsabilités très importantes à l'Assemblée Nationale, me disait hier : « *On a fait au moins une invention, la piscine sans fond, puisqu'on continue à descendre.* »

Malheureusement, ce contexte est réel, et nos concitoyens se désespèrent de la parole publique. Ils se désespèrent de tous ceux qui ont des responsabilités et les englobent dans un amalgame particulièrement dangereux pour notre démocratie. Lorsqu'il y a défiance vis-à-vis de la parole publique et absence de crédibilité dans cette parole, la démocratie est en danger.

Heureusement, il y a une confiance portée vers les échelons locaux, c'est-à-dire vers les maires, les départements, les conseillers généraux. Nous le mesurons dans toutes les enquêtes d'opinion. C'est vers nous que se tournent l'espérance et la confiance. Ce regard et ce devoir imposent une responsabilité lourde que je vous invite à relever ensemble, celle de la crédibilité de la parole publique et de la confiance en celle-ci. Nous avons ce défi à assumer dans cette séance.

Nous avons à le faire dans un contexte où nos collectivités territoriales sont déstabilisées, mises à rude épreuve par un contexte budgétaire qui fait des collectivités locales le bouc émissaire de l'incurie nationale. Les collectivités territoriales auront en effet à supporter une baisse brutale des dotations : 11 milliards d'euros sur 3 ans, dont 3,7 milliards d'euros en 2015. L'exercice budgétaire 2015 que je vous présente s'inscrit dans ce contexte : une chute brutale des dotations de l'État pour notre département.

Les conséquences de cette baisse seront brutales. La dotation globale de fonctionnement était en 2013 de 130 M€ pour le Conseil général. Elle a baissé de 10 M€ en 2014 et baissera de 25 M€ en 2015. Nous attend ainsi une baisse de 25 M€ de cette dotation globale de fonctionnement qui tombera en 2015 à 95 M€. Nous étions à 130 M€ en 2013, et nous serons à 95 M€ en 2015 : 35 M€ de baisse, auxquels s'ajouteront, puisque cela est d'ores et déjà annoncé – si du moins ce Gouvernement est encore en fonction ce qui, compte tenu des rendez-vous électoraux n'est finalement pas certain, puisque nous aurons en 2015 les élections départementales et régionales, qui je l'espère seront l'occasion pour nos concitoyens d'exprimer une fin de bail à ceux qui nous gouvernent – 25 M€ de baisse supplémentaire en 2016 et autant en 2017. En 2017, la dotation globale de fonctionnement serait ainsi de seulement 50 M€, alors qu'elle était de 130 M€ en 2013.

A cela, notre département doit ajouter la péréquation injuste qui récompense la mauvaise gestion de certains départements, notamment en matière de droits de mutation : 16 M€ du fonds de péréquation sur les droits de mutation en 2014, auxquels s'ajoutent 19 M€ pour le prélèvement du fonds de solidarité, soit environ 36 M€ prélevés en 2014 sur la richesse des Alpes-Maritimes.

Mes chers collègues, nous sommes victimes d'un véritable hold-up budgétaire de la part de l'État socialiste. 35,5 M€ pour les droits de mutation, c'est l'équivalent de toute notre politique culturelle, sportive, et en faveur de la jeunesse. C'est vous dire l'importance du choc que nous devons subir et que vont subir également les communes et intercommunalités qui seront victimes cette année du même hold-up budgétaire.

Pendant ce temps, nous avons des recettes que l'État nous doit et qui ne rentrent pas. Je prends un seul exemple, modeste au demeurant par rapport à l'ampleur des chiffres que j'évoquais mais tout de même révélateur : la taxe d'aménagement, qui s'est substituée aux taxes d'urbanisme. Alors que nous devons percevoir 8 M€, l'État n'aurait récolté que la moitié à cause de difficultés informatiques, dont je doute. J'ai saisi le Ministre de l'Economie de cette situation, mais je n'en attends hélas pas beaucoup de réponse.

Mes chers collègues, ces chiffres sont importants. Il faut que vous les ayez à l'esprit, et il faut que nos concitoyens les mesurent. Hélas, ils ne les apprécieront pas, mais il faut qu'ils en aient conscience. Au total, si j'ajoute les effets de la baisse des dotations et la péréquation, le Département des Alpes-Maritimes subira une diminution de ses ressources de près de 105 M€ de la part de l'État. 105 M€ de moins en 2014 et 2015. C'est un choc énorme.

Pour le compenser, il faudrait augmenter la taxe foncière, notre seule ressource fiscale directe, de 40 %. Bien entendu, nous n'irons pas dans ce sens puisque nous ne voulons pas alourdir le fardeau fiscal qui pèse sur nos concitoyens. Nous voyons bien le piège dans lequel veulent nous faire tomber les socialistes : se décharger de leurs responsabilités sur les collectivités, et imposer aux collectivités locales – communes, départements, régions – une augmentation de la fiscalité.

Le matin, le Président de la République annonce qu'il n'y aura plus de hausse de la fiscalité en 2015. Il est au demeurant immédiatement démenti par son Secrétaire d'État au budget. C'est dire l'autorité forte du Président de la République qui n'arrive même pas à imposer un discours à un vague Secrétaire d'État. Cette promesse, si tant est qu'elle soit tenue, masque un scénario particulièrement pervers : l'État n'augmente plus la fiscalité mais impose aux collectivités locales de faire la sale besogne. C'est totalement scandaleux et je veux le dénoncer aujourd'hui très solennellement.

Puisque le Gouvernement n'a plus les moyens de protéger nos concitoyens ni de leur apporter les missions de service public qu'ils sont en droit d'attendre, c'est au Conseil général, sur notre territoire, que revient cette lourde responsabilité. Protéger nos concitoyens, c'est d'abord leur garantir une gestion sérieuse et efficiente des budgets départementaux, c'est-à-dire leur garantir que l'argent public, qui vient du fruit de leur travail, de leurs impôts et de leurs cotisations se trouve utilisé avec prudence, transparence et efficacité. C'est cette responsabilité, ce devoir qu'ils nous ont demandé d'exercer avec les qualités que j'évoquais il y a quelques instants.

Protéger nos concitoyens impose en effet de conserver le même credo budgétaire qui caractérise notre gestion, ou en tous cas celle de la majorité départementale, que je revendique

et que nous revendiquons collectivement ensemble avec beaucoup de fierté et de force. La clairvoyance impose de continuer à baisser nos dépenses de fonctionnement. Elle impose d'asseoir la stabilité fiscale qui est en vigueur depuis 2010 et qui conduira à vous proposer aujourd'hui un budget sans aucune augmentation de la fiscalité directe : pour le sixième exercice budgétaire consécutif, augmentation nulle de la fiscalité pour le budget 2015.

C'est le choix politique que nous faisons, que nous revendiquons, et que nous proposons aux habitants de ce département. Dans ce contexte de pression fiscale insupportable où l'État fait les poches de nos concitoyens, nous n'alourdirons pas le fardeau fiscal qu'ils supportent.

Responsabilité et clairvoyance en maintenant également un haut niveau d'investissement. Responsabilité et clairvoyance en limitant le recours à l'emprunt. Responsabilité et clairvoyance en conduisant un effort de solidarité territoriale envers les communes des Alpes-Maritimes. Responsabilité et clairvoyance en portant une politique de dignité au niveau de la solidarité humaine pour l'ensemble des citoyens de notre département.

Ces efforts ont été salués par la Cour des Comptes qui a classé le Département des Alpes-Maritimes parmi les six départements les plus vertueux de France en matière de diminution de nos dépenses de frais de personnel. Depuis 2008, des mesures d'économie sur les dépenses de fonctionnement courant ont été prises grâce aux choix que vous avez faits avec courage, puisque ces choix ne sont pas faciles. Il est tellement plus facile de dépenser sans compter. Il est tellement plus facile et plus agréable de mettre en place des projets financés avec de l'argent public.

Nous sommes amenés à faire des choix difficiles. L'arbitrage entre des dépenses publiques sur des territoires est toujours difficile, de même que la diminution des dépenses de fonctionnement. La réduction des effectifs n'est naturellement jamais bien acceptée. Nous avons aujourd'hui devant nos portes des travailleurs sociaux qui contestent la réduction des dépenses publiques que nous nous imposons nous-mêmes, c'est-à-dire à la collectivité territoriale, mais que nous imposons aussi à nos partenaires, notamment ceux qui bénéficient de délégations de service public pour exercer nos missions sociales.

L'effort doit être partagé par tous, et la rigueur dans la gestion doit l'être aussi par tous ceux qui disposent d'argent public. Cet argent public ne tombe pas en pluie fine du ciel. Il est rare et impose ce regard prudent qui nous a conduits, depuis 2008, à freiner la hausse de nos dépenses de fonctionnement. Au-delà de les avoir freinées ou même stabilisées, nous les avons diminuées. C'est là notre honneur collectif. Nous allons encore les diminuer puisque je vous propose de voter des dépenses de fonctionnement en diminution de 5 M€ en 2015. Les dépenses de fonctionnement passeront ainsi de 940 M€, hors dette et hors transfert à la Métropole, à 935 M€.

Cela implique évidemment des économies fortes, notamment la maîtrise de nos dépenses de personnel grâce au non-remplacement de deux départs sur trois. Je m'y étais engagé, et cela a été tenu. Cette promesse sera encore la ligne directrice de nos politiques

publiques en 2015. Au 1^{er} janvier 2009, nous avons un peu plus de 5 100 agents dans notre collectivité. Aujourd'hui, nous en comptons un peu moins de 4 550. Cet effort a été à la base du redressement indispensable de nos comptes pour que nous conservions des marges de manœuvre, malgré le double choc que nous avons subi : le choc de la baisse des dotations de l'État, avec ce hold-up budgétaire, je réutilise ce terme ; et celui de la baisse de nos droits de mutation du fait de la déstabilisation du marché de l'immobilier.

Si nous n'avions pas réalisé ces économies, le Conseil général n'aurait plus aujourd'hui un euro d'épargne nette. Il serait dans l'incapacité d'exercer ses missions ou d'apporter un euro de subvention aux communes du département, alors que nous avons maintenu cet effort de solidarité territoriale à un haut niveau. Il serait même dans l'incapacité d'entretenir son patrimoine : nos routes, nos collèges, nos bâtiments. Nous avons donc dégagé des marges de manœuvre pour nous permettre de continuer à investir, à conduire nos politiques publiques.

Nous avons trouvé plus de 100 M€ par an d'économie de fonctionnement. Cet effort est extrêmement important. Il passe par la diminution des effectifs, qui constitue sans doute l'effort le plus important, mais également par des efforts symboliques. Nous avons diminué de 50 % nos dépenses de protocole. Cette année, je vous inviterai encore à un effort supplémentaire. Je veux le souligner très officiellement cette année : j'ai décidé qu'il n'y aurait pas de cartes de vœux en format papier pour notre institution. Cet effort se traduira par une économie de 70 000 €. Au moment où nos concitoyens traversent des difficultés, la suppression des cartes de vœux écrites est un symbole, sachant que nous avons des moyens totalement gratuits d'échanger nos vœux sur internet. C'est un symbole de ces réductions nombreuses qui ont été mises en œuvre dans notre Conseil général, sous l'autorité du Directeur général des services que je remercie pour la traduction dans les actes de l'ensemble des politiques décidées dans cet hémicycle.

Je vous proposerai également un recours maîtrisé à l'emprunt à hauteur de seulement 80 M€, comme les années précédentes. Parallèlement, je vous propose de maintenir à un haut niveau d'investissement les engagements concrets que nous serons amenés à mettre en œuvre au service de nos territoires, au travers des aides aux communes ou intercommunalités, ou au travers des investissements directs pour nos routes, nos collèges, et nos bâtiments dans les Alpes-Maritimes : 210 M€ au total.

Voilà le credo budgétaire que je vous propose, et auquel cette majorité est fidèle depuis 2008. Je pourrais craindre de vous lasser s'il était communément partagé, mais je constate qu'en dehors de notre département, le bon sens peine à se faire entendre. Considérons la collectivité régionale que certains aimeraient voir récupérer toutes les compétences du département. Ses dépenses de fonctionnement sont passées de 1,1 milliard d'euros en 2008 à 1,5 milliard d'euros en 2014, soit 30 % d'augmentation. Pour notre part, nous sommes passés de 940 M€ de dépenses de fonctionnement en 2008 à 935 M€ en 2015. Nous avons donc diminué là où la Région a augmenté ses dépenses de fonctionnement de 30 % dans une gabegie budgétaire absolue.

Vous avez bien entendu : la Région a augmenté ses dépenses de fonctionnement d'un tiers en six ans. Les dépenses de personnel auront encore augmenté de 7,3 % cette année, en passant de 242 M€ à 260 M€ en 2014. Les recrutements se poursuivent à un rythme effréné, ce qui a conduit le Conseil économique et social régional à émettre un avis extrêmement critique sur le budget primitif de la Région : « *La gravité de la situation à laquelle la Région est confrontée et la pente dangereuse sur laquelle elle se trouve désormais engagée, compte tenu des choix de l'exécutif qui ne permettent pas de rectifier une trajectoire inquiétante.* » Je crois que tout est dit, même si nous pourrions ajouter que l'encours global de la dette pour la Région devrait encore s'accroître de 320 M€ l'année prochaine pour dépasser les 2,6 milliards d'euros, avec une moyenne de 485 € par habitant en 2015, contre une moyenne nationale de 320 €.

Il n'est donc pas inutile de nous comparer, et cette comparaison fait honneur à la politique que nous avons conduite ensemble, et que vous avez approuvée avec une fidélité et une loyauté dont je veux aujourd'hui vous remercier. Cela fait honneur à notre département.

J'en viens maintenant au détail de notre budget. Il s'élèvera en 2015 à 1,3 milliard d'euros. Cette année, au-delà de la continuité de cette gestion soucieuse d'économiser l'argent public, je voudrais mettre en exergue trois valeurs essentielles qui nous tiennent à cœur avec la majorité qui me soutient : la dignité de la personne, la volonté d'agir, et la reconnaissance du mérite.

Avec 513 M€ consacrés aux solidarités humaines, nous soutiendrons d'abord la dignité des plus fragiles. En premier lieu, la dignité par le travail, au moment où le chômage atteint des records : nous consacrerons 137 M€ à l'insertion. Le plan Emploi 06 recentre nos mesures sur l'orientation professionnelle pour remettre au travail les bénéficiaires du RSA. Il veille également à la juste ouverture des droits en s'assurant qu'il n'y ait pas d'abus. La dignité par le travail, c'est en effet veiller au respect de la bonne utilisation des allocations versées.

Nous avons, avec une très grande détermination, engagé une politique de lutte contre la fraude. Rien n'est laissé au hasard. Grâce à cette politique de lutte contre la fraude, nous avons économisé 18 M€. Je veux souligner que nous avons déposé plus d'une centaine de plaintes. Je veux vous annoncer aussi aujourd'hui que nous allons pour la première fois, en utilisant des dispositions législatives qui ne l'avaient jamais été jusqu'à présent, radier définitivement les allocataires du RSA qui auront été convaincus de fraude au RSA. C'est une mesure que nous prendrons dès les premiers jours de janvier 2015.

Nous l'avons fait également en utilisant des dispositions de notre législation. Avec une interprétation courageuse, nous avons radié du RSA une personne qui était partie combattre dans les rangs de l'État islamique. Nous considérons en effet que lorsqu'on bénéficie de l'argent public, celui-ci ne peut pas être placé dans des actions au service de la fraude, et encore moins pour porter atteinte aux intérêts fondamentaux de notre nation. Nous continuerons donc cette politique, puisqu'il en va là-aussi du respect, pour ceux qui sont en

difficulté, de ne pas voir ce système de solidarité perverti par ceux qui fraudent, par ceux qui trichent, et par ceux qui désormais n'auront plus leur place dans nos dispositifs d'aide sociale.

La dignité des personnes âgées : nous consacrerons 145 M€ à notre action en faveur des personnes âgées. Il s'agit ici d'accompagner la perte d'autonomie, le vieillissement de la population, ce qui passe naturellement avant tout par le versement de l'APA à domicile pour 14 300 azuréens, et par le placement en établissements de 9 700 autres azuréens lorsque la maladie ou la dépendance ne permettent plus le maintien à domicile, ce qui est le souhait de la grande majorité de nos anciens, à qui nous devons cette solidarité.

L'ouverture de 98 nouveaux lits d'EHPAD, dont 79 habilités à l'aide sociale, est prévue l'année prochaine. Nous veillerons dans ce sens à contrôler encore davantage les établissements pour éviter toute situation de maltraitance à l'égard des personnes âgées.

Je vous annonce également l'extension du plan d'adaptation du logement des seniors. Comme je l'ai indiqué, dans l'immense majorité des cas, nos anciens souhaitent rester à domicile, chez eux, le plus longtemps possible. Ce que nous leur devons, c'est leur offrir la liberté de choix. Nous devons veiller à ce que ce maintien à domicile qu'ils revendiquent légitimement, qu'ils attendent, qu'ils espèrent, dure aussi longtemps que possible. Pour cela, nous avons adopté à l'unanimité le plan d'autonomie des seniors. Nous avons mis en place des dispositifs d'aide, notamment pour faciliter les travaux d'adaptation des domiciles. Aujourd'hui, les 18 000 allocataires de l'APA peuvent bénéficier de ce plan de travaux pour l'adaptation de leur logement.

Je vous propose, dans le cadre de ce budget, d'étendre ce dispositif à tous les seniors du département de plus de 80 ans. Ainsi, 57 300 ménages des Alpes-Maritimes comptant au moins une personne de plus de 80 ans pourront bénéficier d'une aide de 500 € sur un plafond de travaux d'adaptation du logement de 4 000 €. Favoriser ainsi le maintien à domicile est une mesure importante, nouvelle et forte de notre budget.

Pour contribuer à l'autonomie des seniors, le programme « Seniors en action » continuera d'offrir de nombreuses activités à plus de 6 000 personnes dans notre département : bals des seniors, randonnées, ciné seniors, etc. Ces activités sont toutes plébiscitées et elles seront renforcées cette année pour atteindre à terme un nombre de places pour 10 000 personnes.

Dignité par le travail. Dignité pour nos anciens. Dignité pour les personnes handicapées auxquelles nous consacrerons cette année budgétaire 115 M€. Lors du précédent schéma sur le handicap, de 2007 à 2012, ce sont près de 1 000 places nouvelles qui ont été créées en établissement pour les personnes handicapées. C'est un effort inédit, d'une ampleur inégalée. Le Conseil général continuera d'agir pour le maintien à domicile de 4 800 personnes handicapées et pour la prise en charge de 2 600 autres dans des structures spécialisées.

Nous continuerons de mettre en œuvre notre schéma départemental 2014-2018 avec l'ouverture en 2015 de trois nouvelles structures à Contes, Antibes et Cannes pour l'accueil

des personnes handicapées. Nous consacrerons également 5 M€ au transport des enfants handicapés pour qu'ils soient scolarisés.

Dignité enfin des enfants et familles en difficulté. La protection de l'enfance et le soutien aux familles constituent le quatrième pilier de l'action sociale. Le rapport social vous en présentera les grandes lignes dans quelques instants. Pour ma part, je voudrais souligner que le statut des assistantes familiales, qui effectuent un travail remarquable auprès des enfants, sera revalorisé et s'inscrira dans cet objectif d'accueillir, dans le cadre du travail effectué par les assistants familiaux, de plus en plus d'enfants placés par les services judiciaires. Ce mode de placement nous paraît en effet particulièrement pertinent.

Je souhaite aussi mettre en avant notre volonté d'agir, de bâtir, de réaliser qui continuera d'être déployée par notre collectivité. Malgré les difficultés, nous refuserons d'être un simple guichet ou une agence déconcentrée de l'État. Au contraire, nous voulons agir au travers de politiques volontaristes, parfaitement adaptées aux besoins de nos concitoyens. Nous voulons contribuer à l'aménagement et au développement de notre département par l'aide aux communes pour la réalisation de leurs projets : 4 000 projets soutenus dans notre département depuis 2009 au travers d'un engagement financier de 450 M€ de notre collectivité.

Nous avons la chance de compter dans notre département la première et la seule Métropole de France qui apporte aux communes de son territoire une dynamique et une impulsion bienvenues, et que nous accompagnons dans ses grands chantiers. Nous avons la chance de compter des intercommunalités dynamiques, avec 163 communes qui ont toutes besoin d'être soutenues, accompagnées, aidées dans leurs projets, d'autant plus qu'elles subiront les mêmes affres budgétaires de la part de l'État.

Pour l'année 2015, nous consacrerons 56 M€ d'investissement et 18 M€ de fonctionnement au travers de nos syndicats mixtes à la solidarité territoriale, c'est-à-dire près de 75 M€ pour l'aménagement du territoire départemental. C'est un effort exceptionnel. Même si nous avons été contraints depuis 2009 de re-baser nos politiques d'investissement à un niveau plus faible, nous n'avons jamais diminué l'aide aux communes. Nous avons voulu la préserver. Si nous avions frappé les communes d'une diminution budgétaire, nous aurions considérablement affaibli l'investissement. Nous sommes en effet bien conscients que les aides du Département constituent un puissant levier pour l'investissement public.

Lorsque nous accompagnons les grandes villes dans leur effort d'investissement à hauteur de 10 %, nous favorisons l'engagement de projets publics qui peut-être, sans cette aide, ne pourraient pas être accomplis. Lorsque nous aidons, dans une petite commune, un projet communal à hauteur de 80 %, dans les cas les plus extrêmes de nos marges budgétaires d'intervention, nous sommes certains que sans cette aide, ce projet n'aurait pas pu voir le jour. Cet effort de solidarité territoriale envers les communes du département est naturellement indispensable, et nous allons le poursuivre à ce niveau particulièrement élevé. Au-delà d'une conviction, je peux exprimer une certitude, celle que le couple communes – départements constitue le maillon indispensable à la réalisation de projets au niveau local.

Nous engagerons également 61 M€ de crédits pour le développement des infrastructures routières, dont 10 M€ pour des dépenses de fonctionnement et d'entretien, notamment avec l'échangeur de Rouquier sur la Pénétrante de Grasse, avec la liaison intercommunale de la Siagne, avec la poursuite des réaménagements entre La-Colle-sur-Loup et Saint-Paul-de-Vence, avec autant d'investissements nécessaires à l'aménagement de notre réseau routier, notamment sur l'est du département à Roquebrune-Cap-Martin ou à Menton.

Nous consacrerons dans le même temps 61 M€ aux politiques de transport en rendant un meilleur service aux usagers grâce à l'information en temps réel et à l'évolution des lignes. J'ai annoncé il y a quelques jours, et cela sera un chantier important pour l'année 2015, la mise en place de bus à haut niveau de service sur la ligne Nice – Sophia Antipolis. Ces bus à deux étages permettront d'augmenter la capacité de transport de la ligne 230 qui, avec la ligne 100 (Nice Monaco Menton), est la ligne la plus fréquentée du département. Elle permet chaque jour de satisfaire les déplacements domicile-travail pour les salariés qui travaillent à Sophia Antipolis et à Monaco.

Des efforts très importants seront donc consentis sur ces lignes, avec sur la ligne Nice-Sophia Antipolis la mise en place des cars à haut niveau de service, en parallèle du bus à haut niveau de service qui sera mis en place par la CASA entre Antibes et Sophia, et qui l'a été entre Cannes, Le Cannet et Mandelieu sur l'ouest du département. Ces cars à haut niveau de service pourront à terme utiliser une voie dédiée, avec une transformation de la bande d'arrêt d'urgence. Nous sommes en négociation avec ESCOTA à ce sujet. Ces travaux sont possibles et ne nécessiteront pas d'investissements colossaux.

Des efforts extrêmement importants seront donc consentis pour les transports en commun. Les bus qui desservent chaque jour Sophia évitent, à l'heure de pointe du matin, la présence de 2 000 véhicules sur le pont qui franchit le Var. Ces lignes de bus évitent des véhicules individuels, et donc un engorgement du trafic qu'hélas nous connaissons.

Notre volonté est aussi de soutenir la recherche en matière de santé avec le septième appel à projets santé. Quelle plus belle satisfaction en la matière que celle du Pr HOFMAN que nous avons déjà aidé trois fois dans le cadre des appels à projet santé et qui a réussi à créer avec son équipe un test sanguin pour détecter en amont les cellules sentinelles du cancer du poumon ? C'est une découverte à dimension mondiale dont toute la planète a parlé. Le Pr HOFMAN a souligné que ce que faisait le Conseil général était inédit en France, et il a expliqué que ses travaux de recherche n'auraient pu être conduits avec une telle rapidité sans l'engagement du Conseil général. C'est en effet une belle satisfaction pour nous, mais surtout pour nos concitoyens, que de voir la qualité des équipes de recherche et de soins de notre département.

Volonté de protéger notre population par une politique de sécurité : c'est en ce sens que nous appuyons la police et la gendarmerie dans leurs missions. Nous financerons en 2015 les kits de prélèvement visant à détecter l'usage de stupéfiants, notamment pour les conducteurs. C'est une politique importante, puisque l'usage de stupéfiants apparaît de plus en plus parmi les facteurs générant des accidents de la route. J'ai dans d'autres cadres, au

travers d'une proposition de loi, demandé le dépistage obligatoire des lycéens pour la consommation de stupéfiants. Je pense que ce dépistage doit être rendu de plus en plus fréquent, en tous cas au volant. Pour la gendarmerie et la sécurité publique, nous financerons les kits de prélèvement qui sont très coûteux mais qui marqueront un progrès important. Nous avons cette habitude de soutenir la police et la gendarmerie, et nous poursuivrons naturellement dans ce sens et dans cette direction.

Notre volonté est aussi de favoriser un cadre de vie agréable dans les Alpes-Maritimes par une politique environnementale, culturelle et sportive ambitieuse. Nous avons un patrimoine naturel exceptionnel, avec quinze parcs naturels départementaux. Dans les tous premiers jours du mois de janvier, nous ouvrirons le parc naturel des Rives du Var, qui mettra là-aussi en valeur ce patrimoine exceptionnel. Nous consacrerons 13 M€ en 2015 aux politiques en faveur de l'environnement.

Nous consacrerons aussi près de 19 M€ à notre politique culturelle en soutenant le tissu associatif – nos troupes de théâtre, nos orchestres, nos compagnies – au travers des aides directes, près de 9 M€, et au travers de nos grands événements – « C'est pas classique », « Les soirées estivales », le festival du conte et des mots – qui ont rencontré cette année un succès encore plus exceptionnel que les éditions précédentes.

Au niveau sportif, notre engagement sera de 12 M€ pour soutenir les pratiques sportives, les clubs professionnels et amateurs, les clubs phares, les grandes manifestations comme le marathon Nice Cannes qui a rassemblé 14 000 participants, dont David LISNARD qui a fait un temps remarquable. Nous organiserons cette année une nouvelle épreuve exceptionnelle : l'Ultra Trail, et nous créerons un challenge VTT de 174 km entre Nice et Saint-Martin-Vésubie.

Enfin, après la dignité et la volonté, dernière de nos valeurs que je voudrais mettre en exergue comme pilier porteur de nos politiques départementales : la récompense du mérite. Nous devons, à notre échelle et dans le cadre de nos compétences, compenser les dérives de la politique éducative destructrice mise en œuvre depuis deux ans et demi par le Gouvernement. Prisonnier d'une politique post-soixante-huitarde où l'autorité est regardée avec défiance, où le mérite est regardé comme une valeur suspecte, où le nivellement par le bas est prôné en permanence, le Gouvernement actuel s'attaque à tous les piliers de notre système éducatif.

Il remet en cause la laïcité dans l'école de la République avec la dernière circulaire de Mme VALLAUD-BELKACEM qui autorise le port du voile aux accompagnateurs scolaires. Il abandonne le mérite en supprimant les bourses au mérite des bacheliers modestes ayant obtenu la mention très bien et qui poursuivent des études supérieures. Il abroge la loi contre l'absentéisme scolaire que j'avais portée en 2010 et qui prévoyait la possibilité de suspendre ou supprimer les allocations familiales aux parents ne respectant pas leur devoir d'autorité parentale tel que le prévoit le Code civil. Il veut supprimer le redoublement et, dernière phobie ou folie, il veut supprimer les notes pour casser le thermomètre de la baisse du niveau de notre système éducatif. Enfin, et vous en êtes tous les témoins, soit en tant que

parents, soit en tant que maires, il épuise nos enfants et ruine nos communes par la mise en œuvre des rythmes scolaires.

Le Gouvernement ne semble pas s'être aperçu qu'il ne mettrait plus en œuvre la politique éducative seule. Il doit respecter les familles et s'appuyer sur les collectivités qui concourent, selon la loi, directement aux missions de service public de l'Education Nationale. 48 000 collégiens sont accueillis dans les 90 collèges de notre département. Nous consacrerons l'année prochaine 64 M€ à notre politique éducative, dont 28 M€ en fonctionnement. A ce stade, je voudrais bien évidemment évoquer la suppression des bourses au mérite par le Gouvernement. Nous avons souhaité rétablir immédiatement ces bourses accordées aux bacheliers modestes ayant obtenu la mention très bien.

Je voudrais également souligner que nous avons engagé une formidable impulsion en matière de nouvelles technologies avec le déploiement des tablettes numériques pour tous les collégiens de notre département. Depuis la rentrée, nous avons proposé de prendre en charge l'équipement des collégiens de 6^{ème} en tablettes numériques. Après deux années d'expérimentation, l'intérêt de ces tablettes tactiles n'est plus à démontrer. D'ici la rentrée 2015, 18 collèges couverts aujourd'hui par le haut débit et qui bénéficient de la fibre optique, seront susceptibles de rejoindre les 6 collèges déjà équipés en 2014. Voilà, mes chers collègues, les efforts que nous allons conduire en matière d'éducation, avec là encore cette volonté de récompenser l'effort et le mérite.

Pour conclure, permettez-moi d'en venir à quelques mots plus personnels. Des efforts, du courage, de l'espérance, il nous en faudra pour tenir le cap des mois et des années qui viennent. Je souhaite que les conseillers généraux qui ne se représenteront pas aux élections de mars prochain soient remerciés pour leurs efforts importants, leur courage, consentis tout au long des années qu'ils ont consacrées avec beaucoup d'abnégation et de dévouement au service de notre département et de nos concitoyens. Je pense à l'avenir du Conseil général, tout en sachant bien ce qu'il doit à son histoire depuis sa création en 1860. Les derniers mandats lui ont donné un souffle et une ampleur considérables faisant de notre institution départementale un acteur incontournable, présent partout dans notre département.

C'est pourquoi je tiens à vous exprimer cette gratitude, cette reconnaissance pour votre action, en tant que conseillers généraux, au service des Alpes-Maritimes. C'est avec beaucoup de bonheur et de fierté que j'ai conduit les travaux de cette majorité au service de nos territoires. Une page va se tourner. C'est hélas le fruit des lois qui ont été approuvées et qui sont en train de modifier en profondeur l'organisation de nos institutions et la structuration de nos territoires.

En même temps que cette reconnaissance, je veux vous dire ma confiance dans la capacité du département à trouver sa place dans cette nouvelle organisation. Cette place repose sur une histoire, sur une identité, sur des décennies d'engagement au service des territoires et de notre nation. Les départements ont fait de la France ce qu'elle est aujourd'hui. Ces départements, quoi qu'en pensent certains, quoi qu'en rêvent d'autres, resteront toujours, j'en suis profondément convaincu, au cœur de notre organisation institutionnelle et porteront

demain une nouvelle modernité. Les Alpes-Maritimes peuvent être fières de l'action de leur Conseil général, grâce à vous, et grâce à ceux qui siégeront dans ce même hémicycle au mois de mars prochain, quels qu'ils soient. Naturellement, je souhaite que la majorité reste la majorité. Nous nous battons pour cela, forts de ce bilan et d'un projet que présenterons. Quoi qu'il arrive, je pense que nous pouvons collectivement être fiers du travail que nous avons accompli ensemble.

Je vous remercie.

M. DAMIANI.

M. DAMIANI.- J'allais presque vous faire des compliments, M. le Président, mais la virulence de vos propos à l'endroit du Gouvernement et du Président de la République tempèrent mon propos. Permettez-moi tout d'abord de faire un rappel qui ressemble à une longue et lancinante litanie. Depuis l'élection du Président de la République, le ton des rapports qui nous sont présentés a nettement changé. De combatif et de volontaire, il a basculé dans la plainte continue. Vous ne cessez de dénoncer, avec parfois une violence inouïe, l'action du Gouvernement. Tout ce qui est excessif ne compte pas, dit-on.

Du temps où vos amis se trouvaient au pouvoir, la crise mondiale était la seule responsable de nos difficultés économiques, sociales et financières. Du temps où vos amis se trouvaient au pouvoir, vous expliquiez que les collectivités territoriales se devaient de participer financièrement à l'effort de redressement national. Désormais la crise sociale et financière a disparu et François HOLLANDE comme le Gouvernement sont seuls responsables de tous les maux dont souffre le pays. Désormais, il ne s'agit plus de parler de contribution à l'effort de redressement des comptes de la nation mais d'asphyxie financière fomentée par nos dirigeants nationaux. Avouez que c'est drôle et que comme c'est drôle, ce n'est pas sérieux, a dit un jour un homme politique célèbre.

Vous dénoncez les économies prévues en 2015 de 21 milliards d'euros décidées par le Gouvernement. Cette dénonciation est en contradiction avec les propositions de vos champions qui vont bien au-delà et dont on a pu prendre connaissance à l'occasion des élections internes de l'UMP. Ainsi, un ancien Premier Ministre souhaite réduire les dépenses publiques de 110 milliards d'euros en cinq ans, ce qui correspond à 22 milliards d'euros d'économie par an, à comparer avec la réduction de 21 milliards d'euros proposée par le Gouvernement et la réduction subséquente de 3,7 milliards d'euros de dotations en direction des collectivités locales. Pour ce faire, la fonction publique et les collectivités locales seraient soumises au régime sec tandis que les ménages financeraient une nouvelle baisse des charges des entreprises. Un ancien Président de la République quant à lui souhaite les réduire de plus de 130 milliards d'euros.

C'est une façon de manier le double langage lorsque les circonstances vous y autorisent. Vous stigmatisez la politique gouvernementale en direction des collectivités alors que celles-ci devront accentuer plus encore leurs efforts dans les projets que vos dirigeants à l'échelle nationale énoncent chaque jour de manière explicite.

Dans une période de crise économique difficile, la marge de manœuvre est étroite pour le Gouvernement qui a hérité je vous le rappelle, d'un État en faillite, avéré comme tel depuis 2007 par le Premier Ministre de l'époque et doublé d'une dette publique colossale accumulée et qu'il faut bien résorber sous le regard agacé de nos partenaires européens.

Le Gouvernement n'a pas un rôle facile mais courageusement, il contient les dépenses publiques en tenant compte de la justice sociale tout en tentant de relancer la machine économique. C'est le but du pacte de responsabilité et de solidarité de redonner de la croissance et de l'emploi par le biais d'un soutien aux entreprises.

Nous vivons au niveau de notre département en format réduit ce qui s'est passé au niveau national. Après les années fastes des dépenses jusqu'en 2007-2008 où la crise bancaire et économique est arrivée, vous avez été élu à la tête de notre collectivité. Vous avez suivi le Gouvernement de l'époque dans la mise en œuvre d'un plan de relance qui a sans doute permis de réaliser d'importants travaux, notamment sur la basse vallée du Var, et l'opération d'intérêt national qui, nous l'espérons, donnera un jour ses fruits. Mais ce choix réalisé à ce moment précis a eu pour effet de doubler en peu de temps le stock de la dette du Département que votre prédécesseur avait lui-même déjà fait passer de 93 M€ en 2003, à 747 M€ en 2008 .

Votre gestion l'a portée à 999 M€ en 2011 puis, avec la création de la Métropole, vous avez pu afficher un montant plus raisonnable tout en restant élevé. Au dernier compte administratif, selon les données de la DGCL, elle s'élevait à 879 M€ et représentait 815 € par habitant des Alpes-Maritimes pour une moyenne de 435 € pour les habitants des départements de même importance. Ce chiffre ne tient cependant pas compte de la dette transférée à la Métropole que notre collectivité prendra en charge jusqu'au dernier euro. Si en bonne logique on consolidait notre stock de dette avec celle transférée, nous arriverions aujourd'hui à 1,073 milliard d'euros.

Vous êtes comme le Gouvernement obligé de faire des économies, à la seule différence que votre majorité n'a pas hérité de la situation mais l'a en grande partie créée.

Malgré tout, en 2015, la situation financière de notre département s'améliore quelque peu du fait des réductions de dépenses courantes, même si le pourcentage des dépenses de fonctionnement dans le budget du département qui représentait 69 % du budget en 2008 est passé à 80 % en 2014 et l'an prochain, avec un pic à 81 % en 2013. Vous avez rogné à juste titre sur des dépenses somptuaires : train de vie élevé, parc automobile ou encore effectifs pléthoriques.

C'est aussi du fait de votre décision d'augmenter le taux des droits d'enregistrement sur les ventes d'immeubles qui est passé de 3,8 % à 4,5 %. L'État avait ouvert cette possibilité aux départements pour commencer à améliorer la prise en charge des allocations APA pour les personnes âgées, PCH pour les personnes handicapées, RSA pour les plus démunis. En 2014, le montant attendu des droits de mutation était de 340 M€. Il est de 365 M€ en 2015, soit 25 M€ de plus. Sans doute est-ce une arme à double tranchant, puisque de ce fait, la

ponction opérée par les fonds de péréquation sur la DMTO n'en sera que plus importante, avec 35,6 M€ en 2015. On dira donc que le solde est négatif de l'ordre de 10,6 M€.

De même, les montants des impôts directs progressent de 20 M€ grâce notamment aux frais de gestion sur la taxe foncière transférée par l'État à hauteur de 11 M€. Parallèlement, la baisse des dotations d'État est prévue à hauteur de 25 M€. Le solde est là aussi négatif pour le département de 5 M€ environ.

Tout n'est pas rose, c'est vrai, mais notre département demeure un département riche avec un budget de 1,3 milliard d'euros. Il est en mesure d'absorber ce prélèvement opéré au bénéfice de la péréquation mise en place je vous le rappelle avant 2012. D'autant plus que malgré cela, notre capacité d'autofinancement progresse. Elle n'a jamais été aussi élevée depuis 2008. Elle était de 129 M€ l'année dernière. Elle est à hauteur de 167 M€ cette année.

Maintenant que l'environnement est posé, faire un budget, je vous le concède, nécessite de faire des choix prioritaires. Comme nous l'avons dit, les dépenses de fonctionnement représentent 80 % du budget du Département. Les dépenses d'investissement représentent donc 20 % du budget, mais si on enlève le remboursement du capital de la dette, elles tombent à 16 % avec 210 M€ inscrits. Pour mémoire, elles s'élevaient à 29 %, soit 404 M€ en 2008.

Mais revenons à l'évolution des grandes missions du Département sous votre mandat, puisque celui-ci s'achève. Entre les budgets primitifs 2009 et 2015, elles ont progressé, et souvent de façon plus importante que prévu aux budgets primitifs : les dépenses sociales, plus 6 % sous l'effet de la crise ; les dépenses d'administration générale, plus 8 % sous la triple pression de la progression de l'annuité de la dette, de la dotation de compensation du transfert à la Métropole et de la création des fonds de péréquation. Ont chuté, et toujours plus fortement que prévu au budget prévisionnel : le développement des infrastructures, moins 52 % ; l'aménagement du territoire, moins 23 %, l'action éducative, moins 31 %.

Nous ne disposons pas encore du compte administratif 2014 pour voir si les recettes seront conformes à vos inscriptions au budget et en décision modificative. Il est toutefois patent que nous retrouvons quelques marges de manœuvre.

Or ces derniers jours, la conjoncture souligne l'hypothèse d'un scénario crédible de sortie de crise du vieux continent. En effet, on assiste depuis quelques temps à l'heureuse conjonction de la baisse de l'euro, qui a perdu 12 % de sa valeur vis-vis du dollar depuis avril dernier, et de la chute spectaculaire du prix du pétrole passé de 110 dollars le baril en juin à 70 dollars fin novembre. Par là-même, le recul des prix des carburants à la pompe va aussi redonner du pouvoir d'achat aux automobilistes. Enfin, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas. Ces éléments redonnent de l'espoir et mettent en place des conditions favorables à la reprise en Europe et en France. Notre Département ayant retrouvé des marges de manœuvre se doit de participer à la mise en place des conditions de la reprise.

L'augmentation des aides aux investissements des communes, qui voient leurs marges de manœuvre se restreindre sans pouvoir, comme le Conseil général, diminuer leur train de vie, serait un signe positif et participerait de ce mouvement d'alignement des facteurs favorables à la reprise économique de notre département.

Les communes disposent dans leurs tiroirs de projets ficelés mais en latence faute de moyens de pouvoir boucler leur plan de financement. Il s'agit de projets dont la nature et l'importance profiteraient immédiatement aux TPE et PME locales et donc contribueraient à soutenir l'activité économique et l'emploi dans le département. Un simple emprunt supplémentaire de 10 M€ permettrait cette année, et donc de manière ponctuelle, d'exprimer notre solidarité envers nombre de communes, sans menacer fondamentalement les ratios budgétaires de notre collectivité.

Ce n'est pas ce qui est prévu pour le moment dans le budget. La politique de solidarité territoriale a baissé de 9 % entre 2008 et 2015, passant de 85,4 M€ à 74,6 M€, dont seulement 56,5 M€ en investissement, le reste allant au fonctionnement.

M. le Président, vous l'aurez compris, vos choix budgétaires ne sont pas tout à fait les nôtres. En conséquence, notre groupe votera contre ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Merci. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le projet de budget que vous nous soumettez est conforme aux orientations budgétaires présentées par votre majorité. Vous nous aviez promis l'austérité en nous expliquant qu'elle était la conséquence des choix politiques du Gouvernement, ce qui est vrai. Elle est au rendez-vous.

Vous ajoutez votre touche à cette austérité, dans la mesure où vous partagez l'idée que la réduction de la dépense publique serait la solution à la crise économique et sociale que nous vivons. Sous couvert d'économie, de maîtrise de la dépense publique, c'est effectivement un budget d'austérité et de récession, accentuant encore la tendance des six dernières années, que vous nous soumettez pour 2015.

Il suffit, pour s'en convaincre, de noter qu'aux rares exceptions près de la culture, de l'agriculture, de l'aménagement numérique du territoire et de la solidarité territoriale, encore que celle-ci soit progressivement et de façon continue amenuisée, toutes les politiques obligatoires ou volontaires du Conseil général sont affectées par des stagnations voire des diminutions de moyens, tant de fonctionnement que d'investissement.

Certaines résultent de la non-compensation de charges transférées par l'État comme c'est le cas avec le RSA pour lequel le différentiel dépassera 35 M€ en 2015. Non-compensation déjà ancienne, et pratiquée y compris lorsque votre majorité dirigeait le pays.

Nous regrettons, une fois encore, que votre majorité ici, enfermée dans le dogme de la réduction de la dépense publique, également cher au Gouvernement, n'ait pas mis beaucoup de rigueur à revendiquer cette compensation et à exiger de l'État qu'il assume ses responsabilités.

Ces reculs concernent des secteurs d'intervention où les besoins sont pourtant loin d'être couverts, tels que l'éducation, les infrastructures routières, les transports et déplacements ainsi que l'action sociale intéressant aussi bien la famille, l'enfance et la jeunesse que les personnes en difficulté, avec par exemple le développement des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui imposent de façon continue et durable une diminution des ressources des établissements en charge des personnes relevant de la solidarité départementale. Cela s'est déjà traduit par la suppression de plus d'une cinquantaine de postes et par un recul très préjudiciable de la qualité des services apportés à ces publics fragiles, ce qui justifie d'ailleurs la mobilisation des personnels concernés. Ces reculs ne pourront que rendre encore plus difficiles des situations humaines déjà problématiques.

Votre majorité ajoutera ainsi l'austérité départementale à l'austérité nationale mise en œuvre par un Gouvernement que vous combattez mais dont vous partagez les choix essentiels. Ce parti pris induit pour nos concitoyens des conséquences désastreuses, tant sur le plan social qu'économique, avec un chômage qui ne cesse de s'aggraver, une activité de nombreuses entreprises au point mort, une consommation asphyxiée et des finances publiques dégradées, non pas, comme vous le soutenez, du fait du manque de ressources à l'échelle du pays, mais par le détournement d'une part très importante de celles-ci au bénéfice d'intérêts purement financiers et spéculatifs.

Nous en avons l'exemple dans ce budget avec les 25 M€ qui sont retirés en 2015 de notre dotation globale de fonctionnement, qui s'ajoutent aux 10 M€ qui avaient été enlevés en 2014. Ces 35 M€ qui viennent amputer d'autant les possibilités d'intervention du Conseil général sont utilisés, ne le perdons pas de vue, pour alimenter les cadeaux faits au patronat au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi et du crédit impôt recherche, en fait du pacte de responsabilité.

Loin de soutenir une quelconque relance économique qui ne pourra venir que de la relance de la consommation et des investissements, ils contribuent, pour l'essentiel, à augmenter les dividendes des actionnaires sans aucun bénéfice pour l'investissement et pour l'emploi. Votre parti pris de l'austérité, non seulement diminue nos possibilités d'action et d'investissement, mais affaiblit et minimise aussi de façon considérable la place et le rôle du Conseil général à un moment où son avenir est incertain, voire menacé.

Ce qui devrait nous conduire, non pas à la frilosité et au manque d'audace dont vous faites preuve, mais à manifester par des actes, et pas seulement par des discours, notre volonté de préserver, aux côtés des communes, cette collectivité irremplaçable qu'est le Conseil général et demain, souhaitons-le, le Conseil départemental, pour assurer la solidarité sociale et territoriale à l'égard de nos concitoyens. Cette observation vaut d'ailleurs pour nos voisins de gauche, en tous cas dans l'hémicycle, qui font aujourd'hui, avec une hardiesse surprenante,

des propositions qui tranchent beaucoup avec leur politique nationale libérale fondée elle aussi sur l'austérité. Pourquoi ne pas prendre en compte aussi cette proposition qui résulte peut-être de ce que nous disons depuis quelques temps ?

Cette volonté que j'évoquais à l'instant ne peut se satisfaire du maintien à 210 M€, pour la cinquième année consécutive, du montant des investissements pour l'exercice 2015. C'est la raison pour laquelle nous renouvelons la proposition que nous avons faite lors du débat d'orientations budgétaires de porter ces investissements à 230 M€ en couvrant cette augmentation par le recours à l'emprunt.

Vous avez tort d'écarter cette proposition qui ne présente aucun risque pour les finances de notre collectivité. Sa capacité d'autofinancement le permet, et ce d'autant plus qu'elle se trouvera améliorée, c'est pratiquement sûr, par l'application en année pleine du taux de 4,5 % pour les droits de mutation pour autant qu'ils continuent d'exister, puisque M. FILLON en propose la suppression pure et simple. Nous n'en sommes pas encore là. Notre dette, vous l'avez indiqué et c'est vrai, est pratiquement sécurisée, et les taux des prêts particulièrement bas de la période actuelle en font un moment où les investissements publics devraient être développés pour leurs effets directs mais également, et c'est reconnu par les économistes, pour l'effet d'entraînement qu'ils induisent sur les investissements privés.

Vous avez tort à cet égard de ne pas faire ce choix pour les habitants de notre département qui sont dans l'attente de travaux et d'équipements qui font défaut parce qu'ils sont retardés ou reportés. Les collèges, les transports collectifs, les routes, l'accueil des personnes âgées et handicapées, les travaux communaux sont autant de domaines relevant de nos compétences qui pourraient bénéficier de ces moyens supplémentaires.

Vous avez tort également pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics qui manifestaient il n'y a pas si longtemps devant le Tribunal, dont les carnets de commandes sont vides ou inexistantes, et dont les responsables comme les salariés se demandent avec anxiété de quoi demain sera fait, alors que de nombreux projets départementaux ou communaux sont différés. Tous ceux dont les emplois sont déjà perdus ou menacés seraient heureux, chers collègues, de les retrouver ou de les conserver. Cela irait vraiment, M. le Président, dans le sens de la dignité par le travail que vous évoquiez tout à l'heure dans votre intervention.

La résignation, écrivait Balzac, est un suicide quotidien. Ce que notre groupe vous propose, c'est de ne pas se résoudre à une perspective aussi pessimiste mais, à l'inverse, de faire preuve de détermination et d'audace pour améliorer la vie des habitants de ce département. Votre budget ne le permet pas du tout, et nous ne le voterons pas.

M. Le Président.- Il est dommage que vous ne le votiez pas, mais je suis convaincu que vous voterez ensuite les dépenses... C'est finalement un peu le privilège de l'opposition que de se complaire dans une forme de posture et de voter ensuite systématiquement, vous avez raison de le faire, les bonnes mesures que nous mettons en œuvre dans nos budgets.

M. DAMIANI, vous avez eu la lourde tâche ou corvée de dire du bien du Président de la République. Je vous en félicite. C'est courageux. Vous faites donc partie des 13 % de Français qui font encore confiance au Président de la République. Vous avez eu la redoutable et impossible mission de dire du bien du Président de la République auquel, même en cherchant bien, il est difficile de trouver des qualités et du talent. Votre mission est terminée, et je vous félicite pour l'avoir conduite. C'était audacieux. Vos collègues vous ont sans doute peu disputé le privilège d'intervenir aujourd'hui dans ce contexte.

Vous avez décrit un climat national et vous avez évoqué la crise internationale, cette même crise que vous aviez niée farouchement avant 2012. Pour vous, ou en tous cas dans les discours de celui dont vous revendiquez aujourd'hui l'action et le bilan, la crise n'existait pas, et le seul responsable de la situation française était alors Nicolas SARKOZY. Aujourd'hui, vous êtes au pouvoir depuis bientôt trois ans, et jamais la situation n'a été aussi dégradée. Le taux de chômage est deux fois plus élevé en France qu'en Allemagne, qu'en Grande-Bretagne ou qu'aux États-Unis. Vous évoquiez des éléments de reprise. Ils sont là en effet, mais pas pour la France. Au mois d'octobre dernier, le chômage avait encore augmenté de 0,8 %, soit 27 000 chômeurs de plus et 3,4 millions au total. S'il n'y a plus de crise internationale aujourd'hui, il y a en tous cas une crise socialiste qui est préjudiciable pour notre pays.

Il y avait d'autres politiques à conduire. Vous recherchez tout à l'heure les économies. François FILLON a raison de dire qu'il faut réaliser 110 M€ d'économies en cinq ans. De même, Nicolas SARKOZY a raison lorsqu'il souligne qu'il faut en faire 130 M€. Ce n'est pas un choix mais une obligation. Avec 2 000 milliards d'euros de dette, lorsque le premier budget de l'État est le remboursement de la dette, cette nécessité s'impose. A partir du mois de septembre, l'État vit à crédit. Sur un tiers de l'année, les dépenses de l'État sont financées par l'emprunt. Cela ne pourra pas durer indéfiniment.

Vous n'avez pas seuls la responsabilité de cette situation, mais vous avez seuls celle de refuser aujourd'hui de la prendre en compte. En arrivant, vous avez créé 60 000 emplois d'enseignants. Vous avez aussi demandé aux collectivités de faire des économies. Je ne tiens pas un discours démagogique selon lequel les collectivités locales n'auraient pas à voir leurs dépenses de fonctionnement diminuer. Le Gouvernement précédent avait commencé à réduire modestement les dotations aux collectivités locales, mais cela s'inscrivait dans un contexte appelant à un effort collectif.

Les collectivités locales doivent bien entendu faire un effort. J'aurais du mal à prétendre le contraire puisque j'ai engagé cette politique depuis 2009. Je le revendique : lorsque l'on gère de l'argent public, c'est-à-dire issu du travail des contribuables, il faut évidemment le faire avec prudence. Dans une situation de difficulté, lorsque les recettes sont moindres, il faut également dépenser moins. M. DAMIANI, vous avez été chef d'entreprise, et vous avez été très performant dans la gestion de votre entreprise. Vous n'avez jamais dépensé plus que vos recettes. Vous êtes chef de famille, et vous gérez en bon père de famille, au sens du Code civil : vous n'avez jamais dépensé plus que ce que vous gagnez, ce qui vous a permis d'accumuler un patrimoine conséquent, et je vous en félicite.

Comme pour chacun d'entre nous, il est nécessaire de ne pas dépenser plus que ce que nous gagnons. C'est un principe de bonne gestion. Or l'État ne s'impose pas ce principe. Vous avez commencé par le retour de la retraite à 60 ans pour 130 000 personnes, ce qui représente un coût de 3 milliards d'euros. Quant au recrutement de 60 000 enseignants, le coût sur les cinq ans représente il me semble 20 milliards d'euros. Vous avez accumulé des dispositions qui ont alourdi les dépenses.

M. VICTOR, je vois que vous protestez. Au demeurant, plus il y a d'enseignants, plus notre système éducatif se dégrade. Il faudrait que vous regardiez l'enquête PISA. Dans l'enseignement, le problème n'est pas dans le quantitatif. Il faudrait en revanche redonner de l'autorité aux maîtres, et arrêter avec les délires post-soixante-huitards où l'on supprime les notes, où les élèves font des dessins pendant des heures l'après-midi, et où les enfants passent deux heures en récréation à cause des rythmes scolaires. Il faudrait revaloriser la fonction d'enseignant et leur redonner de l'autonomie dans les établissements. C'est un autre débat.

Sur les collectivités locales, vous dénoncez, M. DAMIANI, ce qui est fait aujourd'hui alors que vous ne le déniez pas hier. Ce qui était fait hier ne l'était pas du tout dans le même ordre de grandeur. Aujourd'hui, la dette des collectivités locales représente 9 % des 2 000 milliards d'euros de dette, c'est-à-dire 190 milliards d'euros. L'effort demandé par le Gouvernement, c'est-à-dire la baisse des dépenses publiques annoncée par celui-ci, représente 50 milliards d'euros jusqu'en 2017, dont 11 milliards d'euros pour les collectivités. Lorsque nous demandons au Gouvernement où se trouvent les 39 autres milliards d'euros, nous n'obtenons pas de réponse. Il nous est dit qu'il s'agit de la lutte contre la fraude fiscale, de rentrées nouvelles...

Le Gouvernement a en effet un sens particulier de la baisse des dépenses : la baisse des dépenses est la modération de la hausse. C'est comme si une personne de 100 kilos nous disait : si j'avais continué, j'aurais pesé 105 kilos l'année prochaine, mais comme j'ai fait un régime, je n'en pèserai plus que 101, et j'ai donc maigri de 4 kilos... C'est le raisonnement de l'État. Nous ne voyons donc pas du tout où se trouvent les 39 milliards d'euros de baisse prévus. Les 11 milliards d'euros sur les collectivités sont en revanche concrets. Admettons qu'il y ait les 39 milliards d'euros : les 11 milliards d'euros sur les collectivités représentent alors 22 % de l'effort, alors que la dette des collectivités ne représente que 9 %.

Nous constatons donc que l'effort imposé aux collectivités locales n'est pas en proportion de leur contribution à l'économie nationale ou de leur place dans l'économie nationale. Les collectivités locales sont ainsi sur-pressurisées et vont être accablées par des prélèvements insupportables, sans compter les dépenses supplémentaires qui leur sont imposées. Sur les allocations individuelles de solidarité, ce que nous doit l'État depuis 2002 s'élève à 1,1 milliard d'euros pour l'APA, la PCH et le RSA. Sur l'année 2014, nous avons dépensé 266 M€ pour ces trois allocations, et nous ne percevons que 171 M€ de la part de l'État. L'écart est de 95 M€ sur ce seul exercice budgétaire. Cela ne cesse de s'accroître. L'État diminue nos recettes tout en augmentant nos dépenses.

Vous avez évoqué les charges de personnel. Sur les trois dernières années, du fait des seules décisions gouvernementales sur les rémunérations, le coût des augmentations pour le Conseil général a été de 5 M€ : 700 000 € pour l'augmentation du SMIC en 2012, et 180 000 € pour l'augmentation du point d'indice ; 1,83 M€ en 2013 avec l'augmentation du point d'indice et la revalorisation de la catégorie C (il est facile de revaloriser les salaires lorsque l'on demande à d'autres de le financer pour son compte) ; 2,5 M€ en 2014, dont 1,2 M€ suite à l'augmentation des charges patronales et 1 M€ pour la nouvelle réforme de la catégorie C. Au total, ce sont donc bien 5 M€, uniquement sur les charges de personnel, que nous sommes obligés de compenser par la diminution des effectifs.

En ce qui concerne la dette, vous manquez d'originalité, M. DAMIANI, puisque vous avez repris la proposition formulée par M. TUJAGUE lors des orientations budgétaires. Je tiens à défendre la paternité de cette proposition d'augmentation de la dette par M. TUJAGUE. Vous proposez que nous augmentions l'emprunt de 10 M€ pour financer 10 M€ d'investissements. En même temps, vous nous faites une grande démonstration, au demeurant inexacte, sur l'augmentation de la dette du Conseil général. La dette a bien augmenté au cours des années écoulées et a été la contrepartie d'un gigantesque effort d'investissement dans notre département. Vous l'indiquiez tout à l'heure pudiquement en évoquant les efforts consentis dans la vallée du Var, notamment sur la fameuse 202 bis dont tout le monde aujourd'hui, y compris vous, revendique l'intérêt et l'utilité. Elle a été financée par les investissements du Conseil général pour un montant très important de 300 M€. Beaucoup d'autres investissements sont aussi intervenus.

Je voudrais vous rappeler les chiffres. La dette était de 747 M€ au 31 décembre 2008. Elle était en 2013 de 879 M€. Vous avez indiqué que je l'avais doublée sur six ans. S'il s'agit d'une erreur, merci de la rectifier, puisque ce n'est naturellement pas le cas. Je vois quoi qu'il en soit une contradiction, voire un certain culot de votre part, lorsque vous soulignez que la dette est trop importante. J'ai veillé à ce que nous ne nous endettions pas de façon dangereuse, et à ce que nous limitions chaque année le recours à la dette. C'est ce que je vous proposerai à nouveau cette année, avec un emprunt nouveau équivalent au remboursement de capital, afin de ne pas alourdir le stock de dette. En 2010, nous nous sommes même désendettés, même si cela n'était que d'un million d'euros. Nous avons donc cette préoccupation.

Or après avoir fait cette démonstration, vous venez nous expliquer qu'il faut emprunter davantage. L'emprunt nourrit cependant la dette. Cela signifie que la dette n'est pas aussi élevée que vous le prétendiez dans la première partie de votre propos, puisque vous souhaiteriez encore l'alourdir.

J'ai bien entendu, et je comprends votre argumentation selon laquelle il faudrait investir le plus possible. Je partage ce souci, et c'est la raison pour laquelle nous avons fait des économies sur le fonctionnement. L'objectif est de maintenir un niveau élevé d'investissement. La moyenne, pour les départements millionnaires, est de 210 M€. Evidemment, en comparaison du début des années 2000, le niveau est plus faible, mais nous n'étions pas dans la même situation. Nous n'avions pas la baisse des dotations ni celle des

droits de mutation. Au début des années 2000, nous pensions que les droits de mutation pourraient augmenter indéfiniment, et nous avons atteint un record de 347 M€ en 2007.

Aujourd'hui, du fait de mesures inappropriées et très largement dues à votre Gouvernement, le marché de l'immobilier est figé, et les investisseurs étrangers n'achètent plus. Malgré l'augmentation du taux l'année dernière, nos droits de mutation sont à la peine, avec un montant qui n'est pas aussi élevé que ce que nous aurions pu espérer.

Malgré tout cela, je note tout de même M. DAMIANI, et je vous en remercie, que vous avez indiqué : « *la situation s'améliore quelque peu* », puis « *nous retrouvons des marges de manœuvre* ». Je vous remercie de cet hommage à notre bonne gestion. Vous avez voulu être méchant au début, on vous a fait jouer le mauvais rôle pour défendre M. HOLLANDE qui était pourtant habillé pour l'hiver avec sa tenue du Kazakhstan... En tous cas, vous avez quand même rendu hommage à la bonne gestion de notre collectivité. C'est le positif que je retiens dans votre intervention.

Nous allons poursuivre cette bonne gestion. C'est le gage que nous continuons à investir. M. TUJAGUE, vous nous reprochez d'avoir fait des économies. Si nous ne les avons pas faites, comment pourrions-nous investir ? Ce serait impossible. Il n'y aurait plus d'aide aux communes. Or l'aide aux communes est importante. Votre canton en a largement bénéficié sur des projets d'intérêt général. J'assume l'expression de rigueur budgétaire. Si l'État avait fait ce que nous avons fait, nous n'en serions pas là au niveau national. Nous ne serions pas contraints d'imposer des charges épouvantables aux entreprises qui aboutissent aujourd'hui à 60 000 faillites en France chaque année et au niveau de chômage que nous connaissons. Si les entreprises et les ménages n'étaient pas accablés de charges comme ils le sont, nous n'en serions pas là.

Aujourd'hui, c'est ce que nous ne voulons pas pour notre département. Grâce aux efforts de fonctionnement, nous continuons d'investir, et nous n'augmentons pas les impôts. Ce point fort de notre budget représente tout de même une prouesse compte tenu d'une baisse de 100 M€ des recettes de l'État en deux exercices budgétaires. Malgré ces 100 M€ de recettes en moins, nous n'empruntons pas plus, nous investissons autant, et nous n'augmentons pas la fiscalité. Que voulez-vous de plus ?

Ce n'est pas moi qui suis au pouvoir, et ce n'est pas moi qui ai voté François HOLLANDE. J'ai voté Nicolas SARKOZY. Vous, M. TUJAGUE, je pense que vous avez voté François HOLLANDE. Vous nous dites que non, c'est une nouvelle, mais le parti dans lequel vous siégez a en tous cas appelé officiellement à voter François HOLLANDE. L'erreur est humaine, le *mea culpa* doit être porté sur ceux qui se sont trompés. Comme nous avons installé une crèche dans le hall du Conseil général, nous allons pardonner les offenses. C'est vous qui vous êtes trompés. C'est vous qui êtes aux affaires. C'est vous qui portez cette responsabilité. Ne nous donnez pas de leçon. Nous continuerons de gérer dans cette direction : une politique de rigueur budgétaire pour ne pas dépenser un argent dont nous ne disposons pas, un cap sur l'investissement, et un endettement maîtrisé au

service de nos territoires et de nos concitoyens. Merci en tous cas pour l'hommage que vous avez quand même rendu à notre gestion, j'y suis sensible en cette veille de Noël.

Nous allons pouvoir passer à l'examen de notre budget primitif. Le débat général ayant eu lieu, je vais demander à Mme GIUDICELLI de nous présenter simplement l'ossature de ce budget.

1. BUDGET PRIMITIF 2015

Mme GIUDICELLI.- Je vous propose de présenter brièvement ce budget qui est caractérisé par : la baisse des dépenses courantes de fonctionnement ; le maintien des crédits pour la solidarité territoriale, la culture, le sport et l'éducation ; la priorité maintenue sur l'investissement ; le désengagement croissant de l'État ; la stabilité de notre fiscalité directe. Vous avez, M. le Président, détaillé l'ensemble de ces aspects. Je souhaite simplement ajouter que vous avez tous reçu une note au rapporteur qui vise à corriger une erreur matérielle d'imputation de crédits au sein de la politique de solidarité territoriale du chapitre 919 sur le chapitre 918 à hauteur de 6 558 449 €.

Je vous propose d'adopter ce projet de budget primitif pour 2015.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose en effet de passer au vote de ce budget primitif.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le budget primitif 2015 est ainsi approuvé et nous pourrons dès aujourd'hui commencer à le mettre en œuvre. Mme GIUDICELLI, je vous laisse poursuivre sur les budgets annexes.

2. BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGETS ANNEXES

Mme GIUDICELLI.- Je me propose là aussi de faire un résumé de ce rapport. En ce qui concerne le laboratoire vétérinaire départemental, il n'y a aucun problème particulier. Pour le budget annexe du port de Nice, une note au rapporteur corrige une erreur de rédaction dans le rapport : les dépenses de fonctionnement sont de 218 500 €, et non de 903 500 €, ce montant correspondant au total des dépenses. Rien à dire de particulier sur le budget des ports concédés. Quant au port de Villefranche-Santé, nous avons aussi une note au rapporteur pour préciser l'équilibre du budget qui est assuré par une subvention départementale de 203 595 €. Tout va bien enfin pour les budgets du cinéma Mercury et du parking Silo.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ces budgets annexes ? Je vous remercie. Je les mets aux voix.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche-Santé mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie.

3. BP 2015 – POLITIQUE SANTÉ

Pr BENCHIMOL.- Le rapport sur la politique santé du Conseil général pour l'année 2015 est conforme aux différents rapports présentés les années précédentes. Il comprend un programme qui concerne les missions déléguées du Conseil général dans le domaine de la santé, en particulier nos actions en matière de vaccination, de lutte antivénérienne et antituberculeuse, ainsi que nos actions en matière de dépistage et de prévention du cancer du sein et du cancer colorectal. Il convient de renouveler les conventions à intervenir avec l'agence régionale de santé pour la mise en œuvre de ces missions.

Dans le domaine du cancer, notre collectivité avait voté un programme de soutien à l'installation d'un synchrocyclotron au centre Antoine Lacassagne. Ce budget bénéficiait d'une autorisation de programme de 5 M€, dont 3,325 M€ ont déjà été mandatés. Il convient maintenant de mandater le financement restant.

En ce qui concerne l'entente interdépartementale pour la démoustication, il convient de missionner cet organisme pour la lutte contre la prolifération des moustiques.

En matière de télémédecine, notre département, sous l'impulsion du Conseil général, est pionnier, et un contrat de quatre ans a été signé avec l'agence régionale de santé PACA pour nos vingt sites de télémédecine et l'organisation de téléformations, téléconsultations et télé-expertises. Nous allons poursuivre ces développements en signant des conventions de partenariat avec l'hôpital Sainte-Marie et le Groupe Domusvi. Ces structures ont en effet décidé de s'adosser à notre programme de médecine.

Concernant l'appel à projet, il s'agit du septième appel à projets proposé par notre assemblée pour un montant de 2 M€. Il privilégiera les projets innovants en matière de cancérologie, de lutte contre la perte d'autonomie et les maladies neuro-dégénératives, notamment la maladie d'Alzheimer, les cancers de l'enfant, le handicap et les maladies rares et orphelines. Il convient d'ajouter une enveloppe spécifique de 70 000 € pour le Pr Paul

HOFMAN afin de l'aider dans ses travaux de recherche sur le diagnostic précoce du cancer du poumon.

Enfin, les frais généraux de fonctionnement concernent l'acquisition de vaccins et de médicaments, ainsi que l'organisation de la campagne départementale de vaccination contre le papillomavirus.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom de mes collègues du groupe communiste, notre solidarité à l'égard des salariés qui manifestent devant nos portes. Ces salariés sont inquiets de ne plus pouvoir assurer convenablement leurs missions et de voir leurs métiers se paupériser. Ils expriment également une inquiétude forte, celle de voir tout simplement leurs métiers disparaître. Comme l'a rappelé précédemment M. TUJAGUE, tout cela se fait au nom de la réduction de la dépense publique. Les effets induits sont préjudiciables aux populations les plus fragiles pour lesquelles une intervention particulière est pourtant nécessaire.

Les dossiers que nous allons examiner constituent un axe majeur de nos compétences obligatoires. Malgré vos déclarations et votre communication permanente, nous pensons que notre collectivité ne consacre pas les moyens nécessaires à la réponse réelle et à la prise en compte des besoins, pas davantage que l'État du reste, notamment lorsque les missions relèvent de la solidarité nationale.

Pour en venir à la politique santé, toutes les actions développées sont bien évidemment louables et d'une grande utilité. Néanmoins, alors que vous décriez à juste titre les charges nouvelles transférées aux conseils généraux, vous vous substituez volontairement à l'État qui se défausse de ses responsabilités en matière d'accès à la santé pour tous. Il lui appartiendrait en effet de doter l'hôpital public d'outils performants qui permettraient à nos éminents médecins de disposer de moyens pour faire évaluer la recherche et les soins. Voilà ce qui motive notre abstention sur ce dossier.

M. Le Président.- Vous exprimez une position qui est classique. Pour notre part, nous revendiquons ce soutien volontariste. J'ai évoqué précédemment les actions et piliers volontaristes porteurs de notre politique. Je veux remercier Daniel BENCHIMOL pour son action remarquable au Conseil général pendant des années. Il a beaucoup apporté à l'assemblée départementale par son travail, son talent, ses compétences et son dévouement.

Nous continuerons cette politique volontariste de santé. Nous le ferons notamment au travers des appels à projets. Lorsque les plus grands chercheurs nationaux nous expliquent que nous sommes les seuls à faire cette politique, et lorsque nous constatons les succès que nous pouvons apprécier dans le département, comme ceux du Pr Paul HOFMAN et de son équipe, j'ai la faiblesse de penser que nous faisons œuvre utile. Si nous avons permis au Pr HOFMAN de réaliser des progrès, je pense que nous n'aurons pas été complètement

inutiles aux yeux de nos concitoyens et en termes de crédibilité de l'action publique. Je revendique donc fortement le fait de conduire ces politiques de santé qui sont à l'honneur de notre assemblée départementale.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix ce rapport.

Le rapport n° 3, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR (MM. BENCHIMOL et CIOTTI ne prenant pas part au vote).

4. BP 2015 – POLITIQUES DISPOSITIF RSA ET FSL – FONDS SOCIAL EUROPÉEN – PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

M. VEROLA.- Ce rapport rappelle que le RSA s'articule autour de trois programmes : le programme départemental d'insertion, pour 9 M€, le programme d'allocations pour 128 M€, le programme d'activation ainsi que le dispositif FSL et le dispositif de protection juridique des majeurs. Je vous invite, mes chers collègues, à consulter attentivement le programme départemental d'insertion qui vous a été remis. Il est particulièrement bien fait. J'en remercie M. BAILBE et M. PAQUETTE qui sont à l'origine de ce document particulièrement éclairant.

M. Le Président.- Merci. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Je félicite à mon tour les services du Conseil général pour l'élaboration du programme départemental d'insertion qui nous a été remis. Néanmoins, nous restons relativement critiques à l'égard de certaines analyses que comprend ce document. Nous sommes en effet dans un département sinistré au niveau de l'emploi et du logement. Le nombre de chômeurs a augmenté de 41 % entre 2008 et 2014, malgré les cadeaux faits aux entreprises. Les plus touchés sont hélas les moins de 25 ans, les forces vives, et les plus de 50 ans, ceux à qui il est demandé de travailler plus longtemps. Le coût du logement, pour ceux qui en ont un, représente dans notre département 33 % du montant des revenus les plus modestes.

Dans un tel contexte, il serait indécent de stigmatiser les bénéficiaires du RSA en pointant quelques abus ou quelques fraudes. De plus, lorsque vous parlez de 18 M€ de fraude, il serait intéressant d'avoir le détail de cette somme. Ce chiffre inclut vraisemblablement les droits qui n'étaient pas avérés acquis, et non pas uniquement le produit d'une éventuelle fraude. C'est un affront pour la majorité de celles et ceux, jeunes et moins jeunes, qui n'aspirent qu'à travailler et qui ont d'énormes difficultés à réintégrer le circuit du travail.

L'insertion doit certes se faire par l'emploi, mais il faut pour cela qu'il y ait du travail. C'est la raison pour laquelle nous affirmons que pour sortir de l'ornière, il faut que les collectivités investissent et que la consommation soit relancée. Nous l'avons longuement développé précédemment. Aujourd'hui, la seule perspective que nous donnons à ces hommes et ces femmes est hélas celle de contrats précaires. Nous nous enfermons dans une spirale où

ceux à qui nous réussissons à offrir un emploi reviendront tôt ou tard dans le dispositif, sans compter les centaines de chômeurs qui arrivent quotidiennement en fin de droits et qui malheureusement ne trouvent pas de travail.

Dans ce contexte, le différentiel avec la dotation de l'État ne cessera de s'accroître et portera gravement préjudice à notre capacité d'investissement, et donc à notre contribution à la relance de l'économie. Nous devons exiger, de façon plus virulente que ce que vous avez fait jusqu'à présent, que l'État – celui d'hier, celui d'aujourd'hui et peut-être celui de demain – assume ses responsabilités. Aujourd'hui, nous donnons beaucoup d'obligations aux bénéficiaires du RSA, ce qui est normal, mais nous ne demandons rien à ceux qui spéculent, font du profit à court terme et mettent notre pays à plat. L'intégration doit selon nous avoir lieu via de véritables emplois pérennes, sur contrats indéterminés. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre le dossier proposé.

M. Le Président.- M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Pour ma part, je n'ai aucune forme de complexe vis-à-vis de la lutte contre la fraude ou les fraudes en général. En revanche, rappelons que des milliers de personnes pourraient prétendre à ces prestations mais qu'elles ne le font pas, parce qu'elles sont exclues, parce qu'elles ne sont pas informées, etc. Quand on tient ce type de discours, il faut donc également le prendre en compte.

M. Le Président.- Vous avez raison M. MOTTARD. Nous revendiquons cette politique de lutte contre la fraude. M. ALBIN, je ne comprends pas que de façon récurrente, vous vous opposiez à la politique de lutte contre la fraude. Il est tout de même étonnant de dire à nos concitoyens : allez-y, il n'y a pas de problème. C'est ahurissant. Je ne comprends pas cette posture que vous avez en permanence. En tenant ce discours, c'est vous qui mettez en péril la pérennité d'un système et son acceptabilité sociale.

Pour nos concitoyens qui sont pressurés d'impôts, ceux qui travaillent, les artisans, les commerçants qui se lèvent tôt, qui sont accablés de normes, et qui voient en même temps des personnes bénéficier d'allocations auxquelles elles n'ont pas droit, vous, vous dites : ce n'est pas grave, on continue. C'est de l'argent public M. ALBIN ! Ce n'est pas le vôtre. C'est ahurissant d'avoir cette posture sur la fraude sociale que nous devrions laisser faire. Toutes les fraudes sont graves. Il n'y a pas de hiérarchie dans les fraudes, et aucune fraude n'est acceptable. Sur les 18 M€, il y a 11 M€ de refus d'ouverture des droits suite à la détection de fausses déclarations. Qu'est-ce qu'une fausse déclaration selon vous ? C'est normal ? Est-il normal de demander une allocation financée par de l'argent public avec de fausses déclarations ? Ce n'est pas de la fraude selon vous ?

Ces 11 M€ de refus d'ouverture de droits font suite à de fausses déclarations ou à des omissions volontaires. Il y a également 5 M€ de détection de fraudes, et 2 M€ de récupération de prestations versées indument. Nous avons récupéré 18 M€ d'argent public. Nous avons déposé plus de cent plaintes auprès du Procureur de la République, et nous mettons en place des amendes administratives. De plus, nous avons une position qui n'était pas claire sur ce

point, et je vais y aller de façon très volontariste : nous allons radier ceux qui sont dans ce cas. Ceux qui ont fraudé seront radiés.

M. VEROLA.

M. VEROLA.- Je voudrais juste donner deux exemples concrets qui montrent comment se déroule l'action contre la fraude. Le premier exemple concerne un trader qui avait acheté une villa valant un million d'euros. Il venait d'un autre département. Initialement, nous n'avions donc pas instruit sa demande de RSA. Grâce à l'action contre la fraude, ce dossier est passé en commission locale d'insertion. Cette personne avait bénéficié d'un indu de 18 000 €. La commission lui a également appliqué une amende de 1 500 €.

Mon second exemple est celui d'une mère ayant un enfant qui n'avait pas déclaré la petite allocation de 300 € que lui versait sa mère. Ce dossier a également été examiné par la commission locale d'insertion qui a décidé d'une amende de 315 € en plus de l'indu.

Lors de l'arbitrage qui intervient mensuellement sur l'ensemble des commissions, j'ai majoré la première amende en la passant de 1 500 € à 4 000 €, et j'ai en revanche supprimé l'amende de 315 €, considérant que la fraude restait très minime.

Je voulais montrer avec ces deux exemples que les décisions sont prises avec équité. Dans le premier exemple, si le trader avait demandé à bénéficier du RSA dans notre département, cela n'aurait jamais été possible grâce à notre action contre la fraude. Les autres départements ne procèdent pas ainsi.

M. Le Président.- Pour information, un montant de 18 M€ correspond au financement d'un collège, ou à l'équivalent de l'ensemble du budget culture du Département.

M. VIAUD.

M. VIAUD.- Il est en effet ahurissant d'entendre une telle position. Vous devriez au contraire accompagner la politique départementale déployée en la matière, puisque votre position revient d'une certaine façon à offenser également le travail de commissions locales d'insertion auxquelles plusieurs d'entre nous consacrent du temps, de même que les services de Pôle Emploi, ceux de la MSA, des MSD, des assistantes sociales qui font un travail remarquable pour étudier chaque dossier en toute objectivité et sur la base d'éléments factuels. Il en est de même de la brigade de lutte contre la fraude mise en place à l'initiative du Président.

Au-delà des postures politiques, je pense que nous ne pouvons qu'accompagner ces démarches qui visent à s'inscrire dans le respect de chaque euro public dépensé par le Conseil général. Vous devriez donc saluer ces efforts. Ces 18 M€ économisés permettent des investissements dans le département des Alpes-Maritimes.

M. VICTOR.- Il est scandaleux d'entendre les derniers propos de M. VIAUD. Nous ne tenons à aucun moment à justifier la fraude. Nous voulons simplement dire que ce montant

de 18 M€ est a minima incorrect. Vous en avez fait vous-même la démonstration. A aucun moment nous ne validons la fraude. J'aimerais vous entendre, M. VIAUD, sur les 40 milliards d'euros de fraude patronale sur les cotisations à la Sécurité Sociale.

M. Le Président.- M. VICTOR, je ne sais pas d'où vous tirez ces chiffres. Les rapports de la Cour des Comptes sur le coût de la fraude sociale en général portent ce coût à 5 milliards d'euros, ce qui est gigantesque. Avec 40 milliards d'euros, vous avez un peu forcé la dose... Il en est souvent de même pour le nombre de manifestants de la CGT dans les cortèges.

Je ne fais pas de hiérarchie dans la fraude. Qu'elle soit fiscale, sociale, patronale ou salariale, elle est sanctionnée par la loi de la République, et elle est condamnable. Lorsque nous gérons de l'argent public, nous ne gérons pas les cotisations patronales. Nous gérons le RSA. Si nous gérons d'autres systèmes sociaux, je pense d'ailleurs qu'ils fonctionneraient mieux et seraient sans doute plus équilibrés par rapport à ce que font certaines organisations syndicales qui, dans le cadre du paritarisme, gèrent des fonds de Sécurité Sociale. Lorsque nous aurons enfin le courage de mettre fin à ce système, ce sera sans doute aussi un progrès, compte tenu de certaines dérives dont pourtant personne ne parle. On ne parle que des élus, qui sont des boucs émissaires faciles, et personne n'évoque les milliards d'euros qui se trouvent dans les fonds des syndicats.

Je vous signale d'ailleurs qu'il n'y aura pas cette année de subventions aux syndicats. Je réponds là à une question que vous m'avez posée par écrit. Lorsque je constate certains excès dans la presse, je n'ai finalement pas envie que l'argent du contribuable local soit utilisé pour cela.

Nous avons une compétence sur le RSA, et nous veillons simplement à ce que le RSA aille à ceux qui en ont besoin, et qu'il ne soit pas perverti par de la fraude ou versé à des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour en bénéficier. Encore une fois, je suis avec la même détermination favorable à l'application de la tolérance zéro pour tout type de fraude ou de délit. Qu'il s'agisse de fraude fiscale ou de fraude sociale, peu importe qui la commet, ce n'est pas la question.

Vous avez une excuse sociale à la fraude, mais il n'y a pas d'excuse. Chaque fois que nous ouvrons ce sujet, vous venez porter des réserves. Vous n'osez pas aller jusqu'au bout de ce que vous pensez, mais vous le dites quand même. Le refus d'ouverture des droits suite à la détection de fausses déclarations est justifié : une fausse déclaration est une fraude au sens pénal du terme. Malgré votre position, nous allons continuer de lutter contre les fausses déclarations.

Pour la première fois depuis très longtemps, nous avons convoqué 2 000 allocataires du RSA dont nous n'avions plus de trace depuis un certain temps. Nous avons mis en place des bureaux particuliers dans le bâtiment où nous nous trouvons, et la brigade antifraude a convoqué ces allocataires pour vérifier que leur engagement, notamment dans la recherche

d'emploi, était toujours avéré. Nous avons trouvé à cette occasion un nombre très important de cas dans lesquels le versement d'allocations n'était plus justifié.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous remercions M. VEROLA pour le travail qu'il accomplit sur ce dossier particulièrement complexe, qui nécessite beaucoup de temps. Je remercie tous les présidents des commissions locales d'insertion qui se livrent à ce travail qui n'est pas forcément facile. Je vous propose de passer au vote.

Le rapport n° 4, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR (M. TABAROT ne prenant pas part au vote).

5. BP 2015 – POLITIQUES AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE, ET AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

M. VEROLA.- Les politiques d'aide à l'enfance et à la famille s'articulent autour de trois programmes : le programme de prévention, le programme de placement et le programme d'accompagnement social. Le programme de prévention porte sur la prévention spécialisée et la médiation scolaire qui se généralise peu à peu. Nous constatons que c'est un succès, puisque des collègues qui ne le souhaitaient pas au début sont aujourd'hui demandeurs. A ceci s'ajoutent une action de prévention dans les centres de PMI ainsi qu'une action éducative à domicile.

En ce qui concerne le programme de placement enfance et famille, 1 380 enfants sont à ce jour admis à l'aide sociale à l'enfance : 784 sont placés, et environ 600 sont accueillis par 373 assistants familiaux. Nous avons développé des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) à moyen terme, avec les associations qui s'occupent de ces placements et avec le Foyer de l'enfance.

Quant au programme d'accompagnement social, il s'effectue via l'ADMR à l'est et l'ADORAM à l'ouest, avec également les Foyers de jeunes travailleurs et l'aide aux jeunes en difficulté. Une note au rapporteur vous a aussi été communiquée, mais elle concerne un simple point technique.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Nous avons plusieurs remarques sur ce rapport. Tout d'abord, dans le budget de l'année précédente, vous aviez réduit les fonds consacrés à la prévention spécialisée et proposé une nouvelle organisation avec le dispositif de médiation scolaire. Le budget était alors passé de 5 M€ à 4,4 M€. Sans attendre l'évaluation approfondie annoncée pour la fin de l'année scolaire dans le document de présentation, pourriez-vous d'ores et déjà nous présenter un premier bilan de cette nouvelle organisation ? La baisse du budget était tout de même significative, et nous pouvons nous interroger sur l'impact de la nouvelle organisation sur l'action, les territoires et les publics jeunes, notamment les plus en difficulté.

Pour ma part, j'ai une seule indication de terrain qui est plutôt positive mais elle est faussée puisqu'elle concerne le secteur Vernier qui est l'un des rares où les deux dispositifs sont en complémentarité. Il est donc quelque peu atypique.

De plus, le Conseil général propose de plus en plus de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) à toutes les associations et au Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes. Cette politique donne lieu à des inquiétudes de la part des travailleurs sociaux. Les mouvements et la manifestation d'aujourd'hui en sont un signe et visent à attirer l'attention des élus sur la fermeture d'un certain nombre d'unités, et plus généralement sur la surcharge que constitue l'accueil d'enfants toujours plus nombreux et avec des statuts très diversifiés au sein de ces structures d'urgence. Le Foyer de l'enfance a organisé récemment ses élections professionnelles, et ses instances ont été renouvelées. Nous aimerions que davantage de temps puisse être consacré à la concertation afin d'avoir l'assurance que les travailleurs sociaux disposeront de moyens suffisants pour mener à bien leur mission qui, nous le savons, est extrêmement difficile, et je m'exprime là en tant que membre du conseil d'administration du Foyer de l'enfance.

Le troisième point est plus aimable, puisque nous saluons la démarche de valorisation des assistants familiaux. Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce sujet il y a quelques semaines lors de la remise des diplômes. Ce sont des métiers qui prennent de plus en plus d'importance et exigent de plus en plus de professionnalisme. Il est normal qu'en contrepartie, nous les valorisions sur le plan professionnel et sur le plan financier.

M. Le Président.- Merci. M. VEROLA.

M. VEROLA.- En ce qui concerne la prévention spécialisée, les crédits sont maintenus cette année à 4,4 M€. Vous avez évoqué le secteur Vernier. Il y a deux ans, lors du conseil d'administration, le collège Vernier avait décidé qu'il ne souhaitait pas bénéficier de la médiation scolaire. Vous-même ne le souhaitiez pas. Cette année, le collège est demandeur, ce qui montre que ce nouveau dispositif est un succès. Pour l'instant, c'est en effet un des rares secteurs où coexistent la prévention spécialisée et la médiation scolaire.

En ce qui concerne le Foyer de l'enfance, plusieurs débats se sont tenus au sein de son conseil d'administration. Vous n'avez pas participé à la dernière réunion de celui-ci, et il n'y a pas eu un vent contre les décisions prises. Néanmoins, dans l'année et demi qui vient, nous fermerons deux structures qui seront remises en place ailleurs. D'une façon générale, pour accueillir les enfants provenant de ces structures dans d'autres établissements, des travaux sont en cours et portent dans ce CPOM sur les années 2015, 2016 et 2017. Les enfants seront donc mieux accueillis. Par ailleurs, la vente de la Garoupe nous permettra d'avoir des fonds pour améliorer les structures existantes, notamment La Poulido de Vence qui est actuellement peu adaptée aux enfants qu'elle reçoit.

Ce programme va progressivement se mettre en place. Nous allons passer de 183 enfants à 170. Il ne s'agit donc pas d'une baisse énorme d'effectifs. Je rappelle que le

budget est de 18 M€, soit tout de même 100 000 € environ par enfant. Le Département ne renâcle donc pas à la dépense.

Je vous remercie enfin pour votre remarque sur les assistants familiaux dont la rémunération a été augmentée de 12,5 %.

M. Le Président.- Parfait. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Nous avons quelques observations concernant ce dossier. Nous constatons tout d'abord que la politique que vous avez engagée l'année dernière et qui se poursuivra en 2015 tend à rendre la prévention spécialisée de moins en moins spécialisée. Les dispositions prises conduisent en effet à ce que les intervenants soient de moins en moins qualifiés. Ce n'est pas étranger au rassemblement qui a lieu aujourd'hui et qui a déjà été évoqué.

Nous constatons une réelle tendance à pressuriser les associations qui interviennent dans ce domaine. Les CPOM en sont l'illustration parfaite. Il y aura désormais les bons et les mauvais élèves : ceux qui auront consenti l'effort que nous leur demandons, et même que nous leur imposons, en signant les CPOM ; et ceux qui ne l'auront pas fait et qui se verront fortement pénalisés. Nous pensons que cette façon de pratiquer se fera au détriment des populations les plus fragiles et les plus défavorisées. Pour preuve, certaines associations, pour se conformer à ces nouvelles règles, se voient contraintes de fermer des services. C'est le cas pour le centre de promotion de l'insertion, un service qui était pourtant très utile. Ce n'est qu'une première étape parmi les effets pervers de cette politique de restriction. Cela se traduira aussi par le recrutement d'un personnel insuffisamment diplômé, voire non-diplômé, qui sera en inadéquation avec les besoins.

Plus grave encore, les CPOM, qui devraient être conclus pour une durée de cinq ans, donnent uniquement une visibilité sur les trois années à venir. Doit-on comprendre que nous commençons déjà à enterrer les conseils généraux et l'action que nous pourrions mettre en œuvre, quelle qu'elle soit, que nous la partagions ou non ?

Le recentrage des équipes de prévention autour des collèges a certes des effets positifs. Personne n'oserait le nier. En revanche, il est dommage que cela se fasse au détriment d'une intervention qui était assez forte et qui a porté ses fruits dans les quartiers sensibles.

Il semblerait enfin, contrairement à ce que vient de dire notre collègue Auguste VEROLA, que la capacité du Foyer de l'enfance, avec les recoupements qui sont envisagés, serait ramenée de 183 places actuellement à 170 places, ce qui n'est pas sans soulever des questions compte tenu de l'insatisfaction des besoins recensés aujourd'hui dans ce secteur. Il y a déjà des difficultés en termes de population accueillie, puisque le Foyer de l'enfance joue un rôle qui dépasse celui qui devrait être le sien. Nous pensons qu'il y a là matière à inquiétude. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport.

M. VEROLA.- J'ai là le CPOM du Foyer de l'enfance et du Conseil général, ainsi que toutes les revendications présentées foyer par foyer. C'est en tenant compte des demandes et

en en débattant que nous avons pu établir ce CPOM de manière très constructive. Nous procédons ainsi au Foyer de l'enfance.

M. Le Président.- M. ALBIN, M. VEROLA vous a répondu sur la question du Foyer de l'enfance. Ce Foyer est en restructuration, et nous estimons que nous devons conduire cette restructuration avec les choix qui ont été faits, notamment la vente du terrain de la Garoupe, pour investir cette recette potentielle très importante dans la reconstruction ou la restructuration de certains établissements du Foyer, au service également d'un meilleur fonctionnement et donc d'une réduction des coûts de fonctionnement.

Je rappelle que le Foyer de l'enfance comporte 180 places autorisées et qu'il coûte environ 18 M€ dans le budget départemental, soit 100 000 € par an et par enfant, c'est-à-dire environ 250 € par jour. Le coût est donc important et doit nous conduire à une vigilance forte quant à la compatibilité de notre mission.

Deuxièmement, vous avez abordé un point de manière très allusive, mais j'ai compris ce que vous vouliez dire et je vais éclairer notre assemblée : du fait de l'incurie de l'État en matière de politique d'accueil des mineurs isolés étrangers, qui sont très souvent des enfants en situation irrégulière sur le territoire national, nous avons à ce jour 90 mineurs isolés étrangers sur les 180 places du Foyer. De par la loi sur la protection de l'enfance, nous avons une obligation d'accueil de ces mineurs isolés étrangers, mais nous sommes face à une dérive et à une perversion complète du système. On nous impose en plus d'accueillir des mineurs isolés étrangers d'autres départements. J'ai pris un arrêté pour ne pas aller au-delà des 180.

Des ordonnances de placement sont prises par le Parquet, et nous les respectons, mais nous sommes dans une situation de tension extrême qui démontre la folie de ce système. Je suis intervenu depuis trois jours à l'Assemblée Nationale pour débattre du projet de loi sur l'asile. Pour ceux qui nous gouvernent, nous vivons dans le monde des « Bisounours ». Nous avons un système d'asile qui est devenu la porte d'entrée légale de filières d'immigration illégales. Nous avons ainsi le cas de ces mineurs aujourd'hui. Certains mineurs sont placés en centre de rétention dans l'attente que leurs dossiers de demande d'asile soient étudiés dans d'autres pays, et le parti socialiste a proposé qu'ils soient placés dans l'aide sociale à l'enfance des départements. Or nous avons déjà 50 % de nos places occupées. Comment dès lors exercer notre mission de protection de l'enfance ?

Nous sommes là face à une politique migratoire. Que le Gouvernement l'assume. Si Mme TAUBIRA, qui est en charge de ces mineurs isolés, refuse de les prendre en compte ou de nous indemniser... Financièrement, ce coût est à la charge de l'État. Je vous ai précisé le coût à la place. Il s'agit au total de 5 M€, moins ce qui est à la charge du Conseil général. J'ai écrit au Premier Ministre et à la Garde des Sceaux, avec systématiquement une fin de non recevoir. Cela ne peut plus durer. Je profite de votre intervention sur le Foyer de l'enfance pour le dire. Le Foyer est en situation de tension en raison de l'incurie du Gouvernement à s'occuper des mineurs isolés étrangers. Cela pervertit notre mission de protection de l'enfance. Des enfants doivent être placés mais ne peuvent pas l'être.

Quant aux CPOM, vous dites, M. ALBIN, que ceux qui ne les signeront pas seront pénalisés. Oui, bien-sûr. Nous exigeons des économies. Ceux qui ne veulent pas les faire seront automatiquement pénalisés. Je le rappelle, nous ne sommes plus dans le même monde. Tout le monde doit le comprendre, et le Conseil général ne doit pas être le seul à faire des efforts. Lorsque des associations ont une mission de délégation de service public et que des objectifs quantitatifs sont assignés, nous devons être en droit de vérifier les moyens qu'elles mettent en œuvre pour les atteindre. Généralement, cela se passe bien, et je tiens à remercier M. VEROLA et M. BAILBE ainsi que ses services qui se sont attelés à la tâche avec beaucoup de détermination. Il n'est pas facile de rencontrer sur ces sujets les présidents d'association, et encore moins les directeurs, qui sont habitués à un certain mode de fonctionnement, pour leur demander des efforts. C'est ce que nous faisons puisque nous n'avons pas le choix.

Nous ne le faisons pas de façon aveugle, comme l'a expliqué M. VEROLA pour le Foyer. Généralement, avec les associations, cela se passe très bien. Avec l'ADAPEI comme avec d'autres structures, nous avons conclu des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). A ce jour, trois CPOM ont été signés, dont un avec l'ADSEA pour une réduction de 10 % en cinq ans. Ces 10 % nous ont permis d'ouvrir le foyer de vie de Contes qui représente 400 000 € de coûts de fonctionnement supplémentaires pour le Conseil général. Ces 400 000 € sont gagés par les économies réalisées sur cinq ans. Nous ouvrons donc une structure supplémentaire.

Ces économies ne sont pas une fin en soi. Elles visent simplement à nous permettre de poursuivre notre mission. Il est tout de même préférable d'avoir le foyer de Contes plutôt que rien M. ALBIN. Ce n'est pas le seul. Nous avons aussi signé avec l'ADAPEI pour 2,4 M€ d'économies sur les cinq ans. C'est un effort important. Ces économies ont financé l'ouverture d'une structure au Cannel. Nous recherchons toujours la possibilité de faire des économies, sans que cela obère les missions des structures, et au contraire pour financer de nouvelles places. J'ai évoqué précédemment les 1 000 places ouvertes dans le schéma pour les adultes handicapés. Nous voulons aussi les financer ainsi. A défaut, cela deviendrait impossible.

Nous avons aussi signé avec l'ALC. Trois CPOM ont donc été signés, et cela ne s'est pas fait dans des drames. Bien entendu, des efforts sont nécessaires, mais je revendique cette politique. Soit nous assurons l'activité en régie, soit nous la délégons à des associations. Si nous l'avions prise en régie, nous aurions fait ces efforts, puisque des efforts sont consentis par la collectivité, notamment en termes de personnel. Dans la même logique, nous demandons que ceux qui conduisent une mission pour le compte du Conseil général prennent pour base des moyens de fonctionnement qui n'étaient pas ceux initialement en vigueur lorsque cette mission leur avait été confiée, c'est-à-dire il y a parfois dix ou quinze ans, à une époque où l'argent était pléthorique et où nous nous demandions pratiquement comment le dépenser. Nous ne sommes plus dans la même période.

S'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au vote.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR, et abstention du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON, MM. CONCAS, DAMIANI et VINCIGUERRA (Mmes ESTROSI-SASSONE, GIOANNI et GIUDICELLI et MM. AZINHEIRINHA, CESARI, COLOMAS, MANFREDI, MOTTARD, ROUX, TABAROT, VEROLA et VIAUD ne prenant pas part au vote).

6. BP 2015 – POLITIQUES D'AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. VEROLA.- Je vais présenter les politiques d'aides aux personnes âgées. M. AZINHEIRINHA présentera celles relatives aux personnes handicapées.

Les politiques d'aides aux personnes âgées s'articulent autour de cinq programmes. Le premier est l'aide à l'hébergement. Ce point a été développé en début de séance, et je n'y reviendrai pas. Le deuxième concerne le maintien à domicile, avec toutes les aides apportées comme l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et l'amélioration du logement. Viennent ensuite les frais généraux de fonctionnement pour les centres locaux d'information et de coordination (CLIC) dans les différentes communes, la lutte contre la maladie d'Alzheimer et le dispositif « Seniors en action ». Ce dispositif touche environ 6 000 personnes et va se développer. Nous sommes passés de 1 100 personnes en 2012 à plus de 6 500 en 2014.

J'en ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Je profite de cette délibération pour dire un mot sur la fondation Claude Pompidou. Je suis conseiller général dans le canton où siège cette fondation. Nous étions très heureux d'accueillir cette structure de prestige en centre-ville. Néanmoins, elle aurait un certain nombre de difficultés de gouvernance, d'organisation, de fonctionnement. Des cas de maltraitance ont même été signalés, des familles sont en rupture, etc. Une partie du personnel est également en souffrance.

Nous sommes financeurs, mais nous ne sommes pas dans l'organisation de la fondation. En revanche, le règlement intérieur prévoit qu'en cas de difficultés, un médiateur soit nommé par le Président du Conseil général. Puisque les difficultés risquent de s'accroître dans les jours et semaines à venir, il serait intéressant que la procédure de médiation se mette en place afin d'apprécier précisément la réalité de la situation et la possibilité d'y remédier.

M. Le Président.- Daniel BENCHIMOL va vous apporter des éléments d'information sur ce dossier.

Pr BENCHIMOL.- C'est effectivement une préoccupation, et nous sommes très attentifs à ce sujet. C'est un fleuron de la lutte contre la maladie d'Alzheimer au plan national, et il est important que tout se passe bien. Effectivement, il y a un certain nombre de

discussions, de rumeurs, de faits plus ou moins établis. En tant que financeur, mais également au titre de la politique santé menée et du plan départemental de lutte contre la maladie d'Alzheimer, nous devons être extrêmement attentifs à ce qui se passe dans cet institut. C'est la raison pour laquelle nous allons recevoir mardi après-midi, avec M. BAILBE, l'ensemble des intervenants et responsables de l'institut Claude Pompidou afin de faire un premier point sur ce qui s'y passe et de déterminer ce qui peut relever de la rumeur, de la malveillance, ou de faits réels. Nous sommes donc parfaitement d'accord.

M. Le Président.- Merci pour ces éléments que j'allais apporter. Cette réunion va se tenir mardi. M. BOUVIER-MULLER, le directeur général du CHU de Nice, m'a écrit pour dénoncer beaucoup de rumeurs malveillantes qui traduiraient une réalité bien différente de la situation en vigueur. Il m'a demandé que nous puissions en parler rapidement, ce qui va être le cas.

M. ALBIN.

M. ALBIN.- Concernant ce dossier sur les aides aux personnes âgées et dépendantes, malgré les objectifs qui étaient affichés dans le schéma gérontologique, force est de constater que nous sommes loin d'atteindre ceux qui avaient été fixés en matière d'ouverture de lits, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Nous sommes inquiets de savoir si au terme de ce schéma, nous parviendrons à offrir une capacité d'accueil réellement accrue dans les EHPAD recevant les personnes âgées.

Par ailleurs, il y a une stagnation du budget et des bénéficiaires de l'APA. Vous prévoyez de nouveaux services, notamment l'aménagement des logements pour permettre une accessibilité aux équipements, ou la mise en place d'un service de veille à l'intérieur des logements. A budget constant, cela ne se fera-t-il pas au détriment des plans d'aide accordés actuellement au titre de l'APA ?

Par ailleurs, pour siéger dans plusieurs établissements publics en tant que représentants de notre collectivité, nous constatons un manque de moyens criant pour appréhender la dépendance au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). En effet, comme vous le disiez, les personnes accueillies dans ces établissements y arrivent de plus en plus âgées et dépendantes. Les dispositifs de maintien à domicile sont en effet performants, et ces personnes ne sont placées dans ces établissements quasiment qu'en fin de vie. Or nous pouvons constater à ce jour que les moyens liés à la dépendance sont nettement insuffisants pour prendre en charge ces résidents. Ils sont bien loin de répondre aux exigences affichées, ou en tous cas aux objectifs affichés de bien-traitance que nous avons voulu développer, y compris dans le schéma gérontologique. Cela a aussi des répercussions sur les personnels qui travaillent dans ces structures. Beaucoup d'entre eux souffrent de ne pouvoir répondre pleinement à la mission qui leur est confiée.

Vous avez aussi évoqué l'intérêt de développer des initiatives, notamment dans le cadre de la prise en charge des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer. Il serait bien que notre collectivité marque sa volonté de soutenir les initiatives d'établissements publics

souhaitant s'engager dans cette voie de l'amélioration de la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

A titre d'exemple, je prendrai un établissement que je connais bien, qui est la maison de retraite L'Olivier à l'Escarène. Cet établissement a déposé depuis fort longtemps un dossier au sein de notre collectivité, pour lequel un avis de principe a été émis en décembre 2012, et pour lequel nous avons accordé la garantie d'emprunt. A aujourd'hui, les autorisations de paiement ne sont toujours pas accordées par notre collectivité. Cela remet en cause un financement de la Caisse nationale d'assurance vieillesse qui avait été obtenu. Plusieurs entreprises sont également en attente du bon de commande pour lancer les opérations. Ce serait une façon de montrer notre volonté d'agir le plus efficacement dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. VEROLA.- En ce qui concerne ce dernier dossier, le maire de l'Escarène me téléphone pratiquement toutes les semaines. Avec peu, il faut faire beaucoup. Nous avons déjà fait pas mal pour l'Escarène, notamment pour la Croix Rouge. Il faut redistribuer dans toutes les communes. C'est ce que je lui ai expliqué. En ce qui concerne les EHPAD, il est vrai qu'il existe des difficultés du fait du vieillissement de la population qui entre dans ces structures. C'est la raison pour laquelle nous essayons d'y faire entrer les personnes le plus tard possible. Pour celles qui touchent l'APA, nous essayons de simplifier au maximum les mesures administratives, notamment pour le tiers payant en ce qui concerne les charges sociales et pour l'équipement des appartements, afin de maintenir le plus longtemps possible les personnes à domicile. Nous essayons de simplifier les formules administratives et de retarder l'entrée dans les EHPAD, mais il est vrai que des difficultés se présentent dans les EHPAD du fait de l'arrivée de personnes plus âgées.

M. Le Président.- Nous allons étudier ces dossiers dont nous sommes bien au courant, notamment celui de l'Escarène. Le maire de l'Escarène ne manque pas, chaque fois que j'ai le plaisir de le voir, de souligner cette urgence. Sur les politiques d'aides aux personnes âgées, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

Le rapport n° 6, mis aux voix sur la partie relative à la politique d'aides aux personnes âgées, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

M. Le Président.- Je vous remercie. La parole est à M. AZINHEIRINHA pour la politique d'aide aux personnes handicapées.

M. AZINHEIRINHA.- Le rapport concernant la politique d'aide aux personnes handicapées repose sur l'organisation du schéma départemental en faveur des personnes handicapées. Nous l'avons adopté le 31 janvier 2014, et nous venons d'installer les différents groupes de travail. Il concerne aujourd'hui directement 7 520 personnes, à la fois sur le volet aide à l'hébergement pour 2 688 personnes, et sur le volet maintien à domicile pour 4 832 personnes.

Au global, les quatre volets représentent un budget important pour notre collectivité, soit 115 M€. Concernant le programme d'aide à l'hébergement, l'année 2015 verra surtout la livraison des trois structures dont l'ouverture est programmée dans le courant de l'exercice : le Foyer de vie à Contes pour une capacité de 20 places et de 2 places d'accueil temporaire ; le Foyer d'accueil médicalisé (FAM) à Antibes pour une capacité de 40 places et de 4 places d'accueil temporaire ; les 4 places d'accueil de jour et la place d'accueil temporaire pour le FAM des Clémentines de Cannes.

A cela s'ajoute le lancement du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) avec, dans le cadre de notre schéma, la création d'ici à 2018 de 40 places de FAM et de 35 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Concernant le programme de maintien à domicile, nous constatons une stabilisation du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH), avec 2 677 bénéficiaires, ainsi qu'une légère diminution, peu significative, de l'allocation compensatrice tierce personne. C'est aussi la reconduction, comme vous l'aviez souhaité M. le Président, du programme d'accompagnement social avec la poursuite de l'action de mise à disposition d'auxiliaires de vie scolaire, complémentaires à ceux de l'Education Nationale dans le cadre de notre convention avec les PEP 06. Nous trouvons enfin le versement de la subvention à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour un montant de 3,436 M€.

Voilà en quelques mots résumé le rapport sur la politique en faveur des personnes handicapées.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Nous procédons à un vote séparé. Nous avons déjà voté sur la partie relative aux personnes âgées.

M. ALBIN.- Nous serons favorables, mais je voudrais signaler qu'il y a un manque criant de structures adaptées permettant l'accueil de personnes handicapées vieillissantes. Cette situation est d'autant plus aggravée par la fermeture de nombreux lits dans les hôpitaux psychiatriques. Les personnes qui souffrent d'une déficience mentale sont dépourvues de tout lieu d'accueil, ce qui pose de lourdes difficultés aux familles mais aussi aux structures existantes qui sont amenées à accueillir ces personnes, sans pour autant disposer de la technicité et des moyens nécessaires. En ce sens, il serait important de se pencher efficacement sur cette question de l'accueil des personnes handicapées vieillissantes.

M. AZINHEIRINHA.- Effectivement, la problématique des personnes handicapées vieillissantes est apparue dans le schéma que nous avons adopté comme un des axes importants. Un groupe de travail spécifique s'est d'ailleurs mis en place dans le cadre de l'Observatoire départemental du handicap des Alpes-Maritimes sur ce sujet. Cette problématique ne fait pas uniquement référence à l'ouverture de structures, mais aussi à l'accompagnement de la personne handicapée vieillissante. Il faudra y travailler. Les associations positionnées sur ces sujets y sont particulièrement vigilantes.

M. Le Président.- Merci. Nous passons donc au vote.

Le rapport n° 6, mis aux voix sur la partie relative à la politique d'aides aux personnes handicapées, est adopté à l'unanimité.

7. **BILAN DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX, MÉDICO-SOCIAUX (ESMS) ET D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS**

M. VEROLA.- Ce rapport n'a pas à faire l'objet d'un vote. Tout est inscrit dans la délibération.

M. Le Président.- Sur ce bilan, j'ajoute que nous avons accéléré les procédures de contrôle de nos établissements médico-sociaux, notamment pour ceux qui assurent l'accueil des jeunes enfants. C'est une problématique importante, et nous attachons un prix fort à la qualité de l'accueil. Je souhaitais le rappeler à l'occasion de la présentation de ce rapport qui témoigne de l'investissement de notre collectivité sur ce sujet.

L'assemblée départementale prend acte de la présentation de ce bilan.

8. **BP 2015 – POLITIQUE DU LOGEMENT**

M. COLOMAS.- Dans le cadre de la politique départementale en faveur du logement, ce rapport propose d'abord l'extension du plan logement seniors « Adaptation du logement au défi du vieillissement ». Cela repose sur trois axes, avec d'abord l'adaptation du logement aux enjeux du vieillissement qui peut intéresser jusqu'à 18 000 bénéficiaires. Il est proposé, et c'est une nouveauté, d'étendre cette mesure aux foyers non-éligibles à l'APA comprenant une personne âgée de 80 ans ou plus.

Le deuxième axe est la mise sous conditions des garanties d'emprunt accordées par le Département aux organismes constructeurs de logements sociaux. Le troisième est une présentation d'une synthèse des activités de la société d'économie mixte Habitat 06 ainsi que les bilans financiers des actions menées durant l'exercice 2013 en vue de lui donner quitus dans le cadre de ses missions statutaires.

M. Le Président.- Merci. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Quitte à refaire l'intervention que j'ai faite en commission, je tiens tout de même à attirer l'attention sur cette situation du logement dans notre département. Je sais que c'est une politique volontariste de notre part. Tant mieux, notamment dans un moment où nous constatons, dans ce domaine aussi, le désengagement de l'État. Il suffit pour le vérifier de considérer la manière dont le budget 2015 a été voté. En même temps, nous savons que nous avons dans notre département un problème majeur de ce point de vue, et que nous ne parvenons pas, en tant que collectivité qui aide les communes, à avoir une politique un peu plus incitative sur ces questions de construction de logements, notamment sociaux.

Je ne vais pas m'étendre sur toutes les incidences d'une absence de constructions pour les métiers du bâtiment, l'emploi, etc. Nous pouvons tous le mesurer facilement : dans mes permanences, il s'agit dans huit cas sur dix de problématiques de logement. Nous savons que cette question est majeure, et nous connaissons les difficultés que rencontrent les entreprises pour recruter du personnel lorsque celui-ci ne parvient pas à se loger. De même, dans la fonction publique, ce problème de logement engendre des refus d'attribution de certains postes dans notre département.

Il faudrait que nous ayons à notre niveau, et même si cela n'est pas de notre compétence, une politique incitative d'aides aux communes qui s'engageraient dans ce domaine. Nous pouvons avoir tous les projets de loi possibles en portant l'obligation à 25 % ou 30 % de logements sociaux dans les communes, mais comment faire si les moyens d'accompagnement n'existent pas ? C'est effectivement de la responsabilité de l'État et ce n'est pas la nôtre. Le problème du foncier est souvent évoqué dans notre département. C'est vrai, mais plus nous aurons un problème de logement, plus le niveau du foncier sera élevé. Cela nous dessert véritablement. A partir du moment où les collectivités locales ont toute latitude pour préempter des terrains, même si nous devons parfois payer sur la base de tarifications ne correspondant pas aux lois du marché et faisant perdre un peu d'argent aux propriétaires, je préfère satisfaire cinquante ou cent familles qui auront demain un logement social.

Je souhaitais donc simplement intervenir à nouveau pour souligner qu'il faudrait s'interroger sur la possibilité d'aider davantage et d'avoir des démarches incitatives pour les communes qui ont cette responsabilité – avec l'État, j'insiste à nouveau – afin de répondre à ce problème majeur que nous avons dans le département.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Sur ce sujet, je voudrais revenir sur une politique que nous avons encore il y a quelques années et qui a été modifiée voilà trois ou quatre ans. Le Conseil général apportait alors des financements aux bailleurs sociaux pour construire des logements sociaux. Nous avons abandonné cette politique pour la remplacer par une autre disposition à destination des communes. Par cette disposition, le financement est versé directement aux communes, et non plus aux bailleurs sociaux, lorsqu'elles réalisent des acquisitions foncières pour construire des logements sociaux. Je n'ai pas retrouvé ce point dans le rapport, comme je l'ai indiqué en commission où il m'a été confirmé que cette aide était cependant bien maintenue. Pourrions-nous la réintroduire de manière à ce que cela fasse office d'information pour les communes qui ne seraient pas au courant de la possibilité d'obtenir une aide en cas d'acquisition de foncier pour du logement social ?

M. Le Président.- L'acquisition foncière fait partie des critères d'éligibilité aux aides départementales pour les communes. Ce n'est pas nouveau. Les maires en sont bien informés. S'ils construisent des logements, ils ont droit, en fonction des taux et barèmes, et selon la catégorie de la commune concernée, aux aides du Conseil général dans le cadre de l'aide aux communes.

Sur cette importante question du logement, nous avons décidé, non pas de réorienter, mais de fixer un cap particulier à notre politique du logement au travers notre bailleur social, qui est notre société d'économie mixte Habitat 06. Ce cap est celui d'avoir 3 000 logements sociaux dans le parc d'Habitat 06 à l'horizon 2019, ce qui conduit à construire 300 logements par an. C'est un effort extrêmement conséquent. Habitat 06 est sans doute aujourd'hui le bailleur qui construit le plus dans le département. Très souvent, Habitat 06 travaille en parfaite harmonie avec les communes. Ce fut notamment le cas dans un beau programme à Contes que j'ai visité et qui a été parfaitement réussi. Il en a été de même à Roquebrune-Cap-Martin.

Le Conseil général a doté Habitat 06 d'un million d'euros en augmentation de capital. Vous vous étiez prononcés contre, ce que je regrette, puisque c'est contradictoire avec les objectifs que nous poursuivons. Je veux souligner qu'en 2015, nous doterons Habitat 06 de 3 M€ au titre de l'aide du Conseil général. Nous avons donc cette volonté. Finalement, nous ne sommes jamais mieux servis que par nous-mêmes. Notre opérateur départemental est efficace et dispose d'un équilibre financier assuré.

Sur certaines opérations, nous avons constaté que des aides que nous attribuions à des bailleurs étaient utilisées par ces derniers pour augmenter leurs fonds propres et non pour consentir un effort supplémentaire dans le département. Les choix que nous avons faits pour le département reposent sur deux axes majeurs. Le premier est de financer les opérations de l'ANRU. Ces opérations sont très lourdes et très coûteuses pour le Conseil général. Elles concernent Nice, avec les Moulins, Pasteur, ou l'Ariane, Grasse. Cette mobilisation sur l'ANRU est extrêmement importante et mobilise une grande partie des crédits logement. Nous avons Habitat 06, et nous avons aussi cette disposition nouvelle un peu différente pour nos seniors. Certes, cela ne relève pas de la création de logements nouveaux, mais c'est une mesure sociale extrêmement importante pour le maintien à domicile de nos seniors.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Vous avez évoqué Habitat 06, et vous nous avez prêté un vote dont je doute. Concernant Habitat 06, nous nous étions inquiétés du projet de grande diversification de ses activités.

M. Le Président.- C'était à cette occasion que vous aviez voté contre.

M. TUJAGUE.- Pas pour l'augmentation de capital.

M. Le Président.- Si, puisque c'était lié.

M. TUJAGUE.- Alors, c'est parce que vous aviez eu tort de lier ces sujets. Pour que les choses soient claires, en ce qui concerne Habitat 06, je fais partie de ceux qui y représentent le Département. Nous avons eu un conseil cette semaine durant lequel a été présenté le projet d'activité pour les années qui viennent. Ce projet est recentré sur le développement intelligent du logement social et du logement en accession sociale. Il nous

convient parfaitement. Ce dossier comporte notamment l'approbation des comptes de 2013, et nous y sommes favorables. Nous n'avons donc pas deux positions contradictoires.

M. Le Président.- Je vous remercie de cette position. Je précise, car c'est un point extrêmement important de ce rapport que je veux souligner et sur lequel je veux insister, que nous allons pouvoir aider 57 000 personnes âgées de plus de 80 ans dans notre département, puisqu'elles pourront bénéficier d'une aide allant jusqu'à 500 € des travaux d'adaptation de leur domicile. C'est une mesure nouvelle extrêmement importante qui répond à une problématique, celle des accidents domestiques. Je vous rappelle qu'à ce jour, 10 000 décès surviennent chaque année suite à des accidents domestiques, dont 8 500 pour des personnes de plus de 65 ans. C'est aussi une façon de s'attaquer à ce fléau.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité (Mme ESTROSI-SASSONE et MM. BLANCHI, CALZA et TUJAGUE ne prenant pas part au vote).

10. BP 2015 – PROGRAMMES ÉCONOMIE ET TOURISME

M. LISNARD.- Vous avez pris connaissance de ce document qui présente notre action à venir pour 2015, dans un domaine de compétence qui n'est pas au cœur des missions allouées aux départements de France mais que néanmoins le Conseil général des Alpes-Maritimes, comme vous le souhaitiez M. le Président, a pris à bras-le-corps avec comme objectif d'assurer la solidarité territoriale, y compris en matière de développement économique et de développement touristique. Le tourisme reste la première filière économique source d'emplois et de richesse pour les Alpes-Maritimes.

La répartition des actions entre ces deux axes s'effectue de la façon suivante sur le plan budgétaire pour l'exercice prochain : 950 000 € en dépenses d'investissement ; 2 004 800 M€ en dépenses de fonctionnement qui se répartiront entre le soutien aux emplois de proximité et le soutien aux emplois à forte valeur ajoutée. Le soutien aux emplois de proximité reposera notamment sur un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat autour de la transmission ou reprise d'entreprises, l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, le développement de l'apprentissage, et les aides aux micro-entreprises en milieu rural afin que les créateurs potentiels d'entreprises puissent franchir le premier pas du premier financement, qui est souvent le plus difficile à obtenir. Le secteur bancaire n'intervient pas souvent sur ces projets, et le soutien aux micro-entreprises via le microcrédit constitue un véritable levier de développement d'emplois et d'aménagement du territoire dans les secteurs concernés.

Nous avons enfin la contribution aux quatre plateformes France Initiative qui accompagnent les créateurs ou repreneurs d'entreprises en leur accordant des prêts d'honneur. Sont également évoqués les travaux de l'association pour le droit à l'initiative économique.

Le deuxième axe concerne le soutien aux emplois à forte valeur ajoutée. Le Conseil général est ici partenaire et catalyseur de l'innovation au travers de ses partenariats et émanations (Team Côte d'Azur, Télécom Valley, SYMISA), du soutien aux incubateurs

technologiques, de l'abondement de l'aide départementale à l'innovation via la Banque Publique d'Investissement, et du soutien au concours visant à récompenser des projets compétents en matière d'innovation.

S'agissant du tourisme, 700 000 € en investissement et 3 114 500 M€ en fonctionnement sont prévus, avec une focalisation sur des actions pour le développement durable, la qualité et la diversification de l'offre touristique dans le moyen et le haut pays, des actions d'ingénierie touristique auprès des professionnels pour la labellisation, la qualification en faveur des hébergeurs, des restaurateurs, des cafés commerces, des multiservices, etc. Ce sont autant d'activités qui fondent aussi la réalité physique de nos territoires, en particulier dans le moyen pays et le haut pays, qui sont le domaine d'intervention naturel de la collectivité des solidarités qu'est le Conseil général.

Il s'agira aussi d'agir en faveur de la diversification de l'offre afin de promouvoir les produits nouveaux. Je tiens à mettre en exergue, à ce titre, la politique que M. le Président du Conseil général met en œuvre avec sagacité et enthousiasme sur des produits qui ont une véritable pertinence, à la fois pour créer des flux touristiques et pour renforcer l'image et l'attractivité de notre territoire autour de trois thématiques.

La première est le tourisme sportif et de plein air. Les Alpes-Maritimes doivent devenir le haut lieu mondial du tourisme sportif de plein air tel que le souhaitent M. CIOTTI et modestement son vice-président au tourisme. La deuxième thématique est le tourisme animalier et l'éco-tourisme. La troisième est le tourisme culturel, patrimonial et de mémoire. Cela s'articule autour de quatre enjeux : la qualité de l'accueil touristique ; la valorisation des marques et labels ; l'animation et l'événementiel ; la commercialisation des produits touristiques.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci beaucoup. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Je félicite M. LISNARD pour la sagacité et l'énergie qu'il met à rapporter ce dossier. C'est néanmoins un peu l'arbre qui cache la forêt. On peut mettre de l'énergie, on peut faire comme vous dans votre propos introductif et tirer à boulets rouges sur la politique gouvernementale ou déplorer le caractère massif de la courbe du chômage et puis, sur les dossiers de soutien aux entreprises industrielles et commerciales, nous présenter un dossier avec des dépenses d'investissement de 950 000 €, alors qu'il s'agissait de 1,88 M€ l'année dernière au budget 2014. La ligne correspondant aux dépenses d'investissement et de soutien aux entreprises a ainsi été réduite de pratiquement 50 %. Il en est d'ailleurs de même pour les dépenses de fonctionnement qui passent de 2,1 M€ à 2 M€.

Cette réalité est terrible. Nous ne pourrons pas voter ce dossier. Nous les avons toujours votés par le passé avec une belle allégresse, puisque le soutien aux entreprises est essentiel pour nous. Si vous nous indiquez, en réponse à mon intervention, que vous serez en capacité de donner un coup de pouce supplémentaire, nous modifierons notre vote, mais à ce stade, ce sera une abstention.

M. LISNARD.- Je peux apporter quelques éléments. J'allais vous demander, cher Me CONCAS, qui est le « nous » dont vous parlez ? Mais ce n'est pas à moi de poser la question. Sur le fond, en ce qui concerne les montants budgétés, vous évoquez les 950 000 € qui ne justifieraient pas un vote favorable, alors que par le passé votre vote était favorable. Au compte administratif 2013, ce montant était de 700 000 €... Il est intéressant de comparer par rapport à 2014, mais la réalité de l'inscription budgétaire correspond certes à une politique financière du Département, mais aussi à un diagnostic territorial. En 2013, nous étions à 22 % en-deçà du montant proposé cette année. Vous pourriez donc, avec allégresse pour reprendre votre expression, voter à nouveau cette année cet engagement financier.

De plus, d'un point de vue plus philosophique, le Conseil général, ou la puissance publique en général, n'a pas vocation à être performante lorsqu'elle dépense toujours plus d'argent, en particulier pour le soutien aux entreprises. Soutenir les entreprises, ce n'est pas leur donner de l'argent qui leur sera repris par ailleurs, avec les effets de bureaucratie induits qui montrent que le soviétisme n'a pas tendance à être un modèle de prospérité reconnu dans le monde. A ce titre, notre rôle est de catalyser, de développer et de cibler là où cela est juste et pertinent, dans une logique de développement territorial, ainsi que dans une logique de mérite et d'équité, en particulier des jeunes porteurs de projets qui sont privés de financements en raison notamment des grandes rigidités françaises que nous retrouvons dans tous les domaines.

Voilà pour ces explications qui, j'en suis sûr, vont vous convaincre Me CONCAS.

M. Le Président.- Merci M. LISNARD. J'ajouterai que votre intervention est quelque peu contradictoire avec les souhaits du Gouvernement qui, je vous le rappelle, souhaite que le Conseil général n'exerce plus aucune compétence en matière économique. Nous y intervenons d'ores et déjà de manière volontariste, mais la compétence de l'aide économique relève de la Région. Je rappellerai aussi que, de par la loi, il y a un transfert de la promotion économique à la Métropole sur le territoire de celle-ci. Tout cela explique globalement les raisons d'un redimensionnement. Il faudrait qu'une fois au moins la Région assume son rôle. Elle a une compétence claire en matière d'aide économique, et elle devrait mieux l'assumer.

Nous nous recentrons sur nos compétences premières. Nous en avons évoqué de nombreuses, et nous privilégions aussi les structures les plus fragiles, celles qui méritent le plus d'être soutenues, sans effet d'aubaine, et notamment celles qui conditionnent le maintien d'une activité en milieu rural. Au cours de l'exercice 2014, nous avons soutenu la création ou le développement de 28 entreprises dans le moyen et le haut pays. Elles ont pu bénéficier d'un montant conséquent d'aides en 2014.

Pour autant, Me CONCAS, nous avons le loisir, en cours d'année, en fonction des demandes et de la qualité des projets, d'ajuster notre soutien à l'occasion de nos décisions modificatives. Nous le ferons si le besoin s'en fait sentir.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON et de MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERRA.

9. BP 2015 – POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES RISQUES

M. VIAUD.- Je vais tenter de vous présenter très rapidement ce rapport. J'espère qu'il fera l'unanimité, puisque c'est une thématique qui doit rassembler. Ce rapport a pour objet la présentation des grands axes de la politique de l'environnement et de la gestion des risques avec toutes les questions pour 2015 relatives aux espaces naturels, aux forêts, à l'entretien des parcs naturels départementaux sur les bases de Force 06, au milieu marin, aux déchets, aux énergies renouvelables et à l'air.

Mes chers collègues, lorsque vous avez reçu ce rapport, une petite erreur s'y était glissée et je vous propose de la rectifier. Le montant des recettes du programme déchets, énergies renouvelables et air est de 170 000 € et relève uniquement de la section de fonctionnement. Les recettes de l'ensemble des programmes de la politique de l'environnement et de la gestion des risques s'élèvent donc à 3 519 900 € répartis comme suit : 1 864 000 € sur l'investissement, et 1 655 900 € sur le fonctionnement.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci. Me CONCAS.

Me CONCAS.- M. VIAUD a réussi à faire long avec un dossier particulièrement court. Si nous entrons dans le détail, nous constatons qu'il manque deux sujets importants : la poursuite des travaux du PAPI et la politique des déchets. Concernant le PAPI, nous ne trouvons pas les informations que nous aurions aimé avoir, comme M. VINCIGUERRA ne cesse de le dire régulièrement, sur les coûts prévisibles et les estimations des travaux dans le cadre du PAPI 2. De la même manière, nous n'avons pas d'éléments sur les projets d'urbanisation des secteurs de Nice Méridia et l'Arenas 2 qui posent des difficultés relatives aux nappes phréatiques.

Enfin, et c'est toujours une remarque que fait avec pertinence M. VINCIGUERRA, le volet sur les déchets est quelque peu abandonné. Le Grenelle de l'Environnement impose un quota de 45 % de valorisation matière, et nous n'en sommes qu'à 30 %. Quant aux emballages ménagers, pour traiter 200 000 tonnes par an, nous n'avons que deux centres de tri, pour une capacité totale de 40 000 tonnes.

Ce dossier n'est donc malheureusement qu'un copier-coller de celui de l'an dernier, et nous n'y trouvons pas le souffle ni l'énergie sur des enjeux aussi importants que les questions environnementales. Cela conduira notre groupe à s'abstenir sur ce dossier.

M. Le Président.- M. VICTOR.

M. VICTOR.- Je m'inscris également en ce sens, et c'est un peu l'observation majeure que nous pouvons formuler sur ce dossier concernant le plan départemental d'élimination des déchets. Nous avons défini des contrats d'objectifs avec les EPCI, notamment sur les pourcentages à atteindre en matière de recyclage des déchets, en particulier pour la matière sèche. L'objectif est bien de 45 %, et j'ai même des chiffres inférieurs à ceux que vient d'évoquer Me CONCAS, avec des objectifs qui ne seraient atteints qu'entre 20 et 25 % à ce jour.

Le problème est que nous ne disposons d'aucune visibilité sur l'évolution des résultats. Il serait intéressant d'avoir régulièrement une information qui nous permettrait de voir comment la situation évolue, par exemple concernant les déchets du bâtiment au regard des capacités que nous avons dans le département. Lorsque nous constatons que notre budget diminue de près de 50 % dans ce domaine par rapport à l'année dernière, nous pouvons nous interroger sur la possibilité d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous aimerions donc avoir une information régulière sur l'évolution de l'élimination des déchets.

M. Le Président.- En ce qui concerne le PAPI du Var, les travaux et procédures sont en cours et sont bien avancés. Nous allons commencer les travaux sur la digue du Gabre à Bonson pour un montant de 450 000 €. Les appels d'offres ont été lancés. Nous sommes également en train de finaliser les études pour lancer les travaux de la digue à Saint-Laurent-du-Var. C'est un chantier important. Sur les digues de la rive gauche du Var, le comité de pilotage s'est tenu la semaine dernière, et les coûts ont été réévalués à un montant de 60 M€, ce qui est considérablement supérieur à ce qui avait été estimé dans le PAPI (36 M€). Ce sujet est donc à l'étude. L'État veut manifestement nous imposer des contraintes supplémentaires, et nous devons en étudier le financement. Les informations dont je dispose sur ce point sont publiques et vous sont communiquées.

En ce qui concerne les déchets, nous continuons de travailler activement. Nous avons évoqué récemment des perspectives avec les autorités monégasques pour permettre une approche globale. Nous avons pu mesurer, avec la mise en place du CVO du Broc, qui aujourd'hui a passé un contrat avec la ville de Cannes, et avec l'utilisation des capacités des CVE d'Antibes et de Nice, qu'une partie conséquente de la problématique avait été réglée de façon un peu empirique par rapport à certaines prévisions qui étaient plus alarmistes quant à notre capacité à traiter et à éliminer ces déchets. Nous avons aujourd'hui la volonté de continuer. L'opérateur, qui est désormais le SMED et qui couvre tout l'ouest du département sur le traitement des déchets, réfléchit à des implantations nouvelles. Je veux aussi souligner les progrès réalisés en matière de valorisation, avec des chiffres en amélioration par rapport aux années précédentes.

S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce dossier, je le mets aux voix. Mme SATTONNET, M. CESARI et M. LORENZI ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical, écologiste et apparenté de Mme GOURDON, MM. ALBIN, CONCAS, DAMIANI, MOTTARD, TUJAGUE, VICTOR et VINCIGUERA.

M. Le Président.- Je précise également, puisque je ne l'ai pas fait avant, que sur le rapport logement, Mme ESTROSI-SASSONE, MM. BLANCHI, CALZA et TUJAGUE n'ont pas pris part au vote. Sur le rapport aide à l'enfance et à la famille Mmes ESTROSI-SASSONE, GIOANNI, GIUDICELLI, MM. AZINHEIRINHA, CESARI, COLOMAS, MANFREDI, MOTTARD, ROUX, TABAROT, VEROLA et VIAUD n'ont pas pris part au vote. Sur le rapport santé, M. BENCHIMOL et moi-même n'avons pas pris part au vote. Sur le rapport RSA, M. TABAROT n'a pas pris part au vote.

Je vous propose de lever la séance pour le déjeuner.

La séance est suspendue de 13 h 17 à 15 h.

13. BP 2015 – POLITIQUE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

M. REVEL.- Il s'agit d'une délibération que nous votons à chaque session. Cette délibération est toujours la même, seuls les chiffres changent. Cette année, nous faisons bénéficier nos concitoyens d'un budget de 74,6 M€, avec : dix opérations d'un coût supérieur à 210 000 €, le programme de l'Agence de l'eau, l'avenant n°1 à la convention relative à la restructuration du centre-ville de Mandelieu-La Napoule, l'avenant n° 1 au protocole d'accord signé avec la commune de Mougins concernant l'extension et la restructuration des locaux de l'école supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Bien. Je précise que MM. FRERE et THAON ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. BP 2015 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS

M. GUEGUEN.- Il s'agit de la politique des transports et déplacements, ainsi que de la politique des ports. La politique des transports et déplacements se compose de deux programmes qui s'inscrivent dans la continuité des actions initiées en 2013 et 2014. Pour 2015, nous proposons 47,4 M€ en dépenses de fonctionnement. Elles concerneront les lignes régulières, c'est-à-dire le réseau Lignes d'Azur, les transports scolaires, des conventions avec les autorités organisatrices de transport, et le remboursement fait aux familles dont les enfants sont des élèves ou étudiants handicapés.

L'investissement est concerné par la mise en place de la billettique et par les aménagements des arrêts de bus, avec 450 000 € en autorisations de programme et 360 000 € en crédits de paiement. Les recettes s'élèvent quant à elles à 337 000 € pour le fonctionnement scolaire, avec une partie reversée par les autorités organisatrices de transport. Toutes ces actions seront poursuivies en 2015 et verront aboutir les principes d'accessibilité qui avaient été recommandés dans la DSP de 2012, ainsi que le maintien de la ligne « 100 % neige ».

Le programme de transport multimodal regroupe six sujets que vous pourrez retrouver dans le rapport. Il s'agit aussi de la ligne de la vallée de la Roya pour laquelle une convention entre RFF et RFI doit être signée. L'État italien introduit 29 M€ dans ce projet. Pour notre part, nous avons également des études pour les travaux du futur pôle d'échanges Nice-aéroport, l'ensemble représentant 5 M€ en autorisations de programme et 13,15 M€ en crédits de paiement.

Enfin, dans le cadre de la politique des ports, il s'agit de continuer de mettre en place une stratégie patrimoniale concernant les bâtiments portuaires départementaux, avec d'un côté la conservation du patrimoine bâti, et de l'autre côté une mise aux normes de ces mêmes bâtiments pour l'accessibilité des personnes handicapées.

De la même manière, il est prévu de poursuivre des études concernant l'aménagement des anciennes galères en salles d'exposition, ainsi que la création d'ateliers d'artistes au pavillon de l'horloge. Le financement qui y est réservé se compose de 205 000 € en fonctionnement sous forme de crédits de paiement, et 120 000 € en investissement, sous forme également de crédits de paiement.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je souhaitais intervenir sur ce rapport concernant les travaux sur la ligne Cannes-Grasse, mais nous attendrons peut-être la fin de la séance, afin que M. VIAUD soit de retour, puisqu'il était question d'une motion que nous souhaitions proposer.

M. Le Président.- Parfait. Nous pourrions aborder ce point en fin de séance et débattre de cette motion.

M. ALBIN.

M. ALBIN.- Je voudrais en premier lieu souligner avec satisfaction la qualité du travail fourni par la direction des transports de notre collectivité qui fait des efforts remarquables pour essayer d'améliorer les dessertes sur l'ensemble de notre territoire. Pour autant, l'exercice est très difficile puisqu'il s'agit de demeurer à budget constant. Cela ne simplifie pas l'action. Nous en arrivons parfois à la nécessité de revoir certains aménagements en raison d'un redéploiement des moyens. Au-delà des modifications et améliorations qui ont pu être amenées, nous pouvons être confrontés à des retours qui ne sont pas aussi positifs que ceux que nous aurions pu estimer. Pour cette raison, je pense qu'il aurait été nécessaire, dans le budget 2015, d'accorder plus de souplesse financière pour les transports de manière à parfaire tout le travail effectué.

Vous affichez également la volonté de voir la ligne Nice – Cuneo être maintenue et les travaux nécessaires à son exploitation totale entrepris rapidement. Malheureusement, chacun le sait, en raison de la politique de destruction et d'éclatement de la SNCF, RFF, qui sera intégré au 1^{er} janvier dans l'entité SNCF, n'est pas humainement en capacité d'entreprendre les travaux dans les délais imposés par les financeurs italiens. Je crains également que l'exploitant de cette ligne, c'est-à-dire la SNCF, ralentisse également les travaux dans la

crainte de ne pas disposer des moyens humains et techniques permettant la mise en place d'une desserte plus soutenue sur cette portion de voie, même si elle est pour partie exploitée par le réseau italien. Nous sommes d'accord sur la nécessité de rétablir la ligne dans son intégralité et son fonctionnement optimal, mais des craintes subsistent quant aux moyens qui seront accordés à son fonctionnement.

M. Le Président.- Nous prenons note de ce que vous indiquez. Vous avez rappelé au début de votre intervention, et c'est le point essentiel que j'en retiens, les efforts extrêmement importants accomplis par le Conseil général en matière de transports et de déplacements. Je l'ai évoqué dans mon intervention générale. Les transports publics interurbains qui relèvent de la responsabilité du Conseil général ont été considérablement améliorés. Vous avez soulevé certains points, et nous les examinerons. En tout état de cause, soyez assurés de notre volonté de continuer sur ces politiques qui portent beaucoup d'enjeux essentiels.

En ce qui concerne la ligne Nice – Breil – Cuneo, nous débattons tout à l'heure de la motion sur la partie Cannes – Grasse. La partie Nice – Turin – Breil – Cuneo est peut-être à part. Une réunion s'est tenue à Paris, nous en avons parlé. J'ai tout de même l'impression que la situation a un peu évolué positivement. Néanmoins, je ne voudrais pas que RFF utilise une stratégie visant à placer très haut la barre pour ensuite se défausser totalement sur un financement inatteignable pour les collectivités locales désireuses de sauver cette ligne.

Je le répète, au moment où nous avons les premières ébauches du contrat de plan État – Région et où des chiffres nous sont annoncés, c'est à l'État, sur cette ligne, de consentir l'essentiel de l'effort, et non aux collectivités locales. Des travaux sont envisagés et sont de l'ordre de 90 M€. L'État italien s'est engagé pour 29 M€. Aujourd'hui, il nous est dit que l'État français pourrait engager 10 M€. Ils mettent la barre tellement haut qu'il devient impossible pour les collectivités locales de répondre à ce niveau. Nous serons donc vigilants sur ce dossier.

Comme je l'ai souligné, nous n'accepterons pas que cette ligne soit fermée du fait de l'incurie du Gouvernement actuel vis-à-vis de cette situation. Nous dénoncerons tout à l'heure ce qui se passe sur Cannes – Grasse. Il est tout de même extraordinaire que le Gouvernement actuel arrête les travaux sur cette ligne. On nous parle sans cesse de l'environnement, de l'écologie, du développement durable, du climat, etc. La France accueillera en décembre 2015 la conférence internationale sur le climat et l'environnement. On loue la nécessité de développer les transports en commun, mais on fragilise parallèlement de façon inacceptable la ligne internationale Nice – Breil – Cuneo ainsi que la ligne locale Cannes – Grasse. Je pense que nous l'exprimerons tout à l'heure unanimement pour la partie Cannes – Grasse. Nous l'avons déjà fait, là aussi unanimement, sur la ligne Nice – Breil – Cuneo – Turin.

Je le dis d'ores et déjà au Gouvernement et à son représentant le Préfet de Région : s'il vient nous dire que la facture sera de 60 M€ pour le Conseil général, il pourra repartir comme il est venu, avec le ticket unique à un euro s'il veut. Ce ne sera même pas la peine de négocier. Il ne faut pas qu'ils nous prennent pour plus idiots que nous le sommes. Il faut arrêter la plaisanterie. C'est une ligne internationale, et c'est à l'État de la financer. La Région a aussi une compétence ferroviaire qu'elle doit une fois pour toutes assumer. Il faut que ceux qui ont

la responsabilité arrêtent de se défausser. On ne peut pas nous prélever 105 M€ sur la dotation globale de fonctionnement en deux ans pour ensuite venir nous demander de payer la ligne Nice – Breil à la place de l'État.

Une manifestation aura lieu la semaine prochaine à Grasse en présence de tous les maires du territoire. J'y serai. Je vous invite d'ailleurs tous à y participer. Elle aura lieu le vendredi 19 décembre à la gare de Grasse, pour protester contre l'interruption inopportune, inappropriée, intolérable, inacceptable des travaux de la ligne Cannes – Grasse. Nous aurons la même démarche sur Nice – Breil.

M. ALBIN.- Permettez-moi d'insister sur un point. La façon dont les travaux sont exagérément élevés pour la remise en état des infrastructures ferroviaires sur le tronçon Tende – Cuneo risque de masquer la difficulté qu'il y aurait ensuite à pouvoir exploiter cette ligne avec les moyens humains dont la SNCF dispose. De ce point de vue, le Gouvernement précédent comme le Gouvernement actuel n'ont pas simplifié la mobilisation de moyens humains nécessaires pour maintenir ces réseaux dits secondaires. Les politiques se répliquent. Ce sont les mêmes. Je crains qu'il y ait derrière cela le problème des moyens qui seront affectés au fonctionnement de la ligne, indépendamment de celui qui aura en charge son exploitation.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous organiserons la manifestation à Grasse et à Mouans-Sartoux conjointement avec le maire de chacune de ces villes, avec vous-même et d'autres participants. Il faut insister sur le fait qu'elle ne concerne pas uniquement le dossier de la ligne Cannes – Grasse, mais bien celui de la ligne Grasse – Cannes – Nice – Vintimille. Ce problème ne se limite pas en effet au bassin Cannes – Grasse. Si nous obtenons le cadencement, qui avait été prévu mais qui a été reporté, de deux trains par heure sur la ligne Cannes – Grasse, cela conditionnera le cadencement à quatre trains par heure sur la ligne du littoral. C'est la raison pour laquelle ce problème concerne tout le département, et pas uniquement la partie ouest de celui-ci. Les travaux ont été arrêtés non pas faute de financements, puisqu'ils étaient disponibles, mais par manque de personnel technique de contrôle, de surveillance et de sécurité. Ce manque d'anticipation de la part de RFF est insupportable, et c'est pour cela que nous réclamons tous le retour des travaux le plus rapidement possible. Nous en reparlerons tout à l'heure.

M. Le Président.- D'accord. Je mets donc ce rapport aux voix.

Le rapport n° 14, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

16. **EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS INTERURBAINS – RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2013 DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC**

M. GUEGUEN.- Ce rapport concerne les résultats de l'exploitation des transports interurbains. Le 1^{er} juillet 2012, nous avons mis en place la nouvelle délégation de service

public avec des dispositions imposées par le Conseil général et des engagements fixés aux délégataires retenus dans les cinq nouveaux secteurs géographiques, ce qui pour nous a constitué une économie non-négligeable de 1,2 M€. Conformément au code général des collectivités territoriales, nous devons examiner ce rapport d'activité lors d'une assemblée plénière, ce que nous faisons aujourd'hui.

En 2013, la tarification est passée à 1,50 € pour un ticket en solo. Le carnet de dix tickets a quant à lui été maintenu à 10 €, soit 1 € le trajet. L'accessibilité qui était imposée dans notre cahier des charges se met en place de manière assez satisfaisante sur les principales lignes. Elle s'achèvera fin 2015, comme cela était initialement prévu. Un partenariat avec les associations concernant les personnes à mobilité réduite permet de mettre en place le système « ACCESS 06 » qui pallie la non-accessibilité des quais.

Sur les cinq secteurs, des actions spécifiques ont amené de nombreuses améliorations. Bien que nous ayons constaté une légère baisse du nombre de voyageurs, soit environ 5 %, nous pouvons considérer que ce n'est pas significatif pour le succès de ce dispositif. Ces lignes ont en effet été fréquentées par 11,5 millions de voyageurs représentant 10 millions de kilomètres. La tarification en augmentation ainsi qu'une grève importante au dernier trimestre de 2013 sont sans doute la cause de la diminution enregistrée.

Le Conseil général verse une contribution aux délégataires. Cette contribution couvre différents paramètres, dont une compensation pour les transports scolaires qui sont évidemment à tarif réduit. Les scolaires payent 10 € par mois et les étudiants 20 € par mois.

L'année 2014 a connu une poursuite des actions initiées en 2013 : le lancement d'ACCESS 06 en tant que service de substitution ; la mise en place de bus articulés sur la ligne 100 qui couvre Nice – Monaco – Menton ; des informations en temps réel aux arrêts ; la réorganisation des lignes de la vallée du Paillon.

Il nous est simplement proposé de prendre acte des rapports d'activité pour les cinq secteurs géographiques correspondant à notre circulation interurbaine.

L'assemblée départementale prend acte.

M. Le Président.- Je vous remercie.

15. BILAN DU TRANSPORT SCOLAIRE

Dr ROUX.- Il s'agit du bilan de transport scolaire. Afin de conserver une transparence maximale, le Président informe l'assemblée départementale à la fin de chaque année scolaire des types d'aides au transport scolaire, ainsi que du nombre de familles bénéficiaires et du montant global des aides. Ces aides concernent des élèves et étudiants handicapés. Les frais de transport remboursés aux familles sont en augmentation de 5,79 % du fait de l'augmentation du nombre des ayant-droit et du coût des transports. Le montant 2013-2014, pour 279 élèves, s'élève à 2 274 226 €.

Quant aux aides versées aux scolaires, les aides individuelles sont désormais réservées aux élèves n'ayant pas accès aux transports collectifs. Pour 2013-2014, cela a concerné 204 élèves pour un montant de 62 812 €.

Je vous demande donc de prendre acte du nombre des bénéficiaires et des montants correspondants versés.

L'assemblée départementale prend acte.

M. Le Président.- Je vous remercie.

17. BP 2015 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

M. THAON.- Le présent rapport concerne le projet de budget primitif 2015 relatif à la politique des infrastructures routières. Traditionnellement, il se compose de cinq programmes : points noirs, avec un crédit de paiement de 14,45 M€ ; aménagement du territoire et du cadre de vie, pour 15,5 M€ ; conservation du patrimoine, pour 14,15 M€ ; fonds de concours, pour 3,48 M€ ; équipements et réseaux, pour 3 M€.

La mise en œuvre de cette politique nécessite 73 M€ d'autorisations de programme et 61,25 M€ de crédits de paiement. La recette inscrite dans le cadre de cette politique représente 1,09 M€ en investissement et 0,9 M€ pour le fonctionnement.

Malgré le contexte économique difficile, ce budget va nous permettre de poursuivre les travaux prévus et demandés par une grande majorité des habitants de ce département. Nous avons eu un vote réservé du parti communiste et du parti socialiste. Je suis persuadé qu'avec tous les éléments fournis ce matin en ouverture des débats, le vote sera unanime compte tenu de la crise que nous traversons. Grâce à la rigueur de gestion mise en œuvre, il est très appréciable d'atteindre un montant de cette importance pour l'investissement routier.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Permettez-moi de ne pas partager l'optimisme de M. THAON qui est peut-être satisfait compte tenu de l'absence de points noirs à Lantosque. Pour notre part, c'est un peu plus compliqué, avec notamment un point noir que nous signalons en permanence : la jonction de la pénétrante des Paillons dans le secteur de La Trinité. Le blocage devient extrêmement problématique avec 30 000 véhicules par jour qui se trouvent bloqués par l'arrêt à un feu rouge et un changement de rive pour emprunter l'autre tronçon de la pénétrante jusqu'à Nice. Pour les usagers quotidiens de cette voie, il devient extrêmement difficile de mettre plus d'une heure et demie, en période de pointe, pour faire le trajet reliant Contes à Nice. Cela fait partie des points sensibles, au même titre que le contournement de Borghéas dont nous parlons depuis très longtemps. Le projet est pourtant prêt, mais il est enterré dans

les cartons. Il faudrait que ce projet puisse être mis en œuvre et que ces deux points noirs, qui touchent une partie importante de la population de notre département, soient réglés.

En ce qui concerne l'entretien des routes, lorsque nous avons récupéré cette compétence à l'occasion du transfert des routes par l'État envers notre collectivité, le réseau était effectivement dans un état pitoyable. Les améliorations résultant de moyens financiers importants ont permis de ramener ce réseau à un niveau tout à fait acceptable, et même de bonne qualité. Or aujourd'hui, avec la diminution successive des moyens affectés à l'entretien du réseau routier, si nous continuons dans cette voie, dans cinq ou six ans, nous serons revenus à l'état initial. Je comprends que les investissements diminuent sensiblement, mais il ne faudrait pas que tout le travail effectué durant ces dix dernières années soit réduit à néant par un manque chronique d'entretien, notamment en matière de revêtements ou d'aménagements localisés.

M. THAON.- Des investissements très importants ont été réalisés dans ce secteur. Je suis persuadé que tous les services travaillent aujourd'hui sur les projets qui viennent d'être évoqués. Il y a des priorités, mais ces travaux seront sûrement mis en chantier à plus ou moins brève échéance.

M. Le Président.- M. ALBIN, je ne pense pas que vos inquiétudes soient fondées. Je dirai même qu'elles sont inappropriées. Je pense que vous êtes assez mal placé pour donner des leçons sur l'entretien de la voirie départementale. Nous avons consenti des investissements colossaux au cours des dernières années, y compris dans la vallée du Paillon. Nous avons le contexte budgétaire que vous connaissez. Je ne vais pas rouvrir le débat que nous avons eu ce matin.

Nous maintenons nos investissements à des niveaux importants, puisque nous votons aujourd'hui 73 M€ d'autorisations de programme pour les investissements routiers. Je vous rappelle, pour comparer ce qui est comparable, que nous avons transféré une partie très importante du réseau routier départemental à la Métropole. Pour comparer sur le long terme, il faut le faire à périmètre constant. Les investissements routiers demeurent extrêmement importants, en tous cas suffisamment pour assurer l'entretien et la sécurisation de notre patrimoine, de nos infrastructures routières et de nos grandes infrastructures patrimoniales, notamment de nos tunnels. Les crédits consacrés au patrimoine ont été maintenus au même niveau qu'en 2011.

Nous maintenons donc un rythme important, et ce malgré les dégradations survenues sur la voirie départementale du fait des intempéries auxquelles nous devons faire face sans soutien. Je vous rappelle en effet que l'État a refusé d'aider la collectivité départementale, y compris la Métropole. Je veux bien que vous veniez nous dire que ce n'est pas suffisant, mais encore une fois, je vous le rappelle, c'est vous qui êtes dans la majorité. C'est vous qui avez contribué à porter ce Gouvernement là où il est. J'aurais aimé que vous protestiez aussi contre le fait que le Conseil général ne soit pas aidé après les intempéries. Il est bien beau de toujours réclamer, mais je rappelle que nous avons tout de même réalisé des investissements routiers très importants. Nous avons financé l'accès au lycée de Drap dans la vallée des Paillons alors que cela ne relevait pas forcément de la responsabilité du Conseil général. Nous aurions très

bien pu demander au Conseil régional de financer cet accès. Nous avons réalisé deux ronds-points à Contes, et nous avons d'autres travaux importants dans cette vallée.

Vous faites partie de la majorité nationale et régionale. Tant que vous n'aurez pas voté une motion de censure contre ce Gouvernement, vous ferez partie de cette majorité que vous avez contribué à élire. Je sais que cela vous gêne aujourd'hui, mais si elle est en place, c'est grâce à vous. Dès lors, j'aurais aimé que vous vous manifestiez sur le fait scandaleux que, pour la première fois dans l'histoire récente, nous ne soyons pas aidés après des intempéries. Le coût de ces intempéries sur le réseau routier a été pour le Conseil général de 3 M€. Il aurait été appréciable que nous soyons aidés, et que ce ne soit pas toujours les mêmes qui le soient.

M. ALBIN.- Nous faisons partie de ceux qui défendent ardemment l'existence des conseils généraux au travers des politiques de solidarité que le Département est en capacité de mettre en œuvre pour maintenir les communes. Vous ne pouvez pas nous accuser de soutenir quoi que ce soit, d'autant plus qu'en termes de soutien au Gouvernement, vous devez savoir, en tant que député, que notre soutien est bien éloigné de ce que vous voulez faire croire. En matière d'investissements routiers et d'entretien du réseau, les 20 M€ d'emprunts supplémentaires que nous vous avons proposés ce matin auraient été les bienvenus pour permettre que des investissements utiles aux déplacements de nos populations soient mis en œuvre sans tarder.

M. Le Président.- Vous l'avez dit et redit, mais certains endroits sont mieux traités que d'autres et pourraient l'être moins dans l'avenir. Je le dis aussi.

M. THAON ayant rapporté ce rapport, je le mets aux voix.

Le rapport n° 17, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

18. BP 2014 – POLITIQUE SÉCURITÉ

M. LEROY.- La sécurité est l'une des premières libertés citoyennes et l'une des premières obligations d'un élu républicain. Le Conseil général s'investit donc par esprit de responsabilité dans cet objectif. Trois domaines caractérisent notre politique de sécurité. Le premier est le règlement des loyers et de l'entretien des gendarmeries, commissariats et locaux dédiés à la sécurité civile que nous avons réalisés dans le cadre de la politique de sécurité initiée en 2003 : le commissariat de Nice et les six gendarmeries (Peymeinade, Vence, Saint-Vallier-de-Thiery, Villeneuve-Loubet, Menton et Pégomas).

Le deuxième domaine est la contribution du Département au service départemental d'incendie et de secours pour un montant de 71,5 M€. Le troisième domaine est l'amélioration de la sécurité de proximité sous trois angles : l'aide à la sécurité des fêtes traditionnelles au bénéfice des communes et associations ; l'aide aux communes pour les polices municipales, principalement pour l'achat de véhicules et d'équipements de vidéo protection ; l'aide à la dotation des matériels dits de technologies modernes pour la police et la gendarmerie nationale afin de lutter efficacement contre la criminalité.

Le montant de la politique de sécurité s'élève à 77,21 M€ en fonctionnement, et à 280 000 € en investissement. Nous pouvons constater que les neuf dixièmes sont consacrés au soutien au service départemental d'incendie et de secours. Au global, ce rapport représente environ 8 % du budget.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Je le mets donc au vote.

Le rapport n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

19. BP 2015 – POLITIQUE ÉDUCATION

Dr ROUX.- A la suite de la commission éducation lors de laquelle nous sommes entrés dans le détail des programmes 2015, le présent rapport vous expose la quintessence de six programmes d'investissement et de fonctionnement. Pour 2015, l'ensemble représente un budget global de 63,69 M€, soit 28,44 M€ de fonctionnement et 35,24 M€ en investissement. Ce dernier budget enregistre une augmentation de 3 % par rapport à 2014.

En ce qui concerne tout d'abord le programme des constructions neuves et réhabilitations, il s'agit de 18,74 M€. M. le Président, vous avez inauguré le 1^{er} décembre dernier une très belle réalisation, le collège des Mûriers à La Bocca. Nous poursuivons la résorption des collèges à structure métallique en 2015 avec la reconstruction du collège Victor Duruy à Nice, assortie de la création d'un gymnase. Nous lancerons le programme du collège de Pégomas et l'extension du collège Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var.

Les réhabilitations sont quant à elles réorientées au titre d'un plan pluriannuel sur l'accessibilité à tout type de handicap, mais aussi sur le respect des exigences sécuritaires et sanitaires, en particulier pour les demi-pensions. Une note au rapporteur précise que les locaux de la demi-pension du collège Henri Matisse à Nice doivent faire l'objet d'une réhabilitation et d'une redistribution complète des locaux.

Le deuxième grand chapitre concerne le fonctionnement des collèges, avec tout d'abord la participation aux dépenses de fonctionnement de 72 collèges publics. Nous avons voté le 13 novembre dernier une dotation initiale de 11,11 M€. Pour les aides aux collèges privés sous contrat, je vous propose un forfait d'externat pour 2015 de 241,96 € par élève, et de 292,09 € pour la part du personnel, soit une augmentation inférieure à 1 % par rapport à 2014.

Les transports scolaires représentent 2,25 M€. Le programme de la vie scolaire représente pour 2015 un budget de 10,31 M€, soit 4,5 M€ en investissement et 5,81 M€ en fonctionnement. A la suite des résultats excellents des expérimentations de déploiement des tablettes numériques, nous vous proposons un développement du multimédia éducatif, véritable bond en avant dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel de 4 ans. Pour ce faire, deux paramètres sont incontournables : la connexion au très haut débit ; le volontariat et la formation des enseignants. Pour 2015, 18 collèges remplissent ces conditions et rejoindront les 6 collèges équipés en 2014.

En plus des tablettes numériques, il ne faut pas oublier l'installation des bornes Wifi, les coûts de raccordement au très haut débit, les coques de protection des tablettes, les contenus pédagogiques, l'abonnement internet, la gestion de l'assistance, etc. Pour 2015, l'achat de tablettes représente ainsi 1,9 M€.

Je terminerai sur la participation au projet de création de la plateforme numérique Educloud 06 et du jeu sérieux intitulé « Le mystère de Minerve ». En dehors de l'équipement en outils numériques dont nous venons de parler, le Département soutient les initiatives entrepreneuriales locales qui produisent des contenus pédagogiques innovants. C'est ainsi que notre collègue M. MASCARELLI a présidé à la naissance du projet Educloud 06 avec les entreprises de Sophia Antipolis : NVIDIA, GAYATECH, Euclide, Shiva 3D, sans oublier l'Académie de Nice.

Le jeu sérieux « Le mystère de Minerve » qui retrace l'antiquité grecque à Antibes est le premier jeu sérieux de niveau 6^{ème} avec un scénario rédigé par le corps d'inspection académique régional. Cette création a connu un très grand succès à Paris il y a quelques jours lors du salon de l'éducation, en particulier auprès de représentants de la Commission européenne. Durant la dernière commission éducation, nos collègues M. ASSO et Me CONCAS sont intervenus pour souligner la nécessité que cette initiative soit protégée par un brevet dans lequel le Conseil général pourrait être associé aux entreprises citées plus haut.

En conclusion, je voudrais féliciter l'équipe multimédia de la direction de l'éducation qui réalise un travail assez exceptionnel, et je vous demande d'adopter l'ensemble des opérations contenues dans ce rapport. J'en ai terminé M. le Président.

M. Le Président.- Merci et bravo pour votre action. J'adresse évidemment aussi mes félicitations aux services de l'éducation pour leur travail, et notamment pour la mise en place de ce jeu éducatif qui nous a valu des compliments multiples au cours du salon de l'éducation à Paris.

Mme GOURDON, qui sans doute va fustiger les rythmes scolaires, la suppression des notes...

Mme GOURDON.- Ce n'était pas du tout l'objet de mon propos. Je me joins tout d'abord aux félicitations adressées aux équipes qui ont créé ce nouveau logiciel et qui permettent à l'éducation d'avancer sur un terrain intéressant, à la fois ludique et pédagogique.

Nous pouvons également nous féliciter de l'avancée du dossier pour le collège de Pégomas. Nous en sommes ravis, et je le dis aussi au nom de M. VINCIGUERRA. J'ai simplement une question technique sur le financement des SEGPA. Les SEGPA sont financées en partie par les fonds des taxes d'apprentissage, qui jusqu'à présent restaient dans leur propre secteur, mais qui seront peut-être intégrés dans le budget global des collèges. Est-ce bien le cas ? Les ressources propres que parviennent à trouver avec beaucoup d'assiduité et de travail les professeurs des SEGPA leur seront-elles maintenues en propre, ou seront-elles fondues dans le budget ? Cette perspective les inquiète évidemment un peu.

M. Le Président.- Vous m'aviez déjà posé cette question lors d'une manifestation, et je vous avais répondu. Je vous précise que nous faisons bien la distinction entre le budget général d'un collège et le budget des SEGPA. Il est hors de question que le budget d'une SEGPA soit intégré dans le budget général et surtout, puisque c'est je pense l'objet de votre inquiétude, que nous diminuions le budget global pour financer le budget de la SEGPA. Peu importe comment sont financées les SEGPA, j'imagine que pour vous comme pour moi, l'essentiel est qu'elles demeurent financées au même niveau. Il n'y aura pas de changement en la matière, je peux vous l'assurer.

Me CONCAS.

Me CONCAS.- Il est vrai que nous pouvons féliciter le Dr ROUX. Il travaille bien. Il est très agréable de travailler avec lui dans le cadre de la commission éducation, comme avec Bernard ASSO dans la commission enseignement supérieur et recherche. Nous y réfléchissons, nous y échangeons, dans un climat totalement dépassionné et détaché de toute considération politicienne. C'est la raison pour laquelle le Dr ROUX vous a rappelé avec pertinence l'idée commune que nous portons avec Bernard ASSO concernant la protection du jeu « Le mystère de Minerve » au titre de l'INPI. Nous aidons en effet des entreprises, mais sans avoir de protection particulière.

Mon propos est ailleurs, puisqu'il est en résonance de celui que vous avez tenu ce matin. Vous avez fustigé la question des notes, et vous avez eu un échange avec Jacques VICTOR lorsque vous avez rappelé le classement PISA. Dans un moment d'égarement, j'ai lu *Le Figaro*. Dans l'analyse que faisait *Le Figaro* du classement PISA en 2013 et où la France était au 25^{ème} rang, il apparaissait que nous avions reculé de trois places en trois ans, et que nous reculions ainsi de manière régulière. Nous pouvons accepter cela comme une fatalité ou au contraire engager plusieurs réflexions.

Tout d'abord, et cela fait froid dans le dos, nous constatons que 28 % des élèves en France âgés de 15 ans ont déjà redoublé une fois, alors que la moyenne est de 12 % dans les pays de l'OCDE. Ce fossé se creuse d'autant plus que s'accroît l'écart entre les bons et mauvais élèves. Face à la réflexion que le Gouvernement entend mettre en œuvre, j'avais imaginé avec Georges ROUX et Bernard ASSO qu'il soit possible, au sein de la commission éducation, de nourrir une réflexion que vous pourriez porter. Il s'agirait d'une réflexion générale de la commission éducation et de tous les acteurs de la communauté éducative du département qui porterait sur la manière de lutter, de la façon la plus pertinente, contre ces inégalités et ces écarts qui se creusent et qui constituent un peu la conséquence de ce mauvais classement.

Dans les pays d'Europe du Nord, comme le Danemark, la Finlande, la Suède, la Norvège, mais aussi en Allemagne, on ne note pas les enfants jusqu'en classe de 4^{ème}. On évalue à la place, sous forme de lettres, des acquisitions de compétences. Une compétence une fois acquise est validée. A défaut, l'élève n'est pas stigmatisé par une notation négative mais entraîné dans le souci de le tirer vers le haut. Nous ne pouvons pas nous interdire d'avoir cette réflexion. Si la commission éducation veut s'honorer de la qualité de son travail avec son président, peut-être pourrait-elle porter cette réflexion et faire en sorte que le Conseil général

puisse être l'animateur d'une réflexion générale sur les notes. De cette réflexion sortira peut-être la conclusion que la suppression des notes serait une idée saugrenue. Peut-être identifierait-elle au contraire cela comme une véritable piste. Quoi qu'il en soit, si nous ne faisons rien, nous aurons encore reculé de trois places dans le prochain classement.

M. Le Président.- Je n'entrerai pas dans ce débat. Nous pourrions discuter pendant plusieurs heures de la qualité du système éducatif et des solutions qu'il conviendrait d'adopter pour le redresser. Chacun aura sans doute une approche, et ces approches seront peu vraisemblablement convergentes.

Aujourd'hui, je pense qu'il faut rompre avec les délires du pédagogisme qui depuis les lendemains de mai 68 contaminent les gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche. Cela a abouti au collège unique, au nivellement par le bas, à sacrifier la filière de l'apprentissage, contrairement à l'Allemagne. Si l'Allemagne a un taux de chômage de moitié inférieur au nôtre, c'est vraisemblablement parce que la filière professionnelle a été revalorisée, contrairement à notre pays. Très objectivement, ce n'est pas le Gouvernement actuel qui en porte seul la responsabilité, même s'il a accentué ces dérives. Nous saluons hier soir les meilleurs apprentis de France. Nous leur avons octroyé une prime de 200 €. J'ai rappelé à cette occasion, devant quelques-uns des meilleurs apprentis de notre département, l'importance de cette filière d'apprentissage et de formation, qui est aujourd'hui très largement obérée par la mise en place de ce collège unique où l'on a voulu mettre tout le monde dans le même moule.

Je pense aussi qu'il faut redonner de l'autorité aux maîtres, aux enseignants, qu'il faut revaloriser leur profession, qu'il faut les accompagner et non les laisser seuls dans des situations difficiles où ils sont débordés dans certains établissements. Il faut aussi redonner de l'autorité aux chefs d'établissement, et revenir enfin vers l'apprentissage des savoirs fondamentaux. Lorsque l'on n'apprend plus l'histoire de son pays, comment voulez-vous avoir une espérance nationale, un attachement à des valeurs patriotiques ? Les jeunes Américains se lèvent lorsque retentit l'hymne américain, lorsque les couleurs nationales sont levées. On y apprend des valeurs qui soudent et cimentent la cohésion nationale.

Tout cela va sans doute me faire passer pour un affreux réactionnaire aux yeux des savants pédagogues qui ont fait tellement preuve de leur talent et de leur réussite. Si nous en sommes là, c'est sans doute parce que nous sommes allés dans ces délires. On veut supprimer les notes au profit d'une évaluation bienveillante... Il faut apprendre aux jeunes que nous sommes dans un monde difficile de compétition, et non leur dire qu'il faut être bienveillant. Personne ne le sera avec eux. Aujourd'hui, il faut au contraire évaluer, motiver, récompenser les meilleurs, donner envie à ceux qui le sont moins de le devenir. Tout cela est au cœur de ce qu'il faudrait faire mais que l'on ne fait pas.

Je ne ferai pas de polémique, puisque les ministres de l'éducation successifs que nous avons envoyés dans les gouvernements que nous avons occupés n'ont pas fait preuve d'une très grande lucidité, et encore moins d'un très grand courage. Il faudra peut-être que nous arrêtons dans ce pays d'être dirigés par des syndicats qui gangrènent l'Education nationale par leur idéologie. Là aussi, lorsque ce ne sera plus le SNES qui dirigera l'Education

Nationale mais enfin le Ministre et les chefs d'établissement, nous aurons sans doute progressé.

Me CONCAS.- Les États-Unis ne sont pas un pays gangréné par le syndicalisme de l'éducation. Au classement PISA, les États-Unis sont pourtant à la 37^{ème} place...

M. Le Président.- Mais le chômage des jeunes y est trois fois moindre qu'en France.

M. AZINHEIRINHA, qui a sûrement une approche très pertinente en tant que brillant adjoint au maire de Nice en charge de l'éducation.

M. AZINHEIRINHA.- C'est précisément en tant qu'élu niçois que je voulais intervenir à propos des enfants des quartiers de Pasteur et Cimiez. Je me réjouis, avec ma collègue Mme GOURDON, que le dossier de Pégomas avance, mais je tenais aussi à vous remercier, M. le Président, pour l'effort important consenti dans ce rapport pour les deux collèges niçois Victor Duruy et Henri Matisse. Pour le collège Victor Duruy, qui est encore à ossature métallique, nous avons ensemble pris l'engagement de lancer les travaux. Le conseil d'administration de cet établissement, qui se réunit dans une heure, se félicitera de la concrétisation de cet engagement. Avec le Dr ROUX, nous avons présenté la maquette de la reconstruction et de la réhabilitation de ce collège, et je tiens à vous en remercier solennellement aujourd'hui.

Je vous remercie aussi pour la note au rapporteur qui complète ce rapport, puisque vous avez accepté que soient lancées les études pour l'extension et la réhabilitation de la demi-pension sur le collège Henri Matisse. C'est un sujet que nous connaissons tous ici. Nous y avons beaucoup travaillé avec Bernard BAUDIN, et je voulais vous remercier d'avoir accepté que l'on puisse enfin trouver une solution pour ce collège et ces demi-pensionnaires. Vous avez énoncé précédemment trois valeurs ayant prédestiné à l'élaboration de ce budget. Parmi ces valeurs se trouvait la volonté d'agir. Cette volonté d'agir est aujourd'hui concrétisée dans ce rapport, et je tiens à vous en remercier.

M. Le Président.- Merci M. AZINHEIRINHA pour cette prise de position. Vous m'aviez à plusieurs reprises alerté sur ce sujet, de même que Bernard BAUDIN. C'est en effet une priorité et une urgence qu'il convient de régler, et c'est ce que nous nous engageons à faire dans ce budget et ce rapport.

M. VICTOR.

M. VICTOR.- Je n'avais pas envisagé que nous aurions ce débat sur les notes qui de mon point de vue ne fait pas partie des priorités dans le contexte économique et social que nous connaissons. Puisqu'il a eu lieu, je crains à mon tour de distribuer de très mauvaises notes dans ce que je vais évoquer.

Au début de la séance, M. le Président, vous avez évoqué le hold-up du Gouvernement. Permettez-moi à mon tour d'évoquer le racket de la Métropole. Lors de notre précédente réunion plénière, je vous avais alerté sur une nouvelle disposition dont les collègues viennent d'être informés, à savoir qu'ils seront assujettis à une dime de la Métropole pour le

ramassage des ordures ménagères et des déchets. Cela a été annoncé en cours d'année, alors que les moyens ne sont pas suffisants, que les budgets sont en préparation, que la dotation de fonctionnement n'a pas évolué en conséquence, etc.

Vous m'aviez répondu que le Conseil général abonderait à 50 % de la somme réclamée par la Métropole. Ces 50 % sont devenus 33 %. Les collèges ont reçu un courrier de votre part les en informant. Or lorsque l'on connaît les montants réclamés aux collèges pour ce ramassage, le terme racket est tout à fait approprié. J'ai l'exemple d'un établissement qui vient de recevoir une facture de près de 5 000 €. Quand nous abondons ce montant d'un tiers uniquement, je vous laisse apprécier la différence qu'il reste à combler. C'est une différence que les établissements vont forcément prendre sur les crédits de fonctionnement et sur les crédits pédagogiques. Ce sera donc une perte importante dans le fonctionnement de nos collèges.

Je vous demande que nous réagissions face à ce racket de la Métropole. S'il devait être maintenu, il faudrait que notre collectivité rembourse intégralement ces sommes imposées aux collèges, et que nous révisions en conséquence la dotation que nous leur accordons.

M. Le Président.- Nous sommes toujours dans le cadre du hold-up budgétaire de l'État. La Métropole mobilise des ressources nouvelles inscrites dans la loi. Elle fait ainsi payer une redevance sur les ordures ménagères. C'est sa faculté et son choix, et je n'ai pas à en juger. Ce n'est pas une dime mais une disposition légale. Si elle le fait, c'est parce qu'elle subit une baisse de 50 à 60 M€ de sa dotation globale de fonctionnement sur deux exercices.

Ce que vous dites est la confirmation du raisonnement que je tenais ce matin. L'État, en se dégageant de ses responsabilités, et en faisant peser ce fardeau supplémentaire sur les collectivités locales, évite d'augmenter la fiscalité pour faire en sorte que les collectivités locales, à sa place, mobilisent des ressources fiscales.

Par ailleurs, nous n'avons pas écrit que nous ne prendrions en charge que 33 %. Nous prenons bien en charge 50 % de ces montants. J'ignore où vous avez pu voir un tel courrier, mais il n'existe pas. Le Conseil général prend bien à sa charge 50 % de cette redevance nouvelle qui est imposée aux établissements d'éducation sur le territoire de la Métropole.

M. VICTOR.- Je constate que vous faites pour partie porter la responsabilité à l'État, ce qui est exact. Pour autant, dans les choix que nous prenons, devons-nous faire porter la compensation sur les plus petits ? Il y a d'autres possibilités.

M. Le Président.- Nous avons tout dit sur ce sujet. Dr ROUX.

Dr ROUX.- Je voudrais simplement revenir sur la question de Me CONCAS concernant les notes. Nous pouvons supprimer les notes, mais il faudra nécessairement les rétablir en 3^{ème} avant le brevet des collèges. Quant aux nouveaux outils que nous mettons à disposition des collégiens, suite à une évaluation sur quelques établissements qui utilisent ces tablettes, nous avons constaté que, si les tablettes ont peu d'influence sur ceux qui ont le meilleur niveau ou le moins bon niveau, ceux qui sont dans la moyenne sont en revanche tirés

vers le haut et deviennent de bons, voire de très bons élèves. Il faut donc suivre ce que nous avons commencé.

Le rapport n° 19, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

20. BP 2015 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Pr ASSO.- Avant d'aborder le rapport sur l'enseignement supérieur, je voudrais attirer votre attention sur une réflexion émise à l'occasion du rapport précédent. Le Conseil général est sollicité pour accompagner des opérations pilote ou apporter son savoir-faire dans la recherche et l'innovation. Il faudrait veiller à protéger, par des brevets ou mécanismes comparables, les innovations provenant de cette coopération avec des partenaires extérieurs. Il faudrait faire une recherche en ce sens, ou au moins avoir un modèle juridique nous permettant de garantir notre apport.

En ce qui concerne la politique d'enseignement supérieur, il s'agit d'abord du programme d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux dévolus à l'enseignement supérieur, avec la conservation du patrimoine bâti et la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées. Il s'agit aussi du programme relatif au campus STIC. L'opération a été livrée, mais il reste des finitions qui prennent du temps, plusieurs entreprises étant en liquidation judiciaire.

Il est ensuite proposé d'améliorer les conditions de vie des étudiants avec : l'extension de l'institut d'enseignement supérieur du travail social de Nice ; la création de 196 logements étudiants à Saint-Jean-d'Angély ; la création d'un Faculty-Club de 51 logements ; la création de la Maison de l'étudiant ; le soutien au profit de Sciences Po Menton. Le rapport comprend enfin le soutien aux pôles de compétences départementaux.

Le budget global dédié à cette politique représente un montant de 4 542 675 € en dépenses, dont 4 287 675 € en investissement et 255 000 € en fonctionnement. Lors de la commission, M. VICTOR avait demandé à avoir connaissance de la décomposition des dépenses inscrites au budget 2015 pour le campus STIC. Le solde des marchés de travaux restant à mandater s'élève à 641 590 €, et celui des marchés d'études à 731 745 €, sachant que quatre entreprises sont en liquidation judiciaire et que des contentieux sont en cours. Quant aux co-financeurs du projet sur la Maison de l'étudiant, il s'agira de l'État pour un peu plus d'un million d'euros, de la Région pour un peu plus d'un million d'euros également, du Département pour 449 764 € et de la ville de Nice pour 1,86 M€. Voilà qui permettra de répondre aux questions posées par M. VICTOR lors de la présentation de ce sujet en commission des finances et en commission de l'enseignement supérieur où le groupe socialiste et le groupe communiste ont émis un avis réservé.

M. Le Président.- Bien. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Lors de la commission, nous étions unanimes pour faire le constat que nous manquions de statistiques afin de connaître non seulement le nombre d'étudiants dans

les Alpes-Maritimes, mais surtout la manière dont ils se répartissent filière par filière, ainsi que le nombre de logements étudiants mis à leur disposition sur le département. Il faut remercier les services qui ont établi une note technique extrêmement détaillée qui a le mérite d'éclairer les uns et les autres, mais qui nous fait aussi remarquer que le volet relatif à l'amélioration des conditions de vie des étudiants, tel que vous le proposez au budget 2015, est me semble-t-il insuffisant.

Nous comptons 26 000 étudiants, dont 14 000 jeunes filles et 12 000 messieurs, qui se répartissent comme suit : 6 000 étudiants en lettres, 3 500 étudiants en médecine, 3 200 étudiants en droit, 3 200 étudiants en sciences, et le reste en IUT. Pour ce petit nombre d'étudiants, l'offre de logements n'est que de 3 385 places. J'ai essayé de comparer la situation de villes équivalentes, et cela donne le vertige. Toulouse compte par exemple 100 000 étudiants, même si la ville comprend il est vrai un pôle aéronautique très important. Les places offertes sont trois fois plus nombreuses que ce que nous proposons dans les Alpes-Maritimes. Sur Montpellier, le nombre des 80 000 étudiants a été dépassé. Ainsi, dans la ville intramuros, un Montpelliérain sur deux est un étudiant.

Lorsque nous portons cette réflexion sur le champ de l'attractivité du territoire et du développement, et lorsque nous observons le coût des loyers, nous pouvons considérer que pour pallier ces problèmes et dynamiser les filières d'excellence que nous avons à l'Université de Nice, il faudrait proposer aux étudiants une offre de logement suffisante pour leur permettre de rester. Si nous ne le faisons pas, nous risquons de les voir s'installer dans d'autres campus, à Toulouse ou Montpellier, et y rester.

Je remercie quoi qu'il en soit les services pour cette étude extrêmement détaillée qui devrait nous conduire à une véritable réflexion et impulsion dans le domaine du logement étudiant.

Pr ASSO.- Je voudrais rappeler que le Conseil général revient de loin avec son Université. Il y a 20 ans, le budget de l'Université n'était pas perçu comme valant la peine d'être pris en considération. Mes collègues ont commencé à se préoccuper de l'intérêt que représente l'Université pour le Conseil général voilà à peine vingt ans, avec une accélération survenue dans ce domaine il y a une dizaine d'années. Le Conseil général n'avait auparavant pas pris la mesure de ce que représentait l'Université pour l'attractivité territoriale.

Ayant été en charge de cette inversion de politique, je sais qu'il n'est pas possible d'y parvenir en une dizaine d'années. Nous avons cependant pu réaliser des projets fabuleux en très peu de temps, comme le campus STIC. Rappelons aussi que l'Université de Nice est jeune par rapport aux autres universités françaises. Elle compte à peine 50 000 étudiants, ce qui est moins qu'à Besançon par exemple. Maintenir l'effort pour l'Université représente une exigence essentielle pour nous, ce qui passe bien-sûr par les logements, puisque nous avons aussi la possibilité d'avoir des doctorants. Une stratégie a été menée avec les moyens qui sont les nôtres, mais encore une fois, nous revenons de loin. Année après année, nous nous améliorons. Il nous manque également certaines disciplines. Nous n'avons par exemple pas de filière pharmaceutique. Nous sommes loin de couvrir entièrement le dispositif universitaire.

J'ajoute que ce n'est pas une dépense qui nous incombe. C'est une dépense que nous prenons en charge parce que cette stratégie est la nôtre. Pour l'instant, les universités relèvent normalement du budget de l'État. Comme la réforme des universités avait été plus ou moins réussie sous le Gouvernement de Nicolas SARKOZY, nous aurions pu avoir une audace plus appuyée que celle mise en œuvre, y compris sous le précédent Gouvernement. Néanmoins, nous sommes partis de loin, et nous arrivons aujourd'hui à un dispositif qui commence à trouver son rythme de croisière.

M. Le Président.- Parfait. Le logement étudiant est un point important. Je précise que sur les restructurations des résidences universitaires, nous avons apporté entre 2009 et 2012 des engagements à hauteur de 6 M€, ce qui n'est pas négligeable. En 2016, deux résidences universitaires créeront 450 places, à Valrose et à Saint-Jean d'Angély, ce qui portera le parc de résidences universitaires, même s'il reste insuffisant, de 3 385 places à 3 835 places.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce dossier.

Le rapport n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. BP 2015 – PROGRAMME AGRICULTURE

M. MANFREDI.- Au nom du premier vice-président du Conseil général, M. GINESY, et dans le cadre de la politique départementale en matière agricole, je vous propose au travers de ce rapport de reconduire le dispositif d'aide à la modernisation des exploitations agricoles en l'adaptant aux modifications du plan de développement rural régional pour la période 2014-2020, avec une application au 1^{er} janvier 2015. Pour les mesures qui ne seraient pas cofinancées par le FEADER, le Département pourra ainsi intervenir seul, avec un régime d'exemption notifié à la Commission européenne afin de maintenir le meilleur niveau de soutien possible à l'agriculture départementale.

Il convient ensuite de reconduire les dispositifs d'aide aux micro-entreprises en milieu rural et aux industries agroalimentaires après accord du conseil régional. En troisième lieu, il faut reconduire un certain nombre de dispositifs spécifiques concernant : l'incitation à la souscription d'une assurance grêle ; les aides aux organismes d'animation et d'appui technique au milieu rural ; les aides en matière de prophylaxie animale et de soins aux animaux de montagne, ou encore de soutien à l'exercice des vétérinaires en zone de montagne ; l'aide à l'héliportage des carcasses d'animaux morts.

Concernant l'abattoir départemental de Puget-Théniers, et afin d'asseoir l'assise économique de cette structure en cohérence avec une demande locale pour les circuits courts et pour une transformation au travers d'un atelier de découpe, il vous est demandé de valider le principe du choix d'un prestataire pour assurer l'accompagnement de l'abattoir dans cette évolution.

Sur la question de la lutte contre le frelon asiatique, et dans le cadre du plan départemental apicole, il vous est demandé de valider le lancement de deux marchés à bons de

commande afin de nous doter des moyens de lutte contre ce prédateur dans les cas qui ne relèveraient pas de l'action du SDIS pour qualifier les nids et les détruire.

Enfin, concernant les sujets relatifs au foncier agricole, il vous est demandé d'acter le principe d'étude lot par lot du cahier des charges permettant l'installation de projets agricoles sur les parcelles de compensation agricole situées à Biot, la Gaude, Levens et au Bec de l'Esteron. Il vous est aussi demandé d'approuver la création de la commission départementale d'aménagement foncier apte à examiner les réclamations concernant les décisions communales et intercommunales en matière d'aménagement du foncier rural, et de désigner quatre conseillers généraux titulaires et suppléants pour y siéger.

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous devons désigner des représentants pour siéger à la commission départementale d'aménagement du foncier. Je vous propose de ne pas les désigner à bulletin secret mais de le faire à main levée. Y a-t-il des oppositions ?

La proposition de procéder à main levée, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous propose de désigner : M. GINESY, M. VIAUD, Mme SATTONNET, et Me BECK en qualité de titulaires ; M. THAON, M. GUEGUEN, M. DELIA et M. LORENZI en qualité de suppléants.

Ces désignations, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets aux voix le rapport n° 11. Je précise que M. GINESY ne prend pas part au vote.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Pr ASSO.- En ce qui concerne l'aménagement numérique du territoire, l'assemblée a approuvé en juin 2013 le schéma départemental d'aménagement numérique prévoyant notre politique publique en matière de déploiement du très haut débit. Il nous est proposé : d'actualiser ce schéma en prenant en compte le transfert de la compétence au SICTIAM ; de déterminer un objectif 100 % fibre en écartant les solutions intermédiaires, celles-ci se révélant moins efficaces et plus coûteuses ; de favoriser le lancement des premières grandes artères du réseau départemental très haut débit sur 316 km de linéaire à construire.

Il s'agit aussi de valider, sur une durée de sept ans, la participation départementale annuelle en investissement versée au SICTIAM à hauteur de 2 M€. En effet, il y a eu un engagement du Conseil général des Alpes-Maritimes d'investir 14 M€ sur la période 2015-2021, ce qui permettra la création de 3 800 km de réseau très haut débit dont le coût total est estimé à 88,2 M€. Depuis le 16 septembre, la mission très haut débit a été sollicitée pour obtenir un cofinancement de l'État et du fonds stratégique du numérique à hauteur de

18,3 M€. Nous avons sollicité l'Europe et la Région à hauteur de 20 M€, ainsi que les EPCI du département à hauteur de 26,5 M€.

Il est également demandé de valider différents points nécessaires à la mise en œuvre de cette ambition en matière d'aménagement numérique : la convention cadre de coopération entre le Département et le SICTIAM ; la convention cadre de programmation et de suivi du déploiement des opérateurs privés à signer entre le Département, l'État, la Région, les EPCI et les opérateurs ; le principe de déploiement d'un schéma départemental de développement des usages et services numériques ; le subventionnement départemental à hauteur de 150 € par foyer pour les solutions individuelles de réception de l'internet haut débit pour les quinze communes du département potentiellement concernées par un arrêt de la couverture Wifi au 1^{er} janvier 2015.

Il est enfin proposé de modifier le règlement départemental des aides aux collectivités afin que toute demande de subvention concernant des travaux d'enfouissement de réseaux ou de travaux routiers majeurs soit conditionnée par l'obtention de données numériques de géo-localisation qui permettront à l'avenir de diminuer les coûts et les délais de déploiement de la fibre optique.

Ce dossier technique s'inscrit donc dans la vision stratégique claire d'une nécessité absolue en termes d'attractivité territoriale et de présence dans ce que sera probablement demain le mode de communication le plus performant entre les différentes parties du territoire. Un avis favorable à l'unanimité a été rendu en commission.

M. Le Président.- Parfait.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité

MM. GINESY et THAON ne prennent pas part au vote.

21. BP 2015 – POLITIQUE CULTURELLE

Dr FRERE.- M. le Président, j'ai été sensible à vos paroles dans votre discours introductif, comme aux paroles qui ont été dites lors de la commission des affaires culturelles. Ce dossier est exceptionnel. Dans cette période de crise que nous subissons, il aurait pu être en diminution, alors qu'il représente la même somme que l'année dernière, ce qui est exceptionnel. Je pense que peu de collectivités en France maintiendront à la même hauteur leurs ambitions culturelles. Celles-ci sont nécessaires dans un département comme les Alpes-Maritimes.

Vous connaissez parfaitement cette politique, avec des piliers très importants comme les soirées estivales. Je peux dire à mes amis maires qu'ils auront de très belles soirées estivales. Nous aurons aussi un festival « C'est pas classique » exceptionnel le dernier week-end de novembre. A cela s'ajoute la politique pour nos musées, pour les Archives et les associations. Je précise que si le Conseil général n'était pas là, il n'y aurait plus d'associations. Nous les faisons vivre mais également survivre. C'est la vie culturelle du département qui est en jeu. Ce sont des emplois qui sont en jeu. A cet égard, je vous exprime,

M. le Président, toute ma reconnaissance comme je l'exprime à tous ceux et toutes celles qui ont beaucoup donné pour la culture et pour l'image culturelle de notre département.

Je vous remercie.

M. Le Président- M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- En ce qui concerne le fonds de soutien pour le cinéma, le rapport indique qu'aucune intervention n'a eu lieu à ce titre en 2014. Les chiffres restent donc les mêmes. Dans la commission permanente à venir, nous aurons une délibération qui remettra en place un nouveau comité de lecture, avec des personnalités d'un très bon niveau. J'aurais donc souhaité savoir où nous en étions dans cette politique, puisque je note une contradiction entre la délibération générale et celle de la commission permanente.

Dr FRERE.- Il n'y a pas de contradiction. Le Président a assisté à un tournage et s'est engagé à cette occasion à continuer de soutenir le fonds de cinéma. Nous continuerons ainsi dans notre politique culturelle où le cinéma a toute sa place. Ne vous inquiétez pas, une somme conséquente sera dédiée au soutien du cinéma qui constitue également un facteur économique dans ce département.

M. Le Président.- M. VICTOR.

M. VICTOR.- Le Dr FRERE a rappelé l'échange que nous avons eu en commission sur le travail qu'il accomplit depuis plusieurs années. Il nous a annoncé qu'il ne ferait plus partie de cette assemblée lors de son renouvellement. Je tenais en quelques mots, aussi simples soient-ils, à souligner à nouveau combien nous avons pu apprécier le travail élaboré en commun sous sa responsabilité, avec les résultats que nous avons obtenus. Le budget culturel est constant par rapport à l'année dernière, et c'est la raison pour laquelle nous le voterons.

M. Le Président.- Merci pour ce témoignage. En ce qui concerne le cinéma, M. MOTTARD, nous aurons en effet tout à l'heure la mise en place du nouveau comité de lecture qui sera présidé par Michelle LAROQUE, qui est niçoise et qui a accepté ma proposition. Ce comité n'était plus juridiquement valide. Nous avons pris du retard sur l'année 2014, mais nous allons le rattraper, y compris financièrement sur les dossiers en cours, puisqu'une enveloppe de 300 000 euros au minimum sera affectée à ce sujet. C'est une politique à laquelle je tiens et qui est importante pour notre département. Je voudrais d'ailleurs que nous ayons une politique mieux coordonnée avec la Commission du film. J'y travaille par ailleurs.

Dr FRERE.- Nous avons pris une initiative qui nous a placés un peu en tête de ce qui se pratique dans les départements. Si nous trouvions un accord avec la Commission du film, cela nous permettrait d'avoir un avantage financier. Nous avons en effet négocié un soutien de la part du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). En cas d'accord avec la Commission du film, nous pourrions élargir ce soutien.

M. Le Président.- Absolument. Je voudrais à mon tour exprimer toute ma gratitude à Alain FRERE pour l'action qu'il a conduite, l'impulsion qu'il a donnée à notre politique culturelle, et les manifestations de très grande qualité qu'il a insufflées, portées, dynamisées, soutenues et suivies avec beaucoup d'abnégation et de passion. Dans un cadre qui sera différent, je compterai toujours sur lui pour que son action au service de la culture du département soit toujours possible, afin que nous puissions avoir la chance d'en bénéficier encore longtemps. Je le remercie en tous cas très chaleureusement au nom je pense de tous les habitants de ce département pour cette politique qui sera probablement approuvée dans quelques instants avec une unanimité qui consacrera et saluera ce travail remarquable.

Le rapport n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

22. BP 2015 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Il s'agit de reconduire l'ensemble des dispositifs tournés vers les domaines du sport et de la jeunesse pour l'année 2015. Nous retrouvons les quatre chapitres auxquels nous sommes habitués : les subventions aux clubs et comités sportifs du département ; le plan voile et le plan ski ; les participations que le Conseil général accorde pour l'accueil des collectifs des mineurs et pour les classes d'environnement ; le fonctionnement de nos quatre écoles départementales. L'ensemble de ces dispositifs représente 12 295 300 €. Au-delà du contenu du rapport, il est à noter que les montants sont pratiquement reconduits à l'identique. Dans le cadre budgétaire et financier particulier que nous connaissons, cela traduit l'affirmation d'une volonté forte dans cette politique au sein des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Je souhaite faire deux remarques, qui sont plus exactement deux suggestions. Parmi la politique des sports, nous récompensons les sportifs de haut niveau. Par ailleurs, nous récompensons également les mentions obtenues dans les lycées, les collèges, etc. Je me demandais si le moment n'était pas également venu d'honorer l'ensemble des bénévoles et dirigeants. Peut-être pourrions-nous, comme nous le faisons pour les sportifs eux-mêmes, marquer également le coup.

La question des critères peut paraître compliquée, mais il existe un marqueur assez simple. Hier soir, Dominique ESTROSI-SASSONE a remis la médaille de la jeunesse et des sports à un certain nombre de responsables, de « belles personnes » comme elle l'a dit hier soir. Il pourrait être intéressant de réunir périodiquement les médaillés, les récipiendaires de l'année, en leur accordant quelque chose. Ce n'est pas le problème de la subvention de la récompense, mais le fait que notre institution honore, au-delà des sportifs qui sont finalement les usagers et bénéficiaires, cette cohorte de responsables et bénévoles, à un moment où nous constatons tout de même une crise des vocations en la matière.

Ma seconde suggestion concerne les accueils de loisirs. Ceux qui accueillaient des enfants les mercredis recevaient une aide départementale de 1,20 € par jour et par enfant. Or

dans la délibération que vous nous soumettez, il est indiqué qu'il faut être présent de 9 heures à 16 heures pour bénéficier de cette aide. De ce fait, les structures d'accueil de loisirs, qui depuis la nouvelle réforme scolaire reçoivent les enfants uniquement le mercredi après-midi, se retrouveront exclues de cette aide. Puisque cela ne doit pas constituer une somme très importante, il serait peut-être pertinent de maintenir cette participation. Si cette somme n'est pas pharaonique pour notre institution, elle peut en revanche être importante pour les structures et associations concernées.

M. PAUGET.- En ce qui concerne le bénévolat, je partage le sentiment de M. MOTTARD. Il est vrai qu'il existe les médailles de la jeunesse et des sports, et que le Conseil général pourrait très bien, à titre honorifique, compléter cela par un dispositif d'accueil afin de mettre en relief ces personnes qui ont souvent œuvré de nombreuses années pour obtenir cette médaille. Cela constituerait un critère objectif défini par l'État.

Concernant les accueils collectifs, nous en avons discuté avec les services. Nous avons pris comme parti d'aider les accueils lorsqu'il s'agit d'une journée entière. Nous pouvons en discuter à nouveau, mais les propositions qui sont faites aujourd'hui pour les subventions accordées aux communes et associations sont établies sur ce principe d'un accueil sur une journée, ce qui correspond simplement au critère que nous appliquons jusqu'à présent.

M. Le Président.- Nous n'avons rien changé à la réglementation, et il est vrai que celle-ci précise que les accueils à la demi-journée ne sont pas financés. Il y a une conséquence mécanique du fait de l'application de la nouvelle réglementation sur les rythmes scolaires qu'il conviendra de regarder, puisque je reconnais que c'est un peu brutal. Là encore, la responsabilité nous échappe, mais je propose que nous regardions ce dossier.

M. AZINHEIRINHA.- Je précise que la prise en compte de la journée entière aura pour conséquence de ne financer que les enfants issus des écoles privées sous contrat qui, pour leur part, n'appliquent pas la réforme des rythmes scolaires. Si nous maintenons une aide de la collectivité pour les centres de loisirs à la journée et non à la demi-journée, le public qui en bénéficiera sera uniquement celui des enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat, ce qui peut aussi présenter une difficulté.

M. Le Président.- Vous faites bien de m'alerter sur ce sujet. Nous allons étudier ce point. Je remercie par ailleurs M. PAUGET de conduire cette politique sportive avec beaucoup de dynamisme.

Le rapport n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

23. BP 2015 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Me BECK.- Le rapport présente la politique ressources humaines et la démarche engagée depuis 2009 autour de la maîtrise des effectifs, du pilotage de la masse salariale et de la rationalisation des autres dépenses de personnel, avec notamment le non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois.

Il faut retenir cinq points : l'adaptation des emplois de la collectivité ; l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la collectivité ; le renouvellement de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la MDPH et des associations œuvrant pour le personnel, et d'un agent auprès du SDIS ; le programme en faveur du personnel ; diverses mesures de gestion, comme le renouvellement de la convention avec le SDIS en matière de médecine préventive, celui de la convention avec le centre de gestion relative à une mission d'assistance et de conseil pour la prévention des risques professionnels et la protection de la santé des agents, et enfin le renouvellement de la convention avec le centre de gestion et le rectorat de l'académie de Nice relative à la formation des assistants de prévention des collèges publics.

Cette année encore, les efforts financiers entrepris pour maîtriser les dépenses de fonctionnement n'entameront pas les avantages sociaux attribués aux agents départementaux, notamment au travers de subventions accordées aux associations du personnel : 2 021 631 € pour le comité des œuvres sociales, 120 000 € pour le département Union Club, et 620 000 € pour le restaurant inter-administratif.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que Mme ESTROSI-SASSONE ainsi que MM. ALBIN, DAMIANI, FRERE et MANFREDI ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 23, mis aux voix, est adopté à la majorité. Opposition du groupe communiste de MM. TUJAGUE et VICTOR.

24. BP 2015 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

M. GUEGUEN.- Il s'agit d'un rapport classique qui concerne la politique d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux. Ce rapport se veut exemplaire en matière de modernisation des services publics et de maîtrise des finances publiques. A ce titre, nous avons affecté pour 2015 des crédits à hauteur de 13 080 000 €, dont 4 990 000 € en investissement et 8 090 000 € en fonctionnement, ainsi que 30 941,56 € de recettes sur le chapitre investissement.

Les points forts de la stratégie patrimoniale telle que nous l'entendons sont de rendre le parc immobilier moins onéreux, de prévoir un aménagement plus rationnel des espaces, de prévoir une amélioration dans l'entretien des bâtiments, et d'améliorer la qualité environnementale, avec évidemment le volet intégration sociale. Trois outils numériques sont à mettre en place pour optimiser cette politique d'entretien des bâtiments. Ils figurent dans le rapport.

Nous avons par ailleurs trois programmes à examiner. Le premier est le programme des bâtiments concernant le CADAM et autres structures. Sont concernés le CADAM et le laboratoire vétérinaire départemental de Sophia pour la conservation et l'adaptation de ces locaux, la mise aux normes pour les personnes handicapées, et la recherche d'une efficacité énergétique. L'investissement s'élève à 3 405 000 € en crédits de paiement, et le fonctionnement à 2 385 000 €, en crédits de paiement également.

Pour les bâtiments relevant de l'action sociale, plusieurs opérations récentes sont en cours : la MSD Les Vallées à Plan du Var, la rénovation de la MSD Nice Port ainsi que le centre de PMI les Continents à Antibes. Là aussi, nous avons deux axes de réflexion et de travail : la conservation et l'adaptation du patrimoine départemental ; une mise aux normes pour les personnes handicapées. L'investissement sera de 785 000 € en crédits de paiement, et le fonctionnement représentera 535 000 €, toujours en crédits de paiement

Enfin, pour les bâtiments destinés à l'infrastructure routière, les investissements sont prévus à hauteur de 800 000 € en crédits de paiement, et le fonctionnement à hauteur de 240 000 € en crédits de paiement.

Quant à la gestion immobilière, il s'agit d'effectuer une gestion au travers des baux de location, des charges de copropriété, des impôts et des taxes. Les dépenses de fonctionnement inscrites à ce titre sont de 4 930 000 € en crédits de paiement, et les recettes de 2 702 500 €.

Pour terminer, nous avons un programme sécurité qui s'élève à 5 990 000 € pour les dépenses, et à 5 241 000 € pour les recettes, l'objet portant évidemment sur les gendarmeries et commissariats.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

25. BP 2015 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK.- Ce rapport a pour objectif, dans le cadre du budget 2015, de maintenir l'activité de l'administration départementale à un niveau logistique et technologique performant. La mutualisation et la rationalisation des moyens restent l'objectif transversal. Globalement, ces moyens s'élèvent à 21,17 M€, dont 17 M€ de crédits de fonctionnement. S'agissant des domaines liés aux services généraux, les principaux postes de dépenses sont le nettoyage de locaux, leur sûreté, la sécurité incendie, l'habillement du personnel, les fournitures de bureau et l'entretien des véhicules et engins.

Un point majeur est également à souligner pour 2014 puisqu'il sera reconduit en 2015 : la création depuis le 1^{er} avril de la mission de pilotage du parc automobile qui a permis de réduire de plus de 8 % les dépenses de fonctionnement liées à la flotte automobile, de revoir les orientations d'investissement en matière de véhicules et d'engins pour remettre à niveau les moyens d'intervention rapide de la défense des forêts contre l'incendie ainsi que les bus des écoles de neige et de la mer, et enfin de rationaliser la flotte roulante. Ces recherches d'économies seront pérennisées en 2015 grâce à l'utilisation d'un plus grand nombre de marchés et d'un plan de gestion des carburants mutualisé avec le SDIS.

Le rapport n° 25, mis aux voix, est adopté à la majorité. Abstention du groupe communiste de MM. ALBIN, TUJAGUE et VICTOR.

26. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Me BECK.- Ce rapport est une information relative aux délégations que vous avez exercées, M. le Président, suite aux délibérations prises par l'assemblée départementale les 31 mars 2011 et 28 juin 2012. Il s'agit de : toutes les signatures qui sont intervenues pour des baux n'excédant pas douze ans, que le Département prenne ou donne à bail ; la mise à disposition de locaux, notamment de locaux scolaires ou d'installations sportives ; la location d'installations sportives ; les prises à bail effectuées dans le cadre de la recherche de locaux et de parkings dans une enveloppe de dépense maximale de 36 000 €, loyers annuels et honoraires de commercialisation compris. Un état complet est joint à ce rapport dont il est ainsi donné acte devant l'assemblée.

L'assemblée départementale prend acte.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Avant de lever notre séance, il nous reste deux vœux présentés au nom du groupe socialiste par Mme GOURDON et au nom du groupe majoritaire par M. VIAUD. Ce sont exactement les mêmes vœux sur les travaux de la ligne Cannes – Grasse. Cette motion a été prise par la communauté d'agglomération du pays de Grasse. Vous en avez pris connaissance. Nous l'avons déjà évoquée sur le principe, et j'ai rappelé la manifestation qui aura lieu vendredi. Je vous propose qu'elle devienne une motion commune et un vœu du Conseil général. Peut-être souhaitez-vous ajouter quelque chose Mme GOURDON ?

Mme GOURDON.- Ces motions ont effectivement été prises par la commune de Mouans-Sartoux, et par la communauté d'agglomération du pays de Grasse. Elle a en tous cas été prise par le bureau et sera prise au prochain conseil. Elle le sera aussi certainement par le conseil régional aujourd'hui. La ville de Mougins y est également favorable, de même que la ville de Cannes. Elle regroupe donc toutes les communes et communautés constitutives de cette question autour d'un combat unanime et consensuel visant la reprise des travaux. Il est demandé que ces travaux reprennent, puisqu'ils ont été commencés et brutalement interrompus. Ce n'est pas une question d'argent ni de financement des travaux, mais bien de spécialistes de la sécurité ferroviaire.

M. Le Président.- D'accord. M. DELIA.

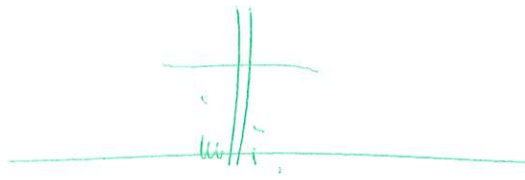

M. DELIA.- La commune de Saint-Vallier a également voté cette motion, et l'ensemble des communes du pays de Grasse vont la porter à leur conseil municipal. La commune de Grasse l'a aussi votée cette semaine. Je souhaite juste souligner que ce sujet est vital dans notre secteur compte tenu de l'encombrement routier de cette partie du département et bien-sûr du littoral. Il est difficile de voir que de stopper des travaux ainsi de manière unilatérale donne lieu à une pénalité de 5 M€, au vu des difficultés financières que supporte notre pays. Je voudrais donc pouvoir compter sur le soutien et la solidarité du Conseil général pour nous aider dans ce combat.

M. Le Président.- Je vous propose que cette motion devienne un vœu du Conseil général. Je vous propose également de l'adopter.

Le vœu du Conseil général, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie.

La séance est levée à 16 h 48.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 13 FEVRIER 2015	
<p>Président du Conseil général</p>  <p>Monsieur Eric CIOTTI</p>	<p>Secrétaire de séance</p>  <p>Mme Caroline MIGLIORE</p>